









MANIOC.org

Médiathèque Michel-Crépeau

Communauté d'agglomération de La Rochelle

1204  
1205



82182<sup>c</sup>

DÉPORTATION

ET

NAUFRAGE

DE

J. J. AYMÉ, *EX-LÉGISLATEUR.*

DÉPORTATION

ET

NAUTIQUE

DE

LA VILLE DE L'ÉPIQUE

# DÉPORTATION

ET

# NAUFRAGE

DE

J. J. AYMÉ, *EX-LÉGISLATEUR*,

SUIVIS DU TABLEAU DE VIE ET DE MORT  
DES DÉPORTÉS, A SON DÉPART DE LA  
GUYANE,

AVEC

Quelques observations sur cette Colonie et sur  
les Nègres.

---

*Quæque ipse miserrima vidi  
Et quorum pars magna fui.*

*Æneid. Lib. 2.*

---

RENÉ THALY

A P A R I S,

Chez MARADAN, Libraire, rue Pavée

Saint-André-des-Arts, N.° 16.





---

---

# DÉPORTATION

ET

# NAUFRAGE

DE

J. J. AYMÉ, *EX-LÉGISLATEUR.*

---

**R**IEN ne paraît moins intéressant dans la grande Histoire de la Révolution, que l'épisode des infortunes particulières; car combien n'a-t-elle pas fait de malheureux, combien de personnes n'auraient pas de narrations touchantes à présenter au public. J'avoue aussi que je ne prendrais pas la plume pour l'entretenir des persécutions que j'ai essayées, si je n'avais à lui offrir que le récit de mes malheurs personnels, quoiqu'ils soient aussi extraordinaires que multipliés. Mais je les ai partagés avec les plus honorables victimes; ils rappellent des noms qui seront toujours chers aux gens de bien; ils se lient à de grands événemens; ils peignent la cruauté des hommes

qui avaient usurpé le pouvoir ; ils excitent l'indignation contre les vils agens de la tyrannie ; ils font sentir les dangers du mépris des lois , et l'horreur des mesures arbitraires ; et sous ces différens rapports , cet écrit peut inspirer quelque intérêt.

Une considération plus importante me détermine à le publier. Je ne sais si je m'abuse ; mais , en méditant sur les grandes calamités dont j'ai été ou témoin ou victime , il me semble apercevoir une progression décroissante , sinon des fureurs qui les ont commandées , au moins des atrocités qui les ont composées. Soit que l'exaltation ait été plus vive et plus extrême dans le principe ; soit que les artisans de nos maux aient craint de reproduire les mêmes scènes qui ont révolté ; il est certain que les premiers actes ont été les plus féroces , et que leur rage , qui ne s'est point adoucie , s'est depuis manifestée par de moins épouvantables effets. Ainsi , du massacre des prisons , on est venu à l'assassinat méthodique du tribunal révolutionnaire , de là aux fusillades des commissions militaires , et enfin à la déportation. C'est là , sans doute , une cruelle amélioration. Mais si l'espoir des gens de bien vient encore à être

déçu ; si notre fatale destinée nous réserve à de nouvelles crises ; l'humanité commande de bien faire connaître les déportations à la Guyane Française , et d'apprendre que si le sang ne coule pas quand on les ordonne , les infortunés qui les subissent n'en sont souvent que plus malheureux.

*Le sang n'a point coulé , a-t-on dit , en parlant du 18 fructidor. — Aucune tache de sang , aucun acte de violence ou de désordre n'a souillé cette journée. — La déportation doit être désormais le grand moyen de salut pour la chose publique. Cette mesure est avouée par l'humanité (1). — Hommes froidement barbares ! qui joignez la dérision au raffinement de l'assassinat , sachez que votre collègue Carrier aurait pu dire , comme vous , que le sang n'avait pas coulé ; car enfin on ne verse pas plus celui des personnes que l'on noie , que des personnes qu'on déporte. Mais si votre horrible humanité ne redoute que l'effusion du sang , suivez-moi dans les détails que je vais vous offrir , vos cœurs compatissans jouiront d'un spectacle digne*

---

(1) Voyez dans le *Moniteur* , les adresses , proclamations , rapports et discours sur le 18 fructidor.

de toute leur clémence (1). Je ne vous parlerai pas de vos collègues Pichegru , Barbé-Marbois , Lafond - Ladebat , Barthelemy , etc. etc. , renfermés dans des cages de fer , traînés de cachot en cachot , de Paris à Rochefort. Cet événement est trop connu , pour qu'il soit nécessaire de le retracer. Mais venez voir Gibert - Desmolières et moi , pressés , foulés avec cent quatre - vingt - onze autres individus , dans l'entrepont d'une frégate ; respirant à peine , et ne respirant qu'un air empoisonné ; en proie à ce dégoûtant fléau , dont les hommes , entassés sur un bâtiment , ne peuvent jamais se garantir ; nourris des alimens les plus grossiers et les plus insalubres ; et , ce qu'il y a d'horrible à penser , condamnés à les partager avec les plus vils rebuts de la société , avec des hommes flétris par la main de la justice , qu'on avait eu l'infamie de nous associer. Venez voir les malheureux déportés , traînant une vie languissante , et luttant péniblement contre le trépas , sous une latitude brûlante , dans le climat le plus mal - sain , et dans une des

---

(1) On n'a jamais tant parlé de clémence qu'à cette époque. *Vid. ibid.*

parties les plus mal-saines de ce climat. Et si ce tableau ne vous satisfait pas encore , s'il faut quelque chose de plus pour vous contenter , venez dans les déserts de Conanama , de Sinamary , de la Guyane entière descendez dans ces fosses nombreuses que vous avez creusées , et contemplez les cadavres des victimes que vous y avez entassées... vous frémissez !... Mais rassurez-vous , le sang n'a point coulé , elles ont péri , comme vous le desiriez , lentement , douloureusement , succombant sous toutes les angoisses de la mort ; et cette mort n'a point fait d'éclat , elle ne vous a point importunés , elle n'a point troublé vos scandaleuses jouissances , elle n'a produit aucune sensation fâcheuse , elle a été , pour ainsi dire , ignorée.

Deux ouvrages ont déjà paru sur cette matière ; celui-ci contiendra des détails différens. Quoique compris dans la même proscription que les hommes qui les ont publiés , je ne me suis point trouvé avec eux , et j'ai couru une plus grande carrière d'infortune. Je n'emploierai ni fiction , ni exagération , tout sera narré avec la plus scrupuleuse exactitude. J'aurai le précieux avantage d'accompagner souvent mon récit de pièces justificatives , et j'espère

qu'on me pardonnera de les transcrire. Ce n'est pas un roman que j'écris, c'est une histoire malheureusement trop véritable. Il importe donc de ne pas omettre ce qui peut attester son authenticité; il en résultera quelque longueur, mais ce sont des pièces semblables qui commandent la confiance, et le raisonnement ne sauroit les suppléer.

Loin de moi tout esprit de ressentiment et de vengeance : je pardonne sincèrement à mes ennemis le mal qu'ils m'ont fait, trop heureux, s'ils voulaient eux-mêmes me le pardonner ! Je m'abstiendrai soigneusement de parler de ceux dont j'ai particulièrement à me plaindre. Loin de moi, sur-tout, la criminelle pensée de rappeler de tristes souvenirs, dans l'intention d'exaspérer les cœurs, et d'entretenir un ferment dangereux. Je desire que le gouvernement puisse réussir dans le projet qu'il a de l'éteindre, et de rattacher tous les Français, quelles qu'aient été leurs opinions, au maintien de l'ordre et de la tranquillité publique, dont nous éprouvons tous le besoin.

Au retour de ma déportation, j'ai lu dans un rapport fait au conseil des cinq-cents, pendant que j'étais à la Guyane, *sur la conjuration* du 18 fructidor an 5, que mon

*nom est lié à tous les crimes du Midi.* A la vérité , cette grave inculpation n'est suivie d'aucun détail, ni soutenue d'aucune preuve, parce que le rapporteur met en principe, que, de même qu'on ne cherche point à prouver la lumière , de même aussi on est dispensé de prouver les diffamations qu'on se permet contre les gens qu'on a proscrits. Je pourrais ajouter qu'elle se trouve dans un libelle où il était honorable d'être outragé. Cependant elle a eu la plus grande publicité, puisque, s'il faut en croire une brochure nouvelle (1), le rapport a été distribué au nombre de 200 mille exemplaires ; elle peut avoir laissé des doutes dans l'esprit des personnes dont je ne suis pas connu. Celles qui jugent superficiellement, peuvent en conclure, qu'elle est peut-être exagérée, mais qu'il est probable qu'elle a quelque fondement ; car on ne dirait pas, sans doute à la tribune nationale, d'un homme absolument irréprochable, que *son nom est lié à tous les crimes du Midi* ; enfin cette inculpation doit être considérée comme le

---

(1) Voyez la page 21 du Départ du Temple, écrit dans lequel Dutertre, chargé de la conduite de Barthelemy, Pichegru, etc., a prétendu se justifier.

moyen principal qui a déterminé ma proscription. Tous ces motifs ne me permettent pas de la confondre dans les sentimens qu'inspire son auteur. Je me vois donc obligé de la réfuter, et de faire pour cela, une exposition abrégée de ma vie politique, qui n'a pas été moins orageuse avant qu'après le 18 fructidor. Cette partie qui tient entièrement aux événemens de la révolution, et que je resserrerai dans le plus court espace, servira d'introduction à ma déportation.

J'AI beaucoup aimé la révolution dans son principe. Je sentais les abus de l'ancien gouvernement, je voyais la possibilité de les détruire, et je desirais sincèrement seconder les efforts des hommes envoyés pour remplir cette honorable mission. Je ne me doutais pas encore que je ne seconderais que leurs passions. Ma prévention en leur faveur était si forte, que les événemens les plus propres à la détruire purent à peine l'ébranler.

Mes principes, bien connus, me firent nommer procureur-général-syndic du département de la Drôme, au mois de juin 1790. J'en remplis les fonctions d'abord avec plaisir, ensuite avec dégoût, toujours avec la plus

scrupuleuse délicatesse. Je sentais qu'il ne m'appartenait pas de juger les lois, et que mon devoir était de les faire exécuter, même quand je les trouvais mauvaises.

Pendant assez long - temps je fus investi de la confiance publique, et j'obtins les honneurs d'une approbation presque universelle; mais lorsque les hommes les plus tarés se prétendirent les seuls patriotes (1), lorsqu'ils firent consister ce patriotisme dans les plus condamnables excès, obligé, par état, de les contenir ou de les réprimer, je devins suspect, et bientôt odieux. Après un exercice irréprochable, d'environ 30 mois, l'assemblée électorale qui nomma les membres de la convention, me fit dire de me retirer, et pourvut à mon remplacement.

---

(1) Ce beau titre, qui suppose toutes les vertus, a été long-temps usurpé par les hommes qui réunissaient tous les vices. Rien n'est assurément plus respectable qu'un patriote de fait; rien n'est plus méprisable et souvent plus exécrationnable qu'un patriote de nom. Combien le nombre des premiers a été petit! Combien celui des derniers a été considérable! Et de quels maux ces êtres immoraux, qui faisaient le métier lucratif de patriotes, n'ont-ils pas accablé la nation! Aussi les vrais amis de la patrie craignent-ils beaucoup d'être pris pour des patriotes.

Rentré dans la vie privée , je me conduisis avec toute la circonspection que les circonstances exigeaient. J'échappai aux comités révolutionnaires , mais non pas à deux frères tout-puissans auprès du comité de sûreté-générale , qui avaient juré ma perte. Je fus arrêté et conduit de cachot en cachot , de charrette en charrette , depuis Montelimart jusqu'à Paris. Je fus toujours enchaîné depuis Valence. Je mis un mois en route , et n'arrivai que le 2 thermidor. On me plaça à la Conciergerie , et en huit jours , je vis passer plus de quatre cents victimes allant à l'échafaud.

Je m'attendais à subir le même sort , lorsque Robespierre et quelques-uns de ses complices , reçurent la juste punition de leurs crimes. Cet événement inattendu me rendit à la vie. Un mois après je sortis de prison , et je retournai chez moi , bien résolu de ne plus me mêler des affaires publiques. Un représentant en mission dans mon département , voulut me nommer maire de mon pays , je refusai. Il me nomma procureur-général-syndic de l'administration départementale , je refusai encore. Je fus appelé à Lyon , pour être agent de la commune , je fis un semblable refus , et plût à Dieu que

par la suite j'eusse persisté dans ma résolution, je me serais épargné bien des maux !

Robespierre étant mort, il était naturel et politique qu'on rejetât sur lui toutes les horreurs qui s'étaient antérieurement commises. Il fut convenu qu'on appellerait ce temps de calamités, *le régime de Robespierre*. La convention parut animée d'un nouvel esprit; elle prétendit avoir été comprimée; elle rapporta ou modifia quelques décrets désastreux; elle tendit une main protectrice aux opprimés; elle livra à l'indignation publique les oppresseurs subalternes. C'était, parmi tous ses membres, une émulation de bien faire, d'autant mieux sentie, qu'on était loin de s'y attendre. Il n'y eut pas d'ame honnête qui ne s'empressât de seconder la direction que la convention semblait vouloir donner à l'opinion, et j'avoue que je m'y employai de tous mes moyens. Mais bientôt elle fut elle-même effrayée du changement qui s'était opéré; elle craignit que l'indignation qu'elle avait provoquée contre ses agens des comités révolutionnaires, ne l'atteignît; elle sentait qu'elle n'était ni aimée ni estimée, et qu'elle serait trop faible devant la justice nationale, si elle se séparait de ses alliés naturels. Que

fit-elle alors ? Elle profita habilement des excès, des crimes commis par des personnes qui, ne pouvant obtenir justice, se la firent elles-mêmes sur les assassins de leurs parens ; elle les exagéra : on n'entendit plus parler que de compagnies de Jésus et du Soleil, et de patriotes opprimés, et la protection la plus ouverte fut par elle accordée aux hommes qui l'avaient si puissamment secondée dans ses forfaits, et qu'elle avait depuis abandonnés. Il résulta de ce revirement, presque un état de guerre civile. Les Jacobins, protégés par la convention, insultèrent les hommes qui l'avoient secondée lorsqu'elle avait voulu les comprimer ; et ceux qui s'étaient montrés avec le plus d'énergie, furent le plus violemment persécutés. J'eus le dangereux honneur d'être de ce nombre. Un de mes amis, qui était en visite chez moi, fut tué le soir, à la promenade où nous étions ensemble, de trois coups de sabre dans les reins : on sent bien que l'on s'était trompé de victime. Plusieurs personnes présumées avoir directement ou indirectement participé à ce crime, furent arrêtées. Les gardes nationales voisines accoururent. On voulut forcer les prisons pour immoler les prévenus. Je fis les  
derniers

derniers efforts pour m'y opposer. Je réussis.

La convention touchait à son terme ; elle venait de nous donner une troisième constitution , et l'on se flattait de voir ces hommes, qui ont laissé de si douloureux souvenirs , céder la place à ceux que la confiance publique leur donnerait pour successeurs. Ils rendirent les décrets des 5 et 13 fructidor , et il leur plut de déclarer que le peuple les avait acceptés. Ces décrets et cette déclaration furent mis au rang des plus grandes calamités , et répandirent une consternation universelle. On résolut de ne pas y adhérer. Dans cette crise , j'oubliai ma résolution de ne plus me mêler des affaires publiques. Je me rendis à ma section , déterminé à faire tête à l'orage. Je fus nommé président. On y arrêta que les électeurs seraient tenus d'élire au corps législatif les hommes qu'ils jugeraient les plus dignes de leur confiance , sans aucune restriction. Cet arrêté , qui est devenu la source de toutes les persécutions que j'ai postérieurement éprouvées , fut imprimé et envoyé à toutes les assemblées électorales. Celle de mon département m'honora de son suffrage. Je me rendis à mon poste, à travers les mandats d'arrêt du comité de sûreté-générale ,

qui ne m'avait pas pardonné l'arrêté dont je viens de parler. J'échappai à trois commissaires du gouvernement, qui en étaient porteurs. Je trouvai, en arrivant, la fameuse loi du 3 brumaire, vrai testament *ab irato*, de la convention expirante. Je n'entrai pas moins au conseil des cinq-cents. On se rappelle encore qu'après une longue discussion, où les partisans des principes se trouvèrent en minorité, cette inconstitutionnelle loi me fut inconstitutionnellement appliquée. Je fus le premier exemple et la première victime de la violation du pacte social. On me suspendit de mes fonctions législatives jusqu'à la paix générale, comme signataire d'un arrêté séditionnel. Il fallut bien se soumettre à la force. Je restai à Paris, pour ne pas être accusé ni soupçonné des excès qui continuaient à se commettre dans les départemens, et j'attendis tranquillement mon rappel.

On voit que j'ai été exclu de mes fonctions administratives, traduit enchaîné pendant cent trente lieues, jeté dans les cachots du tribunal révolutionnaire, frappé de nouveau de mandat d'arrêt, et suspendu de mes fonctions législatives, sans délit, sans accusation, sans jugement : le tout, pour avoir constam-

ment montré le plus franc attachement aux principes éternels d'ordre et de justice qui doivent régir les sociétés , et quelquefois , peut-être avec imprudence , quoique toujours sans excès , l'inextinguible antipatie que j'ai pour les hommes de sang et de rapine , pour ces jongleurs politiques qui , avec leur jargon révolutionnaire , ensanglantent et pillent la France depuis plus de dix ans. Ma destinée était d'être toujours calomnié , toujours proscrit et jamais jugé ; et c'est ce que j'ai encore éprouvé lors de ma déportation à la Guyane. Mais j'avoue que je ne me serais pas attendu à trouver , dans un rapport répandu avec la plus grande profusion , que mon nom était lié à tous les crimes du Midi ; plus j'ai réfléchi sur cette inculpation , moins j'ai pu apercevoir quel pouvoit en être , je ne dis pas le sujet , mais même le prétexte.

Pour que mon nom se liât à tous les crimes du Midi , il faudrait que je me fusse trouvé dans les lieux où ces crimes se commettaient ; or , excepté le meurtre de mon ami , je n'ai été dans aucun endroit où ces crimes aient été commis. Huit jours avant mon entrée en administration à Valence , on y assassina le commandant de l'artillerie : huit jours

après ma sortie , un officier de gendarmerie y fut pendu par des brigands. Pendant mon exercice , rien de semblable n'est arrivé , et j'ai eu plus d'une occasion de me féliciter de l'avoir empêché. Rentré chez moi , j'y ai exercé tranquillement mon état , et je ne suis presque pas sorti de mon pays. Je n'ai été qu'un seul jour à Lyon , en revenant des prisons de Paris ; je n'y suis retourné qu'en me rendant au corps législatif , et ne m'y suis point arrêté. Je n'ai jamais été à Marseille , à Tarascon , ni absolument dans aucun endroit souillé par des assassinats. Comment donc ai-je pu tremper , je ne dis pas dans tous les crimes du Midi , mais dans un seul de ces crimes , moi qui , heureusement , en ai toujours été éloigné , et à qui ils étaient aussi étrangers que ceux qu'on a continué d'y commettre pendant que j'étais à la Guyane ? J'atteste que je n'ai voté la mort de personne , que je n'ai contribué à la mort de personne , qu'aucun être , dans la nature , n'a le droit de me demander ni ses parens , ni ses amis , ni sa fortune , ni même de me reprocher la plus légère injustice. Je défie qui que ce soit de me contredire là-dessus.

Mais enfin , car j'avoue que quelque mépri-

table que soit par sa source , l'inculpation qui m'est faite , elle est en elle-même si horrible , quoique dénuée de faits et de preuves , que je ne peux m'empêcher d'en être affecté ; mais enfin , ai-je montré dans le cours de ma vie aucune des passions qui font commettre des crimes , et auxquelles on doit attribuer ceux de la révolution ? L'ambition , la cupidité , la vengeance , le fanatisme politique , ces principaux auteurs de nos calamités , ont-ils jamais été les mobiles de ma conduite ? Peuvent-ils servir de prétexte à la calomnie ? C'est ce que je dois examiner.

*L'ambition.* J'ai , à la vérité , accepté la place de procureur-général , à la formation des départemens , parce qu'alors je croyais qu'on voulait s'occuper du bien public , et que je m'honorais d'y concourir ; place qui m'était plus onéreuse qu'avantageuse ; place qui ne conduisait qu'à des persécutions celui qui ne voulait que faire son devoir. J'ai accepté celle de membre du corps législatif après la convention , parce que j'espérais pouvoir contribuer à cicatriser les plaies qu'elle avait faites. Mais dans l'intermédiaire , j'avais refusé toutes les places qui m'avaient été offertes. Pendant que j'ai été au corps

législatif, je n'ai fait ma cour ni au directoire exécutif ni aux ministres. Je n'ai même jamais été au directoire, et ne connaissais aucun des directeurs. J'ai fortement appuyé la motion d'Henry de Longuève, pour qu'aucun membre du corps législatif ne pût accepter de places à la nomination du pouvoir exécutif, qu'une année après la cessation de ses fonctions législatives; motion honorable, motion salutaire, qui aurait bien diminué le nombre de ces républicains si fiers à la tribune, si vils et si rampans auprès de la puissance directoriale. Assurément, ce n'est pas ainsi que se conduit un ambitieux.

*La cupidité.* Je ne suis pas de ceux qui ont cherché à se faire un patrimoine de la révolution, et je ne crains pas qu'on me reproche d'en avoir profité pour faire ma fortune. Je puis dire, avec trop de vérité, qu'elle est la cause de ma ruine. Il y a bientôt cinq ans que je fus nommé au corps législatif; depuis lors, mon cabinet, qui faisait presque mon unique ressource, est anéanti. J'ai contracté des dettes pour exister dans les prisons, sur les routes, à la Guyane, où le gouvernement ne me fournissait rien, et pour faire exister ma famille. J'ai perdu tous mes effets dans

un naufrage ; j'ai considérablement dépensé pour mon retour. En un mot, je me vois aujourd'hui sans fortune et sans état. Il ne me reste à-peu-près pour tout bien, qu'une femme, des enfans, des vrais amis, et, le meilleur de tous, une conscience sans reproche. Je crois pouvoir ajouter l'estime publique, que je sens avoir toujours méritée.

*La vengeance.* Après le meurtre de mon ami, ce meurtre commis par erreur de victime, je fus un de ceux qui contribuèrent le plus efficacement à repousser des prisons où étaient les prévenus, les gardes nationales qui voulaient les immoler. Dans cet ouvrage, je m'abstiens de nommer et ceux qui me firent traduire dans les prisons de la Conciergerie, et ceux qui m'ont fait mettre sur la liste de déportation, et tant d'autres dont j'ai beaucoup à me plaindre ; et cependant je les connais bien tous, et rien ne me serait plus aisé que de les diffamer sans calomnie. Non, la vengeance n'a jamais été et ne sera jamais dans mon cœur. J'avoue même que l'idée d'un serment de haine, quel qu'en fût l'objet, m'a toujours paru une idée affreuse, et je me félicite beaucoup de n'avoir jamais été forcé de le prêter.

Enfin *le fanatisme politique*. J'ai passionnément aimé la liberté et détesté le despotisme, aussi ai-je passé pour républicain sous la royauté, et pour royaliste sous la république. Ce n'est pas être fort adroit, mais c'est être constant dans ses opinions et dans ses goûts d'une juste indépendance. J'aurais désiré ne connoître d'autre empire que celui de la loi, et j'ai senti que je ne desirais qu'une belle chimère. Qu'ai-je fait? je me suis soumis sans bassesse, et n'en ai pas été plus heureux. J'avoue que j'ai toujours vu avec un sentiment très-pénible ces prétendus patriotes, tour-à-tour assassins et voleurs de leurs concitoyens. J'avoue encore que j'ai secondé de mon mieux et la convention et les représentans en mission, lorsqu'ils se bornaient à les comprimer, au lieu de les faire juger et punir, ce qui aurait évité de grands maux; mais je n'ai pas même, à l'égard de ces êtres coupables, la plus légère persécution à me reprocher.

Ainsi donc, non-seulement je n'ai de fait participé à aucun des crimes du Midi, mais il est de plus bien évident que je n'y participais pas même d'intention. Je me bornais à faire des vœux pour que justice fût légale-

ment faite à ceux qui avaient droit de la réclamer.

Après dix-huit mois de suspension, le second tiers arriva, et le premier acte que fit alors le corps législatif, fut de me rappeler avec quatre de mes collègues, frappés, ainsi que moi de paralysie politique, par la loi du 3 brumaire. Je repris mes fonctions avec d'autant plus de plaisir, que j'allais faire partie d'une majorité, animée du desir de détruire les lois révolutionnaires qui pesaient encore si cruellement sur la nation, de fonder la législation sur les principes de la justice, d'établir l'économie dans les finances, de forcer le directoire à la paix, enfin, de l'obliger à gouverner constitutionnellement. C'était vouloir ce que voulaient nos commettans, mais c'était vouloir en même temps tout l'opposé de ce que voulait le directoire ; je n'ai pas besoin de dire que je n'entends parler que du triumvirat, ceci ne saurait regarder ses victimes.

On se rappellera long-temps ces beaux, mais trop courts momens de la lutte que nous eûmes à soutenir contre les triumvirs et leurs adjoints au corps législatif, et les victoires que nous remportions graduelle-



ment sur ces éternels oppresseurs de la patrie. Les accens féroces du jacobinisme étaient étouffés; la voix seule des principes se faisait entendre; l'on respirait sans craindre des mesures arbitraires; la confiance renaissait; les manufactures, le commerce, l'agriculture se ranimaient; les plaies révolutionnaires se cicatrisaient; tous les cœurs honnêtes s'ouvraient à l'espérance; déjà l'on voyait luire l'aurore du beau jour de la paix, objet constant de nos vœux et de toutes nos démarches; les puissances étrangères la demandaient; et quoi qu'on ait dit là-dessus, la demandaient sincèrement. Malmesbury était à Lille pour la négocier, et la brillante campagne d'Italie donnait le droit de la faire solide et glorieuse. Déjà nos soldats se voyaient au moment de goûter, parmi leurs concitoyens, les doux fruits de la reconnaissance nationale, et d'un repos conquis par les plus pénibles travaux et les plus étonnans succès; déjà l'on touchait au bonheur. . . . Le triumvirat en fut épouvanté: il jura de détruire l'édifice de félicité dont nous avons jeté les fondemens, de nous replonger dans le chaos de l'anarchie, de perpétuer les horreurs de la guerre, et il ne jura pas en vain.

On sait avec quelle perfidie il nous calomnia jusques dans les armées ; avec quelle insolence il nous traita dans ses messages et ses discours publics ; les mesures de force qu'il voulut d'abord employer , en faisant dépasser , par les troupes de Hoche , le rayon constitutionnel ; les mesures préparatoires qu'il mit en usage , en plaçant aux différens ministères , et sur-tout à celui de la police , des hommes qui lui étaient dévoués , et dont l'immoralité , pour ne rien dire de plus , lui garantissait non-seulement l'obéissance , mais la participation à tous ses forfaits : on sait l'appel qu'il fit aux Jacobins des départemens de se rendre à Paris , et quel commandant militaire il nomma pour exécuter notre proscription : on sait, enfin, comment il la consumma.

A entendre nos proscripteurs , c'était nous, et nous seuls , qui formions obstacle à la félicité générale ; sans nous la république aurait été solidement assise , la tranquillité aurait régné dans l'intérieur , la paix aurait été faite , les impôts auraient été adoucis , le peuple français aurait été le peuple le plus heureux de la terre ; tous ces avantages allaient être le résultat de notre éloignement. Le moyen

de ne pas le bénir , de ne pas appeler la journée du 18 fructidor , une journée immortelle , de n'y pas trouver le salut de la patrie.

Misérables imposteurs , qui vous jouez si impudemment de la crédulité publique , oui , vous la sauvâtes , la patrie , à cette déplorable époque , comme vous la sauvez depuis si long-temps , en la précipitant dans l'abîme de toutes les calamités ! Voyons un peu ce que vous avez fait ; rapprochons du tableau que j'esquissais tout - à - l'heure , celui qu'offrit bientôt la situation extérieure et intérieure de la France ; et que le public , que vous trompez depuis si long-temps , apprenne enfin à vous juger. Après avoir proscrit vos collègues , vous vous êtes empressés de chasser le négociateur anglais , qui était venu vous demander la paix ; vous lui donnâtes quarante-huit heures pour se retirer. Vous avez repoussé les plénipotentiaires des Etats-Unis ; vous avez complété la ruine de nos colonies ; vous avez ravagé et pillé la Suisse ; vous avez opprimé les républiques alliées ; vous avez fomenté la nouvelle coalition ; vous avez grossi le nombre de nos ennemis ; vous avez laissé nos armées dans le plus affreux dénuement ; vous avez , par vos scandaleuses dilapidations , pré-

paré les échecs qu'elles ont subis et l'évacuation de l'Italie ; et lorsque des hommes, accoutumés à faire des prodiges de valeur, soutenaient la gloire chancelante du nom français dans des régions éloignées, vous les avez complètement abandonnés. Voilà pour le dehors. Au dedans, vous avez multiplié les déportations, les arrestations arbitraires, les commissions militaires, les exécutions, les états de siège ; vous avez anéanti les droits du peuple, en soumettant les choix des assemblées électorales à votre révision ; vous avez extorqué des sommes considérables, sous le prétexte d'une descente en Angleterre, que vous n'aviez pas le projet d'effectuer ; vous avez presque doublé les impôts ; vous en avez créés dont le nom n'étoit pas même connu dans l'ancien régime ; vous avez fait la banqueroute ; vous avez voulu déporter en masse une classe de citoyens que vous n'aviez l'intention de chasser que pour lui enlever les misérables restes de sa dépouille ; vous avez décrété les emprunts forcés, les réquisitions, la loi sur les otages ; vous avez ressuscité la Vendée ; enfin, vous avez détruit le peu de commerce qui renaissait, le peu de marine qui restait, englouti toutes les fortunes,

sacrifié toutes les armées, anéanti presque une génération.

Tel est l'épouvantable résultat de l'immortelle journée du 18 fructidor. Ce n'est point ici un tableau d'imagination, ce sont des faits notoires que je vous rappelle, des faits consignés dans vos accusations respectives. Vous ne les révoquiez point en doute ni les uns ni les autres quelque temps après, mais vous vouliez les rejeter les uns sur les autres. Vous accusiez le directoire, le directoire vous accusait aussi, et vous aviez tous raison, car, un peu plus ou un peu moins, vous étiez tous coupables (1).

Enfin cette lutte amena le 30 prairial, qui fut heureusement bientôt suivi du 18 brumaire, époque à laquelle on proclama de grandes vérités. « La république, » dit alors « Bonaparte, « est mal gouvernée depuis deux « ans. — Vous avez violé la constitution au 18 « fructidor. — Qu'avez - vous fait de cette « France que je vous ai laissée si brillante ? je

---

(1) On voudra bien faire attention que je ne parle que des corps en masse, et que je ne confonds pas les individus. Ce qui prouve la justesse de mon observation, c'est qu'une partie des faits que j'ai récapitulés, est tirée d'un discours de Lucien Bonaparte, auquel ils étaient étrangers.

« vous ai laissé la paix, j'ai retrouvé la guerre;  
« je vous ai laissé des victoires, j'ai trouvé des  
« revers. Je vous ai laissé les millions d'Italie,  
« et j'ai trouvé par-tout des lois spoliatrices  
« et la misère. Qu'avez-vous fait de cent mille  
« Français, tous mes compagnons de gloire?...  
« ILS SONT MORTS! (1) — » Je reviens au 18  
fructidor, première cause de tous ces mal-  
heurs.

Depuis long - temps les triumvirs et leurs complices au corps législatif, conspiraient contre les représentans fidèles à leur mandat, et s'occupaient des moyens de s'en délivrer. Les uns disaient que nous serions enlevés dans nos salles; d'autres, qu'on viendrait nous arrêter dans nos lits; tous, que nous serions sur-le-champ fusillés. Plusieurs de mes collègues ne couchaient plus chez eux. Je ne pris point cette précaution, mais le 17 fructidor, à minuit, un de mes amis étant venu me dire que la conspiration allait éclater, et que je serais arrêté cette nuit même, j'acceptai l'asile qu'il m'offrit chez lui, où je trouvai Rouchon et Madier. Le lendemain

---

(1) Voyez le *Moniteur*, Nos 49, 50 et 51 de cette année.

matin , nous apprîmes que le directoire avait fait investir par la force armée , le lieu des séances des deux conseils, arrêter plusieurs députés réunis dans la salle des inspecteurs des anciens , et qu'on ne voyait dans les rues et sur les places voisines des Tuileries , que les appareils militaires les plus effrayans. Nous nous rendions à notre conseil, lorsqu'on nous assura que Siméon , président , et une trentaine de nos collègues en avaient été expulsés la baïonnette dans les reins , et que pareille exécution avait été faite aux anciens. Nous cherchâmes à nous rallier à ceux dont nous partagions les principes , et nous sûmes qu'ils étaient réunis en assez grand nombre chez l'un d'eux , rue de Gaillon , où nous nous rendîmes. Il n'y avait là que des membres du conseil des cinq-cents , les anciens étaient assemblés dans le voisinage. Chacun rapportait ce qu'il avait appris , les faits précédens furent unanimement confirmés , et , après différentes opinions , il fut arrêté que nous nous rendrions à notre salle à l'heure ordinaire des séances. Nos collègues des anciens prirent la même détermination.

Nous partons à midi au nombre d'environ quatre-vingts députés , et nous nous présentons

tons à l'entrée de la cour du Manége. Cette entrée était gardée par un piquet de chasseurs, qui refusa de nous laisser passer. Sommé au nom de la loi de nous ouvrir le passage, l'officier commandant le piquet, répondit qu'il avait reçu des ordres contraires d'un officier supérieur, qu'il allait faire appeler. Un instant après, celui-ci paraît, la sommation lui est renouvelée avec force, je vous rends responsable sur votre tête, lui dit Pastoret, des suites de votre résistance; mais l'esclave du directoire, sans s'amuser à lui répondre, commande au piquet de monter à cheval, de mettre le sabre à la main, et de nous disperser. Le piquet vint sur nous au petit galop, nous nous rangeâmes pour le laisser passer, et nous nous présentâmes de nouveau; Tandis que la sentinelle nous arrêtait, le piquet rappelé, revint prendre sa première position, et marcha pour la seconde fois sur nous. Il se mit alors au pas, et garnit tellement le passage que, repoussés par le poitrail des chevaux qui nous eussent écrasés, si nous nous fussions obstinés à rester plus long-temps, nous nous vîmes forcés de nous retirer. Vainement nous nous recriâmes sur cette violence commise par des gens armés contre des hommes sans armes,

contre les mandataires du peuple ; tout aussi vainement, Jourdan, des Bouches-du-Rhône, ouvrant sa poitrine , « eh bien ! dit-il , « puisque vous avez si peu d'égard pour notre « caractère, consommez votre crime ; frappez, « vous n'en aurez que mieux mérité des tyrans « qui vous emploient comme les vils agens « de leurs vengeances. » Les soldats, aussi insensibles à cette apostrophe qu'aux réclamations qui l'avaient précédée, n'en auraient pas moins foulé aux pieds de leurs chevaux notre respectable collègue, si nous ne l'avions arraché aux élans de son désespoir, et en quelque sorte emmené de force.

Beaucoup de personnes nous avaient suivis pour voir le résultat de notre démarche, elles furent repoussées avec nous, et se contentèrent de murmurer tout bas. Plusieurs autres paraissaient à leurs portes et aux fenêtres. On voyait bien le mécontentement, l'inquiétude, l'indignation même, peints sur les physionomies, mais on voyait aussi la consternation, et l'on se bornait à gémir. Nous apprîmes que nos collègues des anciens s'étaient présentés comme nous pour entrer dans leur salle, et qu'ils en avaient été écartés à peu-près de la même manière.

Sans trop savoir quel parti prendre , nous nous rendîmes dans le logement occupé par André, de la Lozère, rue Neuve-du-Luxembourg , où nous nous trouvâmes près de cent cinquante. Nous arrê tâmes d'abord une adresse au peuple, sur la violence que nous éprouvions , et plusieurs de nous offrirent d'aller la porter au directoire. Tandis qu'on la rédigeait, on vint nous annoncer qu'un piquet de chasseurs cernait la maison de Lafond-Ladebat , président des anciens , qui était à vingt pas de celle où nous étions , et qu'il était arrêté chez lui avec quelques membres de son conseil. J'ai su depuis, que le commissaire de police, à la tête du piquet , s'était trompé, et qu'il était allé chez Lafond, au lieu de venir chez André , où il aurait fait une plus nombreuse capture. Cette erreur donna lieu à Lafond et à ses collègues de représenter au ministre , qu'il se compromettait en les retenant plus long-temps. « Bon ! dit celui-ci , au point où « je me trouve, un peu plus ou un peu moins « de compromission ne doit pas m'arrêter, « et il les fit conduire au Temple. » Quant à nous, notre premier mouvement, lorsque nous vîmes la maison de Lafond entourée par

la force armée, fut d'aller nous y réunir, et de partager le sort de nos camarades. Nous nous mêmes même en marche pour exécuter ce dessein ; mais, sur l'observation que cette générosité ne les sauverait pas, et que c'était une folie de nous livrer nous-mêmes à des hommes capables des derniers attentats, nous nous départîmes de notre résolution.

Après l'enlèvement de nos collègues des anciens, il ne fut plus question d'adresse ni de protestations. Que pouvaient des affiches contre des baïonnettes, et qu'aurions-nous appris à nos commettans ? qui est-ce qui ignorait la violence qui nous arrachait aux fonctions que le peuple nous avait librement déléguées, et que nous avions si dignement remplies ? qui est-ce qui n'était pas pénétré d'horreur contre nos tyrans ? Nous nous séparâmes vers les quatre heures, et nous nous ajournâmes au même lieu pour dix heures ; mais le plan de proscription commençant à percer, chacun prit ses mesures pour s'y soustraire, et lorsque je me rendis le soir chez André, à peine y trouvai-je dix de mes collègues. N'existant plus pour nous ni réunion, ni moyen de résistance, je me réfugiai à la

campagne dans les environs de Paris , chez un honnête homme qui ne craignit pas de me donner asile.

Qu'avaient fait cependant les triumvirs pour secouer le joug constitutionnel que nous leur imposions et se débarrasser de nous ? Ces grands tacticiens avaient fait tirer, à trois heures du matin , le canon d'alarme qui devait servir de signal à leurs complices. Ils avaient fait arrêter plusieurs représentans dans la salle des inspecteurs ; ils s'étaient emparés de toutes les avenues, de toutes les places environnantes, de tous les ponts, qu'ils avaient garnis de canon ; ils avaient fait fermer les barrières, pour qu'aucune de leurs victimes ne leur échappât ; ils avaient pris des mesures pour que nous ne pussions pas pénétrer dans nos salles, ou que nous en fussions chassés. Ils avaient fait préparer l'Odéon et les Ecoles de Chirurgie, pour y recevoir les conjurés des deux conseils, par lesquels ils voulaient faire consommer notre sacrifice.

Ce fut là que les triumvirs leur dévoilèrent, dans un message, notre grande conspiration, tandis que, d'un autre côté, ils proclamaient dans Paris que *nous devons les poignarder,*  
*et QUE NOUS AVIONS DÉJÀ ATTAQUÉ LES*

POSTES QUI ENVIRONNAIENT LE DIRECTOIRE. Ils les invitèrent à nous proscrire. En matière d'état (1), dirent-ils, les mesures extrêmes ne sont appréciées que par les circonstances. Tout avait été convenu; l'acte infâme, qualifié loi du 19 fructidor, avait été préparé, et la proscription fut bientôt prononcée. On m'a assuré que le nombre des victimes devait être moins considérable, mais qu'ensuite les conjurés se firent des concessions respectives des représentans qu'ils n'aimaient pas. Il suffisait de leur déplaire, pour être mis sur la fatale liste. D'abord elle ne devait comprendre qu'une douzaine de membres du corps législatif; cinquante-deux y furent inscrits, outre Carnot et Barthelemy, et quelques autres personnes, et ensuite un nombre à-peu-près

---

(1) Naudé, dans son *Traité sur les Coups d'Etat*, qui était sans doute le catéchisme de nos modernes Machiavels, appelle aussi la Saint-Barthelemy, un coup d'état. Il fait l'apologie des opérations de cette journée, qu'il trouve justes, mais incomplètes. Quand on lit dans cet ouvrage, qu'on peut, en matière d'état, prendre des mesures extrêmes pour se débarrasser de ses ennemis, voire même, s'il faut les dépêcher secrètement sans passer par toutes les formalités d'une justice réglée, on peut le faire, on croit entendre les proclamations, les rapports, les motions du 18 fructidor.

égal de journalistes. On ne leur pardonnait pas plus qu'à nous le courage et le dévouement qu'ils avaient mis à combattre la tyrannie. Aussi le rapporteur qui proposa leur proscription, joignant la démence à la rage, ne craignit pas de dire : *Leur existence accuse la nature — elle compromet l'espèce humaine.*

Les triumvirs firent partir les proscrits dont ils avaient pu se saisir, dans des *chariots en forme de cages de fer, fermés avec des cadenas, et plutôt faits pour conduire des animaux que pour des hommes.* Je copie le commandant de l'escorte Dutertre (1). Ils lui firent remettre des instructions pour la route, dans lesquelles se trouvent littéralement les expressions suivantes : « *Le général Dutertre se pénétrera si fort de la nécessité de prévenir toute occasion qui pourrait procurer ou favoriser la fuite, qu'en cas d'attaque de la part de quelque individu, ou d'insulte, IL DOIT AGIR MILITAIREMENT SUR LES CONDAMNÉS, plutôt que de se les voir ravir.* » On sait ce que c'est qu'agir militairement sur un citoyen, et on n'ignore pas

---

(1) Voyez son Mémoire, pages 28, 30, 31 et 43.

combien il est facile de se faire attaquer ou insulter. Quelle Providence a donc veillé sur le sort de ces victimes ! Conçoit-on par quel miracle elles ont échappé à leurs bourreaux dans la longue et cruelle route qu'elles firent de Paris à Rochefort, lorsqu'après avoir lu, dans vingt endroits du mémoire de Dutertre, qu'il fut plusieurs fois question de les immoler, on y trouve ces paroles : *Collin et Guillet*, (ses deux adjudans) *avaient la confiance de deux des directeurs qui avaient dirigé les journées des 17 et 18 fructidor ; j'ignore s'ils avaient reçu des instructions particulières ; mais, à plusieurs reprises, la multitude qui se trouvait sur notre passage, a été provoquée à se porter à des excès.*

Pendant que mes infortunés collègues, miraculeusement échappés sur terre, couraient peut-être d'aussi grands dangers sur mer, j'étais dans la retraite qu'on m'avait procurée, attendant, non pas justice, je savais trop que ce sentiment était inconnu aux hommes qui m'avaient proscrit, mais quelque changement que les circonstances rendaient assez probables. Je savais que ces élémens de destruction ne s'accordaient point entre eux, et que les meneurs des deux conseils, s'aper-

cevant trop tard qu'en nous sacrifiant ils s'étaient mis à la merci du directoire , se plaignaient hautement et de son despotisme et de leur nullité. Mais le temps n'était point encore venu ; et cependant un plus long séjour dans le voisinage de Paris, pouvant me faire découvrir , et compromettre le digne homme qui m'avait donné asile , je revins , trois mois après , concerter , avec mes amis , le meilleur parti à prendre dans la situation critique où je me trouvais. Je m'étais auparavant assuré qu'aucun obstacle ne m'arrêterait aux barrières , où l'on laissait librement passer pour entrer et sortir , sans demander ni passe-port , ni carte de sûreté.

Ils furent d'avis que je devais sortir de France , et s'occupèrent des moyens d'assurer ma sortie. Je logeai en attendant , chez l'un d'eux, négociant rue du Faubourg-Poissonnière. Il n'y avait pas huit jours que j'y étais , lorsque le 14 niv. , (4 janv.) à huit heures du matin , il entre brusquement dans ma chambre et m'éveille en sursaut : « vous « êtes découvert , me dit-il , on vient vous « arrêter , la force armée est dans la cour , « habillez-vous vite , et nous aviserons aux « moyens de vous sauver, s'il est possible. » Je

m'habille à la hâte , n'ayant pas le temps de prendre mes bottes , je prends des souliers qu'il m'avait prêtés pour me servir de pantoufles , et je le suis dans un appartement où se trouvait une armoire dans laquelle il m'invite à me cacher. « Il est impossible , lui « dis-je , qu'on ne vienne pas fouiller dans « cette armoire , où je serai très-certainement « découvert. Pendant que les soldats sont « encore dans la cour , faites-moi sortir par « la porte du jardin. Je crois ce moyen meilleur que l'autre. » Il adopte mon avis. Nous courons au jardin , et l'instant d'après je me trouve dans la rue , le cœur bien soulagé de n'avoir plus rien à craindre pour un ami que sa bienfaisance pouvait compromettre sous un gouvernement aussi tyrannique.

C'était beaucoup pour lui , mais ce n'était pas assez pour moi ; car , que devenir ? où me réfugier avec des souliers en pantoufles , qui étaient très-courts , et me laissaient à peine la faculté de marcher ? La rue était solitaire , et je n'étais guère importuné par le regard des passans. Ma première pensée fut de m'en éloigner , crainte que les sbires , informés de cette issue , ne vinssent pour la surveiller ; ma seconde fut de me retirer dans l'asile où j'avais déjà

passé trois mois. Je m'achemine aussitôt du côté du boulevard , je prends un fiacre , et me voilà en route, persuadé que j'étais échappé à mes persécuteurs. Je ne fus pas long-temps dans cette erreur.

Arrivé à la barrière , le factionnaire s'approche de la voiture , et me demande ma carte. — « Ma carte ! elle est chez-moi ; je  
« passe ici tous les jours sans qu'on me la  
« demande, j'ai donc cru inutile de la prendre,  
« mais puisqu'il la faut , je m'en vais la  
« chercher. — Cela ne se peut pas, parlez  
« au chef du poste qui vous expliquera ce  
« qu'il faut faire. — Je parle à ce chef, et  
lui tiens le même discours. — « Le directoire,  
« me dit-il , a fait entourer ce matin toutes  
« les boutiques et magasins pour faire saisir  
« les marchandises anglaises qui pourraient  
« s'y trouver. En même temps il a fait donner  
« ordre cette nuit, aux barrières, de ne laisser  
« sortir personne sans carte ou sans passe-port,  
« et de faire conduire ceux qui n'en auraient  
« pas, au corps-de-garde. Plusieurs personnes  
« y ont déjà été conduites, on va vous y con-  
« duire aussi, ce ne sera qu'une affaire de  
« formalité, » et sur-le-champ il ordonne à  
un jeune militaire de m'y accompagner. Les

paroles que je venais d'entendre me pétrifièrent. Je me rappelai très-bien alors d'avoir vu devant différentes boutiques de la rue du Faubourg-Saint-Antoine, des pelotons de gens armés, auxquels je n'avais fait aucune attention, et je sentis un peu trop tard la sottise que j'avais faite de ne pas accepter la cachette de l'armoire que m'avait offerte mon ami. Je n'y aurais pas été découvert, puisque j'ai su depuis qu'on n'était pas même entré dans ses appartemens. Mais comment aurais-je pu me douter qu'il s'agissait d'une mesure générale, qui m'était étrangère, et comment ne pas croire, au contraire, que la force armée n'était là que pour m'arrêter ? Qui est-ce qui ne s'y serait pas trompé comme moi ? Je suivis tristement mon jeune guide. Le trajet était très-long, et il m'eût été facile de lui échapper, si j'avais été chaussé plus à mon aise. J'arrivai au corps-de-garde, où je trouvai beaucoup de monde. Là étaient des membres de la municipalité, des bourgeois de garde, et plusieurs personnes arrêtées pour avoir négligé de prendre leurs cartes. On me demanda mon nom. — Aymé, dis-je, et on l'estropia au bas d'une liste où l'on en avait déjà écrit beaucoup d'autres.

Je répétais ce que j'avais déjà dit au factionnaire de la barrière, pour obtenir d'aller chercher ma carte. *Cela ne se peut pas*, brusquement prononcé, fut toute la réponse. Un demi-quart d'heure après, on nous remit, au nombre d'une douzaine, à cinq fusiliers, qui nous conduisirent au bureau central, par un trajet encore plus long que le premier. Cette conduite se faisait avec la plus grande négligence, les conducteurs étant persuadés qu'aucun de nous n'avait rien à craindre, et que nous serions tous relâchés, aussitôt que nous nous serions fait connaître. Nous arrivâmes enfin, et nous fûmes placés dans une immense salle basse, pleine de gens, dont la plupart avaient la plus mauvaise mine. Je compris bientôt à leur langage, qu'un très-grand nombre n'était pas là par l'effet d'une méprise; et ne pouvant pas supporter de me trouver plus long-temps en aussi mauvaise compagnie, sentant très-bien d'ailleurs qu'il ne me restait aucun moyen d'évasion, parce que quand on en serait venu à mon tour, il aurait bien fallu que l'on sût qui j'étais, je pris sur-le-champ mon parti; et m'adressant à un des gardiens, « faites savoir, » lui dis-je, « aux membres du bureau central, qu'un

« représentant du peuple est ici, et qu'il  
« demande à leur parler. » Cet homme me  
conduisit aussitôt dans leur salle. Je me fis  
connaître, je fus placé à l'instant dans l'ha-  
bitation du concierge, en attendant qu'on  
eût pris les ordres du ministre de la police.  
Ces ordres arrivèrent le lendemain 15 nivose,  
je fus conduit à la tour du Temple.

Me voilà donc enfermé dans la bastille mo-  
derne, où je trouvai près de quatre-vingts per-  
sonnes de tous les âges, de toutes les classes,  
de toutes les opinions, de toutes les nations.  
J'y vis le chevalier d'Aranjo, ambassadeur  
de Portugal, et le commodore Sidney Smith,  
qui depuis s'est échappé. J'y vis un adju-  
dant de Pichegru, nommé Badouville, qui  
était couvert de blessures reçues au service de  
la république. Cet homme, très-brave, très-  
honnête, était très-simple, et l'on comptait  
beaucoup sur lui pour en faire un délateur  
de son général. Il disait à qui voulait l'en-  
tendre : « Ils me retiennent ici pour me faire  
« déclarer que Pichegru a trahi ; ils me met-  
« traient plutôt en pièces, que de me faire  
« avouer une pareille imposture. Pichegru  
« est un brave homme, un bon républicain,  
« incapable de trahison. Vous êtes bienheu-

« reux, ajoutait-il en s'adressant à moi avec  
« une touchante simplicité, vous êtes bien-  
« heureux d'aller à Cayenne; je voudrais  
« bien y aller, moi, joindre mon général :  
« j'ai été compagnon de sa gloire, je le serais  
« de ses malheurs. » J'y vis un nommé Ar-  
mand, qui passait pour l'espion du direc-  
toire, et qui, de concert avec Duverne de  
Presle, avait fabriqué des matériaux pour  
établir notre conspiration; c'était au moins  
l'opinion reçue au Temple; et ce qui aidait à  
l'accréditer, c'est que Duverne de Presle,  
impliqué dans l'affaire de Brothier et La-  
villeheurnois, condamné à la réclusion par  
le même jugement, et compris, comme  
eux, dans ce qu'on appelle la loi du 19 fruc-  
tidor, n'a pas été conduit, comme eux, dans  
les déserts de Sinamary. J'y vis un nommé  
François, qui, pendant un mois de suite,  
fut conduit, chaque jour, au ministre de la  
police, pour y faire des dénonciations, dans  
l'espoir de recouvrer sa liberté par ce moyen  
odieux. J'y vis des prévenus d'émigration et  
de chouannerie. J'y vis enfin une quaran-  
taine de personnes, parmi lesquelles se trou-  
vaient des vieillards, des militaires, des pay-  
sans, et une dame de Dreux, bien intéressante,

tous soupçonnés d'une chimérique conspiration, demandant vainement à être jugés, et ne pouvant pas l'obtenir. Entouré de tant de malheureux, j'oubliais mes propres infortunes ; mais ce qui m'affectait bien vivement, c'était de me trouver dans la même prison qu'avait occupée Louis XVI et sa malheureuse famille. C'est là qu'il faut aller pour méditer sur les grandes catastrophes, et pour sentir tous les dangers de la faiblesse dans les personnes qui gouvernent.

Le concierge était assez bon homme, mais sa femme était une de ces mégères qui se sont le plus distinguées par leurs excès révolutionnaires. A peine m'eut-on écroué, qu'elle s'empressa de répandre dans la prison qu'on venait d'y amener un des principaux égorgeurs du Midi. Heureusement elle était connue, et mon nom fut prononcé. Aussitôt tous les prisonniers honnêtes, et c'était la presque-généralité, s'approchèrent de moi, me donnèrent les marques du plus grand intérêt, et me firent toutes les offres de services qui étaient en leur pouvoir. J'eus principalement à me louer de mon collègue Rémuzat, dont la nomination avait été annullée le 19 fructidor, qui avait d'abord été mis sur la liste de déportation,

portation, et en fut ensuite rayé, et qui se trouvait détenu pour affaire particulière. Il était le digne époux d'une femme bien estimable, qui, chaque jour, sans consulter ni le mauvais temps, ni sa mauvaise santé, venait de la place Vendôme au Temple, mêler, pendant trois heures, ses larmes à celles de son mari. J'ai appris, à mon retour, qu'il avait été cruellement persécuté, et qu'il n'a recouvré sa liberté que depuis le 18 brumaire.

La tour du Temple est le lieu où l'on tenait les archives de l'ordre de Malte. Il faut, pour y arriver, traverser une première cour, l'hôtel autrefois occupé par le grand-prieur, et de mon temps par la gendarmerie, et une seconde cour, qui servait anciennement de jardin : elle conduit à une troisième cour entourée de murs très-élevés, dans laquelle se trouve ce qu'on appelle la tour du Temple. C'est un bâtiment composé de plusieurs tours réunies, au milieu desquelles est un édifice quarré. Les murs sont de la plus grande épaisseur. Un lit en long entre fort à l'aise dans l'embrasure des fenêtres, qui sont revêtues de gros barreaux de fer. Les portes sont extrêmement épaisses. Celle de la chambre du roi est entièrement en fer : elles sont très-

multipliées. A l'entrée de la cour, il y en a deux en forme de guichet, qu'on ne passe qu'en se courbant. Il y en a une à l'entrée de la tour, une à l'entrée de l'escalier, une dans l'escalier à la séparation de chaque étage ; une à chaque étage à l'entrée des corridors qui entourent les appartemens ; une enfin à l'entrée de chaque appartement. Le nombre des guichetiers était considérable ; et pour dernière précaution, il y avait un corps-de-garde dans la cour, et des sentinelles à tous les coins. Les officiers et les soldats avaient ordre de ne point nous parler : ils exécutaient fidèlement cette consigne.

Je fus bientôt instruit du régime de la maison. Comme prisonnier d'état, je devais être traité en prisonnier d'état, c'est-à-dire avec les égards qu'on a, chez toutes les nations policées, pour les prisonniers de cette classe. J'imaginai qu'un représentant de la nation française aurait le même traitement qu'un commodore anglais, qu'un ambassadeur de Portugal, et je ne me trompai pas. Nous étions tous sous le niveau de l'égalité. Le gouvernement faisait donner, à chacun de nous, un lit de sangle, sur lequel était un matelas de deux pouces d'épaisseur, deux draps de

lit d'une toile bonne pour les emballages, n'ayant guère plus de deux pieds de largeur, et une mauvaise couverture de laine; et ces lits étaient tellement rapprochés, qu'il n'y avait pas trois pieds d'intervalle des uns aux autres. La nourriture était analogue, c'était du pain et de l'eau, et de la soupe une fois par jour. A la vérité, il était permis de se faire donner, en payant, même de faire venir du dehors, après le plus sévère examen, tout ce que l'on voulait pour sa nourriture et pour ses autres besoins. Mais ces douceurs-là, on ne les tenait que de sa bourse; et la munificence directoriale ne s'étendait pas au-delà du grabat, du pain, de l'eau et de la soupe, auxquels le représentant, le commodore, et l'ambassadeur auraient été réduits comme bien d'autres, s'ils n'y avaient suppléé. A huit heures du matin, on ouvrait les portes de nos chambres, et il nous était libre d'aller dans toutes celles qui constituent la tour du Temple, et dans la cour. A quatre heures, on nous faisait rentrer dans la tour, et l'on faisait un premier appel. La porte d'entrée ne se r'ouvrait plus pour nous que le lendemain. A huit heures, on nous enfermait dans nos chambres, après un second appel.

Il y avait une classe particulière de prisonniers qui étaient au secret. Les uns se promenaient une heure par jour dans la cour, sans pouvoir communiquer avec qui que ce fût, les autres ne sortaient pas du tout. J'ai connu une dame qui avait resté quarante jours dans une tourelle, sans voir d'autre visage que celui des gardiens. Quant à la correspondance, rien ne partait, ni n'était reçu sans être attentivement lu par le greffier, qui remplissait son emploi avec beaucoup de rigidité.

Je passai un mois dans ce séjour, sans que le gouvernement parût s'occuper de moi. « On  
« vous laissera ici, me dit-on, il n'y aura de  
« déportés que ceux qui ont été arrêtés le 18  
« fructidor. Vos tyrans ont rempli leur but,  
« en vous écartant de vos places. Ils font au-  
« jourd'hui tout ce qu'ils veulent sans obsta-  
« cles, pourquoi vous enverraient-ils à  
« Cayenne ? » Je ne partageais pas cette opi-  
nion, aussi ne fus-je point du tout surpris, lorsque, le 16 pluviôse (5 février), le chevalier d'Arango m'ayant tiré en particulier : « On  
« vient, dit-il, de me prévenir que le bureau  
« central avait demandé au concierge la liste  
« des prisonniers qui, aux termes de l'acte du 19

« fructidor, sont dans le cas de la déportation.  
« Vous êtes du nombre, et je ne doute pas que  
« sous deux jours on ne vous fasse partir. »  
Je remerciai l'ambassadeur. Deux jours après,  
l'ordre du départ arriva, et le lendemain je fus  
emmené par trois gendarmes, avec un prêtre  
nommé Cardine, qui est mort à la Guyane.

Nous n'eûmes l'honneur ni d'une nombreuse  
escorte, ni d'une imposante artillerie, ni des  
cages de fer, comme mes collègues; nous ne  
fûmes conduits que de charrette en charrette,  
de prison en prison jusqu'à Rochefort. Quel-  
quefois, cependant, les gendarmes m'ont  
laissé marcher, et m'ont permis d'aller dans  
les auberges; ils nous firent prendre la route  
de Tours par Versailles, Chartres, Ven-  
dôme, etc. Cette route, plus courte que celle  
d'Orléans, est aussi beaucoup plus mauvaise,  
et il n'y passe presque personne. Je me rap-  
pelle qu'ayant observé à un aubergiste qu'il  
devait mal faire ses affaires dans un pays  
aussi peu fréquenté, la femme présente, me  
dit ingénument: « Hélas! monsieur, vous  
« avez bien raison, nous ne faisons presque  
« rien, et sans quelques déportés que la gen-  
« darmerie nous amène, il nous faudrait met-  
« tre la clé sous la porte ». C'était en effet le

moment du passage des nombreuses victimes , que le directoire accumulait à Rochefort.

Nous fûmes joints à Châteaudun par un chanoine du pays , nommé *Doru* , âgé de 66 ans , incommodé d'une très-forte hernie. Son nom s'était trouvé sur une liste saisie chez le grand-vicaire de Chartres-Dozier , qui fut aussi conduit à Rochefort. Il avait fait cette liste à l'insu du chanoine , qui ne s'en doutait pas ; et, ce qu'il y a de singulier, c'est que le grand - vicaire fut excepté de la déportation , et que le chanoine l'a subie. On l'avait arrêté dans le repas de noces d'une de ses parentes.

A Vendôme , nous couchâmes dans les prisons qu'avaient occupées Babœuf et les autres individus jugés par la haute-cour nationale. Je ne pus m'empêcher de faire cette réflexion. Quelques-uns d'entr'eux , après une accusation régulière, une instruction solennelle, une défense complète , ont été condamnés à la déportation , et le gouvernement les laisse très-tranquilles en France ; je n'ai été ni accusé , ni défendu , ni jugé , et le gouvernement me fait conduire à la Guyane.

A Tours, le cortège devint très-nombreux. Nous y trouvâmes dix prêtres et un apothi-

caire de Sarguemines, presque septuagénaire, auxquels nous fûmes réunis. On me dit que nous serions enchaînés, et que je ne ferais pas mal d'imiter Gibert-Desmolières qui, en passant, avait présenté pétition pour ne pas l'être, ce qu'il n'obtint qu'avec beaucoup de peine. J'avais été si souvent enchaîné, lorsque je fus conduit de Montelimar à Paris, qu'il m'était assez indifférent de l'être de nouveau. Aussi ne fis-je point de pétition, et je ne le fus pas.

Nous voyagions sur deux charrettes découvertes, chargées de nos personnes et de nos malles ou porte-manteaux, sur lesquels nous étions assis sans que rien nous garantît de la pluie, de la neige et de toutes les injures de cette saison. La gendarmerie, à cause de notre grand nombre, s'était renforcée d'un piquet de chasseurs qui lui servait d'escorte. Je me souviens, qu'ayant obtenu la permission de marcher, un chasseur descendu de cheval, se mit à mes côtés, et comme les charrettes allaient très-lentement, nous les devançâmes de plus d'une lieue, et nous nous trouvâmes seuls dans un pays couvert de bois. Ce chasseur, qui savait déjà qui j'étais, — vous allez donc, me dit-il, à Cayenne, dans ce maudit

pays d'où personne ne revient. — Oui, mon ami. — Parbleu, vous êtes bien bon, je sais bien, moi, que si j'étais à votre place, je n'irais pas. — Mais je ne suis pas tout-à-fait le maître, et vous voyez bien que je suis entre les mains de la gendarmerie. — La gendarmerie ! elle est à plus d'une lieue d'ici, et qui vous empêche de vous sauver dans ces bois qui sont à deux pas ? — Qui m'en empêche ! vous ; car, quand même vous ne voudriez pas vous y opposer, je ne voudrais pas vous compromettre. — Oh ! s'il n'y a que cela qui vous arrête, vous pouvez bien partir. Je ne suis point chargé de votre garde, je ne suis ici que pour prêter main-forte en cas de rébellion. Vous n'en faites point, en vous en allant ; et, je vous le répète, à votre place je n'y manquerais pas. — Je serrai avec attendrissement la main de ce brave homme, et ne voulus point profiter de ses conseils.

À l'époque du 18 fructidor, mon premier mouvement fut de me soustraire à la tyrannie. Trois mois après, je cédaï aux conseils de mes amis, qui voulaient me faire passer à l'étranger. Lorsque je me vis au Temple, je pris la résolution de subir mon sort, et d'aller à Cayenne, quand même je trouverais à m'é-

vader. Je me déterminai, par les considérations qui ont engagé tant de maris, tant de pères de famille à se sacrifier. Je savais que le séquestre était mis sur le peu de bien que je possède, séquestre qui n'a été levé qu'avec beaucoup de peine, plus d'une année après la connaissance officielle de mon arrivée à la Guyane, et je connaissais assez nos proscriptionnaires, pour me douter que tout ce qui se serait soustrait à la déportation, serait traité en émigré, comme de fait, ils ont eu la barbarie de le décréter par la suite. Eh bien ! dis-je, puisqu'ils veulent me perdre, qu'ils se satisfassent, mais, au moins, sauvons ma femme et mes enfans des horreurs de l'indigence ; conservons-leur ma très-modique fortune. Et ce sentiment l'emporta. Il l'emporta encore dans une autre occasion, dont je parlerai bientôt ; et si, par la suite, je me suis sauvé de la Guyane, ce n'est que lorsque je me suis vu entouré de cadavres, et que je me suis cru autorisé à venir à l'île d'Oléron.

J'arrivai avec mon brave chasseur à Saint-Maur, où nous fûmes joints deux heures après par le convoi. Nous devions coucher à l'auberge où nous soupâmes, mais le concierge des prisons s'étant plaint qu'on le frustrait de ses droits,

le chef de la gendarmerie nous mena coucher en prison. Le lendemain, nous vînmes à Châtellerault, et nous fûmes encore coucher en prison. Quelle prison ! grand dieu ! je voulus faire quelque représentation au geolier : « vous « êtes, me dit-il, bien délicat, Pichegru, Barthelemy, et vos autres camarades, qui vous « valent, je pense, y ont bien couché ; » et en effet, je sus que le vainqueur de la Hollande, que l'homme qui avait fait la paix avec l'Espagne et la Prusse, qui avait honoré la nation dans sa légation, et que toute la France avait appelé, malgré lui, au directoire, avaient passé la nuit dans les cachots destinés aux plus vils scélérats. Après de tels exemples, je n'avais pas droit de me plaindre, et je me tus.

A Poitiers, la municipalité vint nous visiter, et donna des ordres humains au concierge, qui était déjà disposé à les exécuter. A St.-Maixent, nous nous rencontrâmes avec plusieurs prisonniers anglais, qui venaient d'y arriver, et qu'on conduisait dans l'intérieur. Le commandant d'une compagnie d'infanterie qui les avait escortés, fut chargé de nous conduire à Niort. Cet homme n'avait pas l'air méchant, je crois même qu'il ne l'était pas, car il fit

arrêter en route, pour nous laisser rafraîchir, et nous parla assez humainement. Mais il avait cette rigidité de service, qu'on trouve très-communément chez les Suisses et les Allemands, et qui faillit à nous être funeste. Il avait lu dans les ordres dont il était chargé, que nous devions être transportés en voiture, et il voulut que ce point fût littéralement exécuté. Malheureusement, il y avait de Saint-Maixent à Niort, le plus horrible chemin de toute la route. Vainement nous le priâmes de nous laisser descendre dans les plus mauvais endroits, en lui représentant, qu'étant entourés d'une compagnie entière, nous ne pouvions pas lui donner de l'inquiétude. Ces représentations furent inutiles. « Les ordres ne le permettent pas, dit-il, *il est écrit que vous serez sur des charrettes ;* » et il fallut rester sur les charrettes. Ce fut un rare bonheur de n'en être pas précipité.

A Niort, où je séjournai, je fus témoin d'un spectacle bien affligeant. Vers les trois heures de l'après-midi, je vis entrer dans la prison plusieurs prêtres qui étaient depuis le matin en route, et qui avaient eu tout le jour la pluie et la neige sur le corps. Il y avait parmi eux un vieillard de soixante-quinze ans, qui

avait été grand-vicaire à Bourges. Cet homme, très-infirmes, était horriblement meurtri par les cahots de la charrette, percé jusqu'aux os, et presque gelé. Il fallut le porter près du feu, et lui prodiguer beaucoup de secours pour le ranimer. On y parvint avec peine, il nous remercia avec sensibilité, et ne laissa échapper aucune plainte contre ses bourreaux.

Nous arrivâmes enfin à Rochefort, le 9 ventose (28 février); on nous conduisit à la municipalité, qui prit nos signalemens. Elle m'envoya, avec le prêtre Gardine, à la prison de Saint-Maurice; mes autres compagnons de route furent à celle de l'hospice militaire de la marine.

La première personne que je trouvai en entrant, fut le vertueux Gibert-Desmolieres, qui avait été arrêté, quelque temps après fructidor, dans une maison de campagne aux environs de Paris. On avait dit à la police qu'il y avait des émigrés dans cette maison, elle y fit faire une visite. A l'approche de la force armée, Desmolieres se sauva dans les charmes. Les soldats, voyant un homme qui fuyait, coururent après lui. La crainte d'être maltraité le saisit. Il se nomma. « Nous ne vous cherchions pas, lui dit-on, mais, d'après

« ce que vous venez de nous dire, nous ne pouvons éviter de vous emmener. » Il fut conduit au Temple, où sa mère octogénaire venait le voir tous les jours. Il était bien digne de toute sa tendresse. Je n'ai jamais vu un homme pousser si loin la piété filiale. Il ne parlait que de cette mère respectable, elle était toujours présente à sa pensée, et faisait le sujet de tous ses entretiens. Il avait été conduit à-peu-près comme moi, de Paris à Rochefort, avec Isidore Langlois, Jardin et Perlet; dès qu'il me vit, il me serra dans ses bras : « Mon ami, me dit-il, nous sommes « victimes de l'injustice, mais nous ne l'avons « pas mérité, et cela doit nous consoler. Supportons-la avec courage. Puisse notre malheureuse patrie n'avoir pas à gémir de « notre proscription ! »

Le lendemain de mon arrivée à Rochefort, le négociant Pelletreau me fit remettre cent cinquante louis qu'il avait reçus pour moi. J'avais constamment refusé ce secours que l'amitié m'avait plusieurs fois offert à la prison du Temple; on me décida alors à l'accepter, et il m'a été fort utile. Recevez mes remerciemens, généreux ami, qui m'avez secouru avec tant de délicatesse; et en atten-

dant que je puisse me libérer , apprenez , pour premier prix de votre bienfaisance , que vous m'avez rendu un service bien essentiel. Je crois lui être redevable de ma conservation.

La prison de Saint-Maurice était remplie : il y avait beaucoup de prêtres qui étaient entassés dans une grande salle , mal couchés , mal nourris , et traités avec inhumanité. A peine pouvaient-ils y respirer ; et l'un d'eux ayant ouvert le volet d'une fenêtre à barreaux de fer , pour se procurer un peu d'air , la sentinelle fit feu sur lui. La balle renvoyée de la voûte où elle s'étoit un peu amortie , blessa encore assez dangereusement un de ces malheureux. J'étais avec Gibert-Desmolieres , Perlet et trois autres prisonniers dans une petite chambre où nous étions moins mal. Richer-Serizi , que le directoire avait fait arrêter en Suisse , et traduire à Rochefort , était avec Langlois dans une autre chambre. Ils s'occupaient d'un projet d'évasion , que ni Gibert - Desmolieres , ni Perlet , ni moi ne voulûmes partager , quoique très - vivement sollicités. J'ai donné mes motifs ; ceux de Perlet et de Desmolieres étaient à peu près les mêmes. « Voulez-vous , disait celui-ci , lorsqu'on le pressoit de partir , que je laisse ma

« mère , qui a plus de quatre-vingts ans , ex-  
« posée aux derniers besoins. Elle n'a , pour  
« exister, que le peu de bien que je possédais ;  
« je ne veux pas avoir à me reprocher de l'en  
« avoir privée. »

Jardin, qui était dans la prison de l'Hospice, venait de se sauver ; Serizi et Langlois en firent autant : ils sortirent tout uniment par la porte, dont on leur procura la clé : on a cru qu'ils s'étaient évadés par la fenêtre , parce qu'on trouva un des barreaux scié ; on y avait même attaché des draps , pendans extérieurement ; mais ce ne fut là qu'un jeu pour sauver le concierge qui passa en jugement , et fut acquitté. Depuis mon retour, j'ai vu Langlois, avec d'autant plus de plaisir, que sa mauvaise santé n'aurait jamais pu résister , je ne dis pas au climat de la Guyane , mais aux horreurs de notre traversée : cet honnête et courageux jeune homme n'existerait plus.

Langlois et Serizi furent à peine partis , que l'ordre du départ général arriva. Le 21 ventose , à neuf heures du matin , on vint nous dire de nous tenir prêts. A dix heures , on nous fit sortir et marcher au bruit du tambour , à travers deux haies de soldats , jusqu'à l'hospice de la marine. On nous y réunit à d'au-

tres victimes , avec lesquelles nous continuâmes notre marche de la même manière , jusqu'au port. On a vu quelquefois de ces processions touchantes de malheureux captifs rachetés par les pères de la Merci : nous figurions une procession inverse , dans laquelle se trouvait un prêtre de cette congrégation. On nous embarqua sur plusieurs gabares , qui nous conduisirent dans la grande rade , à bord de la frégate *la Charente* , commandée par le capitaine Breuillac. Je remarquai , pendant notre promenade dans les rues de Rochefort , ce que j'avais remarqué sur toute la route , depuis Paris , la consternation peinte sur toutes les physionomies , et l'air du plus vif intérêt. Un seul homme avait le visage radieux ; il était en grande tenue , le sabre au côté , le plumet tricolor sur la tête , et paraissait très-fier du rôle qu'il jouoit. C'était le commissaire du directoire auprès de l'administration municipale.

Nous étions en rade entre la petite île d'Aix et l'île Notre-Dame , autrement dite l'île des Prêtres , parce qu'en 1793 et 1794 , sur environ sept cents de ces malheureux qui restèrent très-long-temps prisonniers à bord , il en périt plus de cinq cents , qui furent en-

terrés

terrés dans cette dernière île. Quelques-uns de ceux qui avaient survécu, se trouvaient parmi nous, et craignaient qu'on ne les laissât encore prisonniers à bord de la frégate ; car la plus cruelle et la plus dangereuse des prisons, est celle des navires. Nous restâmes dix jours en rade , retenus par les vents contraires et par la vue de deux frégates et d'un vaisseau anglais, qui vinrent nous observer de très-près. Dans cet intervalle, on amena encore quelques victimes, et on en ramena deux à Rochefort, comme atteintes de démence. L'une était un prêtre de Bagnols, qui avait la folie de se croire cardinal, et qui d'ailleurs raisonnait assez sensément sur toute autre matière. Il était très-doux et très-gai. On lui parlait quelquefois du cardinalat, cette conversation lui plaisait beaucoup, et il la soutenait avec un sérieux tout-à-fait risible. Ce qui lui faisait le plus de peine dans sa position, était de ne pouvoir se trouver au conclave, que la vieillesse et les malheurs du pape lui faisaient regarder comme très-prochain. Je n'ai jamais pu démêler si cette folie était réelle ou affectée : quoi qu'il en soit, elle n'en a pas moins servi à le soustraire à la déportation. L'autre était un an-

cien officier, chevalier de Saint-Louis, qui se nommait Jacob. Celui-là avait réellement l'esprit aliéné : il en avait donné différentes marques non équivoques; mais la plus frappante fut de jeter d'abord froidement ses effets à la mer, et ensuite de s'y jeter lui-même avec la plus grande tranquillité. Quelques matelots eurent le temps de le retirer. Il parut insensible à ce bienfait.

Le recensement des déportés fut fait. Nous nous trouvâmes cent quatre-vingt-treize, dont environ les deux tiers étaient prêtres. Le tiers restant était composé de deux représentans, Gibert-Desmolières et moi, d'un imprimeur journaliste, Perlet, de plusieurs prévenus d'émigration, dont le plus grand nombre était de la classe des artisans; et enfin, puisqu'il faut tout dire, de cinq individus condamnés pour vols. L'un d'eux avait déjà fait vingt ans de galères. Le directoire avait cru nous avilir, par cette association, aux yeux des habitans de Cayenne. Son intention était que dans cette colonie on nous assimilât à ces malfaiteurs; ses agens s'y sont parfaitement conformés. Chez les colons, au contraire, elle a produit l'effet qu'elle devait produire sur des ames honnêtes; elle les a

pénétrés de la plus vive indignation pour les auteurs d'une telle infamie. Je la crois unique dans l'histoire de la révolution; car, sous le régime de la première terreur, on ne confondait pas, dans les prisons, les hommes détenus pour crime, avec ceux arrêtés pour des opinions.

Le 30 ventose, notre frégate et la frégate *la Décade*, qui était à côté de nous, tirèrent plusieurs salves d'artillerie, et parurent magnifiquement pavoisées. Je demandai quel en était le sujet. On me dit que tout cela se faisait pour célébrer une fête nouvellement décrétée en l'honneur de la souveraineté du peuple. Je crus d'abord que c'était une mauvaise plaisanterie, me rappelant la manière outrageante avec laquelle on avait traité ce souverain six mois auparavant, en proscrivant une partie de ses représentans, et en renvoyant les autres avec moins de cérémonie que n'en met un maître à renvoyer son laquais; mais ayant bientôt appris qu'on m'avait dit la vérité, je ne pus m'empêcher de faire cette observation : Le corps législatif traite le peuple français, comme les Juifs traitaient J. C. Ils lui disaient : Je te salue, roi des Juifs, et ils lui crachaient au visage.

Les Anglais ayant disparu, et les vents étant favorables, notre frégate appareilla et mit à la voile le lendemain 1.<sup>er</sup> germ. (22 mars) au matin. Nous avions tous le cœur brisé de douleur, en songeant aux plus chers objets de nos affections, que plusieurs de nous ne devaient jamais revoir. Ceux qui, comme moi, laissaient une femme et des enfans avec une très-modique fortune séquestrée, étaient le plus péniblement affectés. Oh ! qu'il est cruel de voir la terre natale, la terre qui porte tout ce qui attache à la vie, fuir loin de soi, quand on la quitte par l'effet d'une proscription dont on ne connaît pas le terme ! Combien de souvenirs attendrissans et de pensées déchirantes viennent alors vous accabler!....

Le soir, nous la perdîmes de vue; et le lendemain, à la pointe du jour, nous entendîmes un mouvement extraordinaire sur le bâtiment. Bientôt nous sûmes qu'il était occasionné par la vue des trois navires anglais qui étaient venus nous observer en radè, et qui nous donnaient chasse. Le capitaine avait fait virer de bord, et s'occupait des moyens d'alléger son bâtiment, tant pour accélérer la marche, que pour prendre moins d'eau, et s'approcher tellement de la côte, s'il était

forcé d'échouer, comme il le craignait, que les Anglais n'osassent pas le suivre. On défonça les barriques, et par le moyen des pompes, on fit couler dans la mer l'eau et le vin dont elles avaient été remplies; on y jeta aussi tout ce qui surchargeait le bâtiment. Des officiers vinrent dire à quelques-uns de nous, qu'ils regardaient comme assuré que la frégate serait forcée de se jeter à la côte. Il nous engagèrent à profiter de la confusion qui résulterait de cet événement, pour nous sauver. L'un d'eux m'offrit de se charger de ma malle, et de me la faire parvenir ensuite au lieu que je lui indiquerais. Cependant les Anglais gagnaient beaucoup sur nous, et le capitaine fit tout préparer pour le combat. Sur le soir, nous découvrîmes la côte d'Arcasson. A minuit, nous fûmes atteints et canonnés. Le feu fut très-vif de part et d'autre, et dura jusqu'à quatre heures du matin. Notre frégate, qui se battait en retraite, tira trois cent cinquante-quatre coups. Nous touchâmes plusieurs fois, craignant à chaque instant qu'elle ne s'entr'ouvrît: enfin, nous échouâmes. Les Anglais, qui prenaient plus d'eau que nous, n'osèrent nous poursuivre.

Lorsqu'on se vit échoué, chaque matelot

s'occupa du soin de voler les malheureux déportés. Les porte-manteaux furent éventrés, les malles furent défoncées, et le pillage se fit comme si c'eût été sur un vaisseau ennemi. Les officiers, occupés des soins du bâtiment, ne purent s'y opposer. Nous ne le pûmes pas mieux nous-mêmes, qui ne nous trouvions pas dans le lieu où nos effets étaient placés, et qui ignorions ce brigandage. Il fut tel que plusieurs de nous furent dépouillés, et que très-peu en furent exempts. Je fus de ce petit nombre, et n'en fis pas moins les plus vives réclamations pour la restitution des effets volés; mais elle se réduisit à très-peu de choses, malgré les soins que les officiers se donnèrent. On concevra difficilement comment on peut cacher des vols un peu considérables sur un bâtiment; il n'en est pas moins vrai que les matelots y réussissent: ils ont dans les hunes, ou dans les cales, ou dans d'autres endroits, des réceptacles inaccessibles aux plus minutieuses recherches.

La grande chaloupe fut mise à l'eau; les matelots et les soldats s'y précipitèrent, regardant le bâtiment comme très-exposé. Lorsqu'elle fut suffisamment pleine, le capitaine menaça de faire tirer sur le premier

qui tenterait d'y entrer ; elle arriva à terre , non sans quelque danger , en abordant la côte où elle était fortement poussée par les vagues , car elle fut presque remplie. Déjà l'on s'occupait d'une seconde embarcation , lorsque la marée montante mit la frégate à flot. Le capitaine fit tirer du canon pour appeler un pilote côtier ; il fit en même temps manœuvrer pour gagner l'entrée de la rivière de Bordeaux , où il jeta l'ancre en face de Royan. Les premiers débarqués vinrent nous y joindre ; mais les Anglais n'osèrent pas nous suivre. Ils furent retenus par la crainte , soit des forts , soit des bas - fonds qui garantissent cette embouchure.

Je dois rendre justice à la bravoure des officiers et de l'équipage , qui , pendant un combat aussi inégal , firent le feu le plus nourri , et s'encourageaient mutuellement à se bien défendre. Le capitaine avait annoncé , lorsqu'on échoua , qu'il ne sortirait que le dernier de son bâtiment , et je ne doute pas qu'il n'eût tenu parole. Je me plais aussi à la rendre à son humanité. Au moment de la cessation du feu , il envoya un officier offrir de l'eau-de-vie aux déportés en général , et des secours à ceux qui en auraient un besoin

plus particulier. Il était plein d'attention pour Gibert-Desmolières, qui lui avait été recommandé, et se conduisait d'ailleurs envers nous aussi bien qu'il le pouvait. Il en était de même des autres officiers, qui traitaient quelques-uns de nous plutôt en camarades qu'en prisonniers. J'en ai vu qui étaient bien indignés du rôle qu'on leur faisait jouer. « Qu'on nous  
« envoie, disaient-ils, contre les ennemis de  
« notre patrie, c'est notre métier, c'est notre  
« devoir, nous le remplirons avec plaisir ;  
« mais qu'on nous fasse servir de geoliers à  
« d'honnêtes gens qu'on persécute, et que  
« nous nous honorons d'estimer, voilà ce qui  
« est abominable. Cependant il faut obéir,  
« ou être tout au moins destitué ; et comment  
« faire quand on a besoin de son état ? Adou-  
« cir leur sort autant que nous le pourrons,  
« est la seule consolation qui nous reste ; nous  
« y ferons tout ce qui dépendra de nous. »  
Hélas ! ces bonnes dispositions ont été en pure perte. Notre destinée était d'être transférés sur un autre bâtiment, où nous en trouvâmes de bien différentes !

On demandera peut-être quel fut le nombre des victimes de la longue et vive canonnade dont j'ai parlé, et l'on sera fort étonné

d'apprendre que personne ne fut tué, ni même blessé, sur notre frégate. Un seul officier, nommé Michel, eut son chapeau percé d'une grosse balle. Et qu'on ne croie pas que nous étions hors de portée. J'ai vu, dans la voilure, les trous d'une soixantaine de boulets. J'en ai vu un très-gros dans le mât de misaine. J'ai vu les bastinguages du gaillard d'arrière percés d'outre en outre, près de la place du capitaine. J'ai vu le gouvernail démonté, un canon de douze égueulé, et enfin plusieurs boulets dans le corps du bâtiment. Il m'a paru très-extraordinaire que ce combat se fût terminé sans des suites plus fâcheuses pour l'état-major et les équipages. Quant à nous, nous étions placés à l'entrepont, dans un endroit où nous avions un peu moins à redouter les effets de l'artillerie. Des sentinelles étaient aux écoutilles, pour nous empêcher de sortir, si nous en avions été tentés.

Je n'ai jamais douté que, dans cette occurrence, il n'ait été fait beaucoup de vœux qui n'ont pas été exaucés; mais je puis attester que quelques déportés, ne consultant que leur courage, demandèrent, de bonne foi, à être employés pendant le combat. Leur demande ne fut pas accueillie, et naturellement

elle ne devait pas l'être. Le capitaine eut , dans de bonnes intentions , la mal-adresse d'en faire mention dans la relation qu'il adressa au ministre , et il en fut fortement tancé. Si la frégate avait été , par le moyen des déportés , conservée à la république , et qu'on l'eût su , le directoire en aurait été au désespoir.

Peu de jours après le combat , des commissaires de la marine de Bordeaux vinrent la visiter. Ils la trouvèrent hors d'état de faire le voyage de Cayenne , ni même de servir sans de grandes réparations ; et comme elles étaient à la charge de l'état , ils insistèrent fortement pour qu'elle fût renvoyée aux chantiers de Rochefort , quoiqu'elle fût beaucoup plus à portée de ceux de Bordeaux , et qu'il y eût le plus grand danger pour le retour.

On nous avait d'abord fait espérer que la frégate , après avoir déchargé son artillerie , remonterait la Gironde tout au moins jusqu'à Blaye , et que nous serions déposés , ou dans ce fort , ou conduits à Bordeaux , jusqu'à ce qu'on eût pris de nouvelles mesures pour nous remettre en mer ; mais le capitaine n'osa jamais s'y décider. Il prit là-dessus les

ordres du commandant de la marine à Rochefort , qui , n'osant pas plus que lui , prit ceux du ministre , lequel , retenu par la même crainte , prit ceux du directoire , qui décida que nous resterions en rade ; voilà ce qu'on nous a rapporté. Nous y demeurâmes plus d'un mois. Ce fut là que j'eus , pour la dernière fois , le plaisir de recevoir des nouvelles de ma femme et de mes enfans. Depuis lors , jusqu'à mon retour en France , j'ai ignoré jusqu'à leur existence ; le dernier agent de Cayenne mettant au nombre de ses plus douces jouissances , le plaisir de priver les déportés de la correspondance de leurs familles.

Le 4 flor. , (24 avr.) nous vîmes arriver la frégate *la Décade* , qui venait nous prendre , nous y fûmes sur-le-champ transportés , à notre très-grand regret. Pendant que nous étions dans la prison de Rochefort , quelques personnes honnêtes , qui venaient nous voir , nous avaient dit : « Il y a deux frégates en rade ,  
« mais heureusement vous serez sur *la Cha-*  
« *rente* , commandée par de braves gens , et  
« non pas sur *la Décade* , où vous seriez livrés  
« aux plus exaltés Jacobins. Le capitaine ,  
« nommé *Villeneau* , est de ce pays. Il est  
« bien connu pour être de cette secte. Il a

« déjà témoigné ses regrets de ne pas être  
« chargé de votre conduite , en faisant assez  
« entendre qu'il ne vous épargnerait pas. »  
Et en effet, il ne nous a pas épargnés, et a été  
parfaitement secondé par son état-major.  
C'étaient presque tous officiers distingués  
dans les comités révolutionnaires. L'un d'eux  
avait l'horrible réputation d'avoir compris  
ses plus proches parens au nombre de ses vic-  
times. Je ne dois excepter que le lieutenant  
*Jagot*, qui a toujours paru sensible au mal-  
heur des déportés, et qui ne leur a jamais  
parlé qu'en homme humain et bien élevé. Je  
suis sûr que s'il eut dépendu de lui d'adoucir  
leur destinée, il l'eût fait avec plaisir. Quoique  
je n'aie reçu de lui aucun service personnel,  
puisse-t-il lire, dans le témoignage que je lui  
rends, l'expression de la reconnaissance de  
tous les déportés !

A peine fûmes-nous rendus sur *la Décade*,  
que le capitaine ayant fait faire le signal du  
silence, proclama à haute voix que les dé-  
portés eussent à se conformer à ses ordres, et  
notamment à ceux énoncés dans une consigne  
affichée sur le bâtiment, sans quoi ils seraient  
mis aux fers et traités avec la dernière sévé-  
rité. Voici cette consigne :

« Les déportés seront détenus dans le lieu qui leur est destiné , depuis six heures du soir jusqu'à sept heures et demie du matin , et plus tard si le nettoyage du pont , ou tout autre motif l'exigent. Entre les repas et aux heures indiquées , lorsque le temps et les circonstances le permettront , les déportés pourront se tenir sur les passe-avant ou dans la batterie , mais jamais , sous aucun prétexte que ce puisse être , ils ne passeront l'arrière du grand mât , ni ne passeront sous les cuisines , sous peine d'être punis comme réfractaires à l'ordre du service. Il leur est expressément défendu de lier aucune conversation avec les gens de l'équipage , ni d'insulter personne , sous de pareilles peines. Il est pareillement défendu aux déportés , d'adresser au capitaine aucun écrit , à moins que ce ne soit des lettres pour terre , qui seront toujours sous cachet volant. Ils porteront toutes leurs réclamations , verbalement aux officiers ou sous-officiers de service.

« Toutes les fois que la générale battra , les déportés se retireront , avec précipitation , dans le lieu de leur détention , à moins qu'il n'en fût ordonné autrement.

« S'il s'élevait quelque rixe entre les dé-

portés, ils laisseront leur dispute au premier ordre qui leur en sera donné, sous peine, aux délinquans, d'être arrêtés et mis aux fers au lieu de leur détention, jusqu'à ce qu'il en soit ordonné autrement par le capitaine.

« Il est enjoint à tous les déportés de se conformer à tout ce qui est prescrit par la présente consigne, sous peine d'être punis conformément à la loi. »

*A bord de la frégate la Décade, 6<sup>e</sup> année  
républicaine,*

Le commandant de *la Décade*, VILLENEAU.

On peut juger par cet échantillon, du ton et des procédés du capitaine Villeneau, et apprécier d'avance le traitement que nous avons éprouvé. Les détails que je vais donner, le feront mieux connaître. Je sais bien que ce traitement était commandé par des ordres supérieurs, et qu'il serait injuste de l'attribuer exclusivement aux capitaines; mais autant celui de *la Charente* était attentif à l'adoucir, autant celui de *la Décade* s'appliquait à l'aggraver. Je commencerai par une petite circonstance qui est peu de chose en elle-même, mais qui marque bien la nuance

des différens hommes auxquels nous avons eu à faire. Tant que nous fûmes sur *la Charente*, les ordres généraux pour les repas, ou pour rentrer, nous furent donnés sous une dénomination adoucie. Après le coup de sifflet, le maître d'équipage s'écriait : *Les passagers* à dîner, les *passagers* à souper, les *passagers* à coucher, etc. Lorsque nous fûmes sur *la Décade*, ce ne fut plus cela ; il n'y eut plus de ménagement ; c'était tout crument, *les déportés* à dîner, etc.

Nous fûmes placés dans l'endroit appelé *l'entrepont*, situé entre la cale et la batterie. Ce local occupait l'espace du mât de misaine au grand mât, à-peu-près le quart de la superficie du bâtiment, et avait environ quatre pieds et demi de hauteur ; il ne recevait de jour que par les écoutilles, c'est-à-dire par deux ouvertures de trois pieds en quarré, qui nous servaient d'entrée et de sortie, par le moyen d'une échelle presque droite, dont les échelons avaient à peine trois pouces de saillie. Il n'y avait pas de jour où plusieurs déportés ne tombassent en descendant ; et quoique ce ne fût pas de fort haut, les chûtes ne laissoient pas que d'être douloureuses. J'en ai fait deux, dont je me suis senti très-long-

temps ; et quand il fallait entrer *avec précipitation* , comme le portait la consigne dans les cas qu'elle avait prévus , les accidens étaient bien plus fréquens. Ils se répétaient très-souvent dans la descente des passe-avant à la batterie ; elle offrait la même difficulté.

On avait dressé dans cet entrepont des séparations avec des pièces de bois appelées *rembarde*s , qui figuraient un parc dans lequel on enferme le bétail. On y entrait par une porte que l'on fermait à clé. C'était là qu'étaient entassés , pressés , foulés , cent quatre-vingt-treize individus , la plupart vieux et infirmes. Nous étions couchés sur deux plans , formant deux étages , dans des hamacs de grosse toile extrêmement étroits. Le plan supérieur était , autant que possible , rapproché du pont ; mais le poids du corps le faisait tellement baisser , qu'il touchait presque le plan inférieur , ce qui était d'une insupportable incommodité pour les malheureux placés dans celui-ci. Les premiers ne pouvaient soulever leurs têtes sans se heurter rudement au pont ; les seconds , sans heurter les premiers. Aucun de nous ne faisait le moindre mouvement sans ébranler tous ses voisins , car nous nous touchions tous , et ne formions

formions qu'une seule masse. Nous n'avions point d'espace pour nous déshabiller. Aussi couchions-nous habillés, nous bornant quand nous étions parvenus à nous placer dans nos hamacs, ce qui n'était pas très-aisé, à ôter, comme nous pouvions, une partie de nos vêtemens. Et pour que rien ne manquât à l'horreur d'une telle situation, comme il ne nous était pas permis de sortir de quatorze heures et quelquefois davantage, on avait placé des baquets au milieu de nous, pour satisfaire à des besoins indispensables. On n'y arrivait qu'en se glissant sous les hamacs, et en se traînant sur le ventre. Mais quelle insupportable infection ne répandaient-ils pas dans un lieu si resserré, si peu élevé, si mal aéré, déjà empoisonné par nos seules exhalaisons ? Aussi la colonne d'air qui sortait de ce gouffre, était si fétide et si brûlante, que les sentinelles placées extérieurement aux écoutilles, pour nous garder, demandèrent la diminution de leur temps de faction à un poste aussi dangereux.

Le matin, après que l'équipage avait lavé le bâtiment, l'ordre était donné de nous faire sortir. C'était un spectacle digne de pitié de nous voir paraître, le corps trempé de sueur,

les cheveux mouillés, le visage en feu, cherchant à respirer, et à tempérer par un air pur, l'air pestilentiel dont nous étions gonflés. Nous courions avidement à l'eau de la mer pour nous laver les mains et le visage. Plusieurs de nous ne dédaignaient pas de s'en rincer la bouche, malgré son amertume. L'eau douce était exclusivement réservée pour la boisson. Mais comment présenter le tableau du plus dégoûtant fléau que des hommes accoutumés à la propreté puissent éprouver, et dont ni les soins, ni le changement de linge ne peuvent préserver sur un navire, lorsqu'on y est entassé comme nous l'étions; comment montrer des hommes accoutumés à l'aisance, continuellement occupés à se garantir..... Ceux qui ont vu quelquefois, à la porte de nos temples, des malheureux dévorés par des insectes, livrés à la même occupation, m'entendront suffisamment, et pourront se former une idée de cette partie de nos misères (1).

---

(1) Il est des détails tellement dégoûtans, que la délicatesse répugne à les retracer. Cependant, dans un ouvrage de cette nature, on manquerait une partie de son objet, en laissant ignorer que tous les matins, après avoir un peu respiré, nous étions forcés de quitter nos

On nous avait classés de sept en sept pour la distribution des vivres. A huit heures , on nous donnait à déjeûner. C'était une petite portion de biscuit à demi-pourri , et le plus souvent plein de vers , qui nous était délivrée dans un seau de bois , appelé gamelle , avec un petit verre d'eau-de-vie pour chacun , dans un vase de bois , appelé bidon. A onze heures , on nous donnait à dîner ; c'était encore du même biscuit , avec du lard ou du bœuf salé , ou de la morue ( car nous avions tour-à-tour l'un de ces trois articles ) , et un quart de vin , c'est-à-dire , à-peu-près la quatrième partie d'une bouteille. A quatre ou cinq heures , on nous donnait à souper. C'était toujours du même biscuit , encore un quart de vin , et une soupe de grosses fèves , vulgairement appelées *gourganes*, que l'on donne

---

chemises pleines de vermine , et que nus , sur le pont et sur les porte-haubans , nous nous occupions une heure entière à nous en délivrer. Le moindre nombre , chaque jour , était au moins de cent. Et si on se rappelle que nous étions obligés de coucher habillés , si l'on fait attention que plusieurs de nous n'ont pas quitté leur culotte pendant toute la traversée , on concevra facilement que ce n'était pas dans les chemises seules que cet horrible fléau s'était introduit.

communément aux chevaux. Outre la mauvaise qualité de ces alimens grossiers, il y avait encore mal-propreté et insuffisance. Le cuisinier de l'équipage, qu'on appelle le Coq, était bien l'homme le plus sale que j'aie jamais connu. Il n'était pas rare de trouver jusqu'à des cheveux dans nos distributions. Les portions étaient très-exiguës, et si, sur le grand nombre, il ne s'était trouvé plusieurs personnes qui, par dégoût, mangeaient fort peu, et dont la portion profitait à d'autres, il y en aurait eu beaucoup de ceux-ci qui n'auraient pas eu de quoi se nourrir. J'ai entendu souvent faire des plaintes, et même des réclamations à ce sujet; je n'ai jamais su qu'on y ait eu égard. Quant à l'eau, nous en avions à discrétion pour boire; mais quelle eau, grand dieu! sur-tout après le tropique; son infection était telle, qu'il fallait se boucher le nez pour en avaler.

Nous n'avions pour tout ustensile que la gamelle et le bidon dont j'ai parlé, dans lesquels se faisaient les distributions de nos trois repas. On ne nous donna ni couteaux, ni cuillers, ni fourchettes, ni gobelets, chacun y pourvut comme il put. La batterie nous fut affectée pour réfectoire, depuis le grand mâ

jusqu'au mât de misaine; c'est-à-dire, que nous avions à-peu-près autant d'espace pour manger que pour coucher, avec cette observation, néanmoins, que la batterie était sur les extrémités latérales, occupée par les canons, et dans le centre, par les chaloupes. Nous étions donc obligés de manger debout, dans l'intervalle qui était entre les chaloupes et les canons, n'ayant ni moyens, ni local suffisant pour nous asseoir. Quelques-uns se plaçaient sur les canons. A peine les individus de chaque table, se serrant les uns contre les autres, et se tournant de biais, avaient-ils au milieu d'eux assez d'espace pour mettre la gamelle et le bidon, en les plaçant l'un sur l'autre, et pour peu qu'il y eût de roulis, nous tombions les uns sur les autres. Nous répandions le vin, nous laissions aller sous les pieds et dans les ordures, les alimens que nous tenions aux mains, et que plusieurs de nous ne relevaient pas moins; car enfin fallait-il manger quelque chose. Nous ressemblions à des troupeaux d'animaux, qui prisent dans un baquet commun la nourriture qu'on leur donne, avec cette différence, qu'ils sont ou peuvent être tranquilles, et que nous ne l'étions pas. L'officier de distribution venait

ordinairement s'égayer de notre situation , et pour la rendre plus pénible, nous voyions, chaque jour , passer devant nous les mets , aussi abondans que délicats , destinés à l'état-major.

Telle est , à quelque différence près , due à l'humanité du capitaine *Breuillac* , la manière dont nous avons existé depuis le 21 ventose , époque de notre embarquement , jusqu'au 4 floréal , époque de notre translation sur la *Décade*. Mais tel est très-rigoureusement le traitement que nous avons ensuite éprouvé jusqu'après le passage du tropique. On y fit alors un changement à-peu-près inutile , comme je le dirai bientôt. O vous , qui condamnez si légèrement à la déportation des hommes que le peuple français avait honorés de ses choix pour la première magistrature , des hommes dont la conduite a toujours été irréprochable , des hommes en qui vous n'avez trouvé d'autres crimes que de ne pas partager les vôtres ! vous attendiez-vous qu'ils seraient traités avec cette indignité et cette barbarie ? Pensiez-vous , lorsque vous déclariez que l'humanité avouait cette mesure , que vos collègues seraient traînés de cachot en cachot , associés à des galériens , précipi-

tés dans des gouffres pestilentiels , condamnés à ne respirer qu'un air empoisonné , à ne recevoir qu'une nourriture mal-saine , dégoûtante et insuffisante , à éprouver toutes les horreurs de la mal-propreté , du besoin et de la misère ? Sans doute , notre sang ne coulait point ; mais quel est celui de nous qui n'eût pas mille fois préféré une mort prompte , à l'état horrible dans lequel nous existions ? quel est celui de nous qui ne s'est pas très-souvent écrié , pourquoi ne nous ont-ils pas fait fusiller ! ils nous auraient bien moins fait souffrir ! Et vous , chargés de faire exécuter la déportation , vous qui avez froidement commandé toutes les atrocités que je viens de décrire , quel cœur de fer avez-vous donc reçu de la nature !

Il était probable que la moitié de nous succomberoit à un traitement aussi inhumain ; cependant ce fut encore ici , comme dans l'histoire de notre combat , personne ne périt. Assurément rien n'est plus étonnant. Qu'on choisisse en Europe cent quatre-vingt-treize individus de la plus forte constitution , dans l'âge de la plus grande vigueur , pris dans les classes les plus accoutumées aux privations , qu'on les traite pendant quatre - vingt-seize

jours, comme nous l'avons été, et il y aura beaucoup à parier qu'on n'obtiendra pas le même résultat. Je n'ai jamais douté que ce qui avait le plus contribué à nous préserver de mortalité, était la rigoureuse observation de la méthode utilement pratiquée, et fortement recommandée par le capitaine Cook. Tous les matins, le pont était lavé avec le plus grand soin; tous les deux jours, notre cachot était nettoyé et parfumé; on nous faisait monter nos hamacs sur le pont; on balayait et raclait l'entrepont, et on y faisait une abondante fumigation avec le vinaigre et la poudre à canon. Je crois bien que s'il n'eût été question que de nous, on n'aurait pas pris toutes ces précautions, mais il fallait garantir l'équipage qui n'aurait pas pu se préserver de la contagion, si l'épidémie nous avait gagnés, et c'est à cette considération qu'il convient de les attribuer. Mais si les déportés ne périrent pas sur la frégate, ils y contractèrent beaucoup de maladies, ils y prirent le germe pestilentiel qui se développa à leur arrivée à la Guyane, d'une manière si cruelle, qu'en peu de temps il en mourut près de la moitié.

Le 7 floréal (27 avril) notre frégate mit à la

voile pour Cayenne. Elle partit avec un fort corsaire de Bordeaux, que Villeneau engagea à le suivre jusqu'aux Canaries. Il étoit bien-aise de se donner un appui en cas de fâcheuse rencontre; car il est à remarquer, et nous l'avons souvent éprouvé, qu'il n'avait pas même le mérite si commun chez les Français, celui de la bravoure. Nous perdîmes bientôt de vue les côtes de France, mais ce ne fut pas ici, comme lors du premier départ, pour les voir le lendemain. La majeure partie d'entre nous les avait vues pour la dernière fois. Trois jours après nous fûmes pris par le calme dans le golfe de Gascogne, où nous errâmes pendant huit jours. Nous voyions très-distinctement le sommet des montagnes des Asturies, qui étoit tout couvert de neige, les villes de Bilbao et Saint-Ander, et toute cette partie de la côte d'Espagne, dont nous étions très-rapprochés. Le vent s'étant renforcé, nous doublâmes le cap Ortegale, et nous ne vîmes plus la terre. Le corsaire nous quitta pour s'approcher du Portugal, où il se flattait de faire quelques prises, et donna néanmoins rendez-vous à notre capitaine, à trois jours de là, pour une hauteur convenue, ce qui se fit par le moyen

des porte-voix, et n'était par conséquent ignoré de personne. Au terme fixé, la Vigie signale un bâtiment. Sur-le-champ Villeneau, croyant sans doute qu'on avait oublié le rendez-vous du corsaire, ordonne branle-bas général, fait allumer les mèches, et dispose tout non-seulement pour un combat ordinaire, mais même pour l'abordage. Le pont était couvert de piques, de haches, de sabres, les hunes garnies d'espingoles, tout annonçait l'affaire la plus sérieuse. L'équipage, tout en obéissant, riait sous cape, de tant de préparatifs qu'il savait bien être inutiles, et plus on avançait, plus il était aisé de s'apercevoir que ce n'était là qu'une vaine forfanterie. Enfin l'on reconnut très-distinctement le corsaire. Il raconta qu'il avait rencontré trois gros bâtimens marchands Portugais, avec lesquels il s'était inutilement canonné, et proposa à Villeneau de le suivre, en l'assurant qu'ils ne pourraient leur échapper. Mais notre capitaine répondit que les ordres les plus précis ne lui permettaient pas de s'écarter de sa route. L'équipage enrageait de cette réponse, qui le privait d'une capture qu'il convoitoit avidement; il aurait préféré de sui-

vre le corsaire. Celui-ci nous fit ses derniers adieux , et ne reparut plus.

Peu de jours après , un brick anglais , qui ne se doutait pas de la présence d'une frégate française dans ces parages , s'approcha de nous avec confiance , Villeneau avait arboré pavillon anglais , pour le tromper , comme cela se fait ordinairement. Quand il le vit à sa portée et sans canon , il assura son véritable pavillon , et le fit amener. La capture était peu importante , le brick ne portait que du sel. Villeneau ne voulut pas le couler pour ne pas se charger de l'équipage. Il ne voulut pas non plus l'emmener pour ne pas retarder sa marche. Il se contenta de lui enlever une partie de ses instrumens de marine , de ses voiles et de ses provisions , lui laissant à peine ce qui lui était nécessaire pour gagner la terre. Parmi les provisions enlevées , se trouvèrent quelques citrons et quelques figues sèches qui furent distribuées aux matelots qui nous les vendirent fort chèrement. A l'empressement des acheteurs , on eût cru qu'on les leur donnait ; mais quand on meurt de faim , on ne regarde pas au prix de ce que l'on trouve.

La crainte d'un ennemi mieux en état de

se défendre , tenait Villeneau si éloigné de la route ordinaire , et il avait si mal calculé sa longitude , qu'un jour qu'il s'en doutait le moins , on signala du haut des hunes des brisans dont nous n'étions pas à deux milles. Ils étaient occasionnés par le voisinage des îles du Cap-Vert , qu'une brume extrêmement épaisse nous avait cachées. L'épouvante fut grande , mais heureusement il ventait peu. Nous passâmes au milieu des îles sans accident. Quoique nous en fussions très-près , nous ne découvrîmes ni hommes , ni animaux , ni rien qui annonçât un pays habité. Un autre jour la Vigie s'écrie : navire ! autre alarme. Ce n'était qu'un souffleur. On avait pris pour un mât la colonne d'eau qu'il avait soufflée à une grande distance. Dans les autres occasions où l'on a crié navire ! la pâleur était tout de suite peinte sur le visage du capitaine , nous l'entendions demander avec effroi : Est-il bien gros ? a-t-il le vent à nous ? y en a-t-il plusieurs ? Quoique ces questions soient d'usage en pareil cas , le ton avec lequel elles étaient faites était si extraordinaire que les matelots ne cessaient d'en plaisanter. C'était à qui s'égayerait le plus à ses dépens. J'ai su par la suite qu'il avait

été pris à son retour de Cayenne, je n'en ai point été surpris. C'était un homme plus redoutable pour des Français malheureux, que pour les ennemis de l'état.

Lorsque nous atteignîmes le tropique, la maladie avait déjà gagné plusieurs d'entre nous; quelques-uns avaient la fièvre, d'autres le scorbut; ils obtinrent d'être mis au poste des malades, et d'en recevoir le traitement. On se doute bien de la profonde ignorance avec laquelle ce traitement était administré; car l'on sait quelle est, depuis la révolution, la majeure partie des officiers de santé employés au service de l'état; c'était toujours la même tisane, la même médecine, appliquées indistinctement à tous les genres de maladie; mais on ne se doute pas avec quelle insouciance, avec quelle négligence, et souvent avec quelle dureté tout cela se faisait. Perlet était du nombre des malades. Il était, un jour, à attendre sa distribution au bas de l'échelle qui conduisait à l'entrepont: le pied glisse au matelot, porteur de la chaudière dans laquelle était le bouillon; elle fut renversée sur la jambe de Perlet, qui en fut toute brûlée. Cet accident a eu pour lui des suites bien fâcheuses. Il y avait

aussi un autre malade, nommé Bremon, qui avait une loupe monstrueuse au genou ; il avait le projet de la faire extirper ; projet qu'il exécuta ensuite à Cayenne, où il est mort. Mais pourquoi, lui dis-je, ne vous faisiez-vous pas faire cette opération en France, où vous auriez trouvé plus de ressource chez les gens de l'art ? — « Je n'avais  
« garde d'y songer ! Elle m'avait sauvé du  
« temps de Robespierre ; on eut alors pitié  
« de moi : persuadé que les prêtres seraient  
« encore persécutés, je la conservai comme  
« un préservatif ; mais on est aujourd'hui  
« plus cruel envers nous qu'on ne l'était à  
« cette époque, car vous voyez qu'elle ne  
« m'a pas garanti de la déportation. »

Le nombre des malades grossissant chaque jour, le capitaine eut peur pour son équipage, peut-être pour lui-même ; et comme le principe du mal était essentiellement le mauvais air que nous respirions dans notre tombeau, il décida, après le passage du tropique, que, de deux heures en deux heures, il sortirait, pendant la nuit, vingt-cinq d'entre nous pour aller sur le pont. Cet adoucissement était fort peu de chose, et avait ses inconvéniens ; car, depuis huit heures

jusqu'à six , on venait faire des appels très-bruyans. La sortie et la rentrée des vingt-cinq ajoutait encore à ce bruit ; en sorte que nous étions éveillés toutes les deux heures , ou , pour mieux dire , toute la nuit ; car à peine commencions-nous à nous endormir , que la même cérémonie recommençait , et produisait le même effet. D'un autre côté , lorsque nous entrions tous à-la-fois , à six heures , dans l'entrepont , dont l'air avait été renouvelé dans la journée , nous nous accoutumions insensiblement à sa fétidité ; mais lorsqu'au milieu de la nuit nous rentrions dans cette fournaise pestilentielle , c'était une chaleur , c'était une odeur insupportables. A peine avait-on la moitié du corps en dedans , qu'on sentait une chaleur aussi pénétrante que si l'on eût été plongé dans un bain très-chaud ; à peine y était-on en entier , qu'on se sentait empoisonné. Je n'ai profité que deux fois de la permission , et beaucoup d'autres déportés l'ont refusée. Quelques-uns cherchaient à se cacher lorsqu'il fallait rentrer ; mais ils étaient poursuivis avec le plus grand acharnement par le capitaine d'armes. Il était spécialement chargé de nous faire entrer au moment du coucher , et ne s'acquittait jamais de

cette fonction sans fredonner à nos oreilles :

« Tyrans , descendez au cercueil. »

C'était bien un véritable cercueil que l'endroit où il nous faisait descendre ; mais l'on ne se serait pas douté que c'était nous qui étions les tyrans.

Notre traversée n'a rien eu de remarquable. L'équipage ne perdit qu'un seul homme, par accident : c'était un matelot qui, pendant la nuit, et dans un moment orageux, exécutant une manœuvre périlleuse, tomba dans la mer et ne reparut plus ; nous n'eûmes pas d'autre rencontre que celle dont j'ai parlé. Quelques troupes de marsouins , deux jeunes requins , qui furent pris et mangés par les matelots, des poissons volans , dont quelques-uns entrèrent par les sabords , et enfin un poisson d'environ vingt pieds , qui suivit à-peu-près une heure notre bâtiment , et dont personne n'a su le nom , voilà tout ce que nous avons vu en ce genre.

Le changement de couleur dans les eaux qui avaient perdu de leur verdure , nous apprit que nous étions dans le courant des Amazones et que nous ne tarderions pas à voir la terre. Le 20 prairial (9 mai) on reconnut le

cap

cap d'Orange ; bientôt on vit et on doubla le Connétable : enfin , le 22 , nous nous trouvâmes en face de Cayenne , et nous mouillâmes près de l'Enfant-Perdu , environ à quatre lieues de cette capitale de la Guyane française , n'y ayant pas assez d'eau pour s'en approcher davantage sans danger. Le lendemain , le capitaine fut à Cayenne avec sa chaloupe , pour faire part de l'objet de sa mission à l'agent du gouvernement. Nous fûmes alors sous le commandement du lieutenant *Jagot* , qui nous donna tous les adoucissemens qui dépendaient de lui. Le mot de *passagers* fut substitué à celui de *déportés* , et nous nous crûmes de nouveau sur *la Charente*. La chaloupe revint sans le capitaine ; elle apportait des fruits que les matelots voulaient nous vendre très-cher , mais que le lieutenant fixa à un prix modéré. C'est à son retour que j'appris l'évasion de Pichegru , Villot , Delarue , Aubry , Barthelemy , Létellier son respectable ami , Ramel et Dossonville , qui , depuis trois jours , étaient partis de Sina-mary. J'avoue que la première impression de cette nouvelle me fut extrêmement pénible. Je me voyais privé de quelques hommes estimables , sur la société desquels j'avais beau-

coup compté pour alléger le poids de ma captivité ; car je croyais qu'on nous aurait tous mis ensemble ; mais bientôt la réflexion se portant sur eux , je changeai de pensée. Cesont , me dis-je, autant de victimes échappées à leurs tyrans , et je fus tout consolé de leur départ.

Le 24 prairial , la goëlette *l'Aigle* vint prendre les déportés malades. Ils étaient au nombre de cinquante-cinq, et furent conduits à l'hospice civil et militaire , vulgairement appelé l'Hôpital. Cet établissement est confié à des sœurs hospitalières, sorties de la maison de Chartres. Elles étaient au nombre de sept, échappées comme par miracle aux ravages de la révolution. Dans plus d'une occasion , on avait voulu les inquiéter ; mais les soldats qui, dans leurs maladies, avaient éprouvé tous les effets de leur bienfaisance, parvinrent à l'empêcher. J'ai eu le bonheur de n'avoir jamais eu besoin de leur secourable ministère ; mais j'ai ouï dire à tous les déportés qui avaient été à l'hôpital , qu'on ne saurait porter aussi loin ces attentions touchantes , qui prouvent à l'être malheureux que d'autres êtres s'intéressent à lui, et qui, portant un baume salutaire dans le cœur,

opèrent souvent beaucoup plus que les remèdes. Rien ne lassait, rien ne dégoûtait ces respectables filles. Soulager les déportés malades, était leur constante occupation; les consoler, était leur plus douce récréation. Que de soins ne prodiguèrent-elles pas à l'infortuné Murinais, tant qu'il fut à Cayenne! Tous ses desirs, lorsqu'il vit approcher la mort, étaient d'y retourner et d'expirer dans leurs bras. Il le demanda comme une grâce, il ne put jamais l'obtenir.

Le lendemain, la goëlette *la Victoire*, et le surlendemain (15 mai), la goëlette *l'Aigle*, emmenèrent les autres déportés. Je fus de ce dernier convoi, et je touchai à terre après quatre-vingt-seize jours consécutifs de mer, dont quarante-six jours de traversée. En arrivant sur le port de Cayenne, où nous débarquâmes, je fus frappé du contraste que produisait ce mélange de blancs, de mulâtres, de noirs, qui étaient accourus pour nous voir. L'état de nudité de ces derniers me parut extrêmement choquant. Je remarquai avec beaucoup de peine, que parmi les blancs il n'y avait pas un visage coloré; c'était des teints pâles ou jaunes, tels qu'on les a au sortir d'une grave maladie. Quel climat,

dís-je en moi-même ! si les hommes qui y sont nés , ou qui l'habitent volontairement depuis long-temps , ont une aussi mauvaise santé , à quoi doivent s'attendre ceux qu'on y mène à cinquante ans , dans un état de proscription ? Mais ce qui m'affligea bien vivement , ce fut de voir une garde de noirs nous entourer la baïonnette au bout du fusil , et nous conduire dans une maison de réclusion. Je m'étais flatté qu'arrivé au lieu de la déportation , j'y jouirais d'une entière liberté.

Cette maison , quoique très-délabrée , me parut un palais en sortant de la frégate. Je fus conduit dans une grande chambre , où nous avions le double agrément de n'être plus les uns sur les autres , et de respirer d'autant plus à notre aise , que , suivant l'usage du pays , où les vitres ne sont pas connues , notre appartement était ouvert à tous les vents. On nous distribua la ration militaire ; mais à portée de nous procurer , en payant , ce qui nous convenait le mieux , ce ne fut point à la viande salée , qui en faisait la principale base , que je donnai la préférence. Je me nourris particulièrement de poisson , de riz , de fruits ; en un mot , de tout ce qui pouvait porter quelque rafraîchissement

dans mon sang brûlé par le mal-aise, par la mauvaise nourriture, par la chaleur du climat, et, plus que tout cela peut-être, par les peines de l'ame. On a beau avoir la conscience calme et le caractère ferme, il est des épreuves auxquelles on résiste difficilement.

A peine fûmes-nous arrivés, que les habitans de Cayenne s'empressèrent de nous secourir. Ils nous envoyèrent toutes sortes de fruits. Informés que plusieurs de nous avaient perdu leurs effets lors du pillage qui eut lieu sur *la Charente*, à l'époque du combat avec les Anglais, et que d'autres n'avaient que des habits d'hiver, ils leur firent parvenir une quantité assez considérable de linge et de vêtemens du pays. Jamais on n'eut vainement recours à leur bienfaisance, ce fut toujours entre eux une émulation de zèle à nous obliger; et quand ensuite il nous fut permis de prendre des arrangemens pour nous placer sur des habitations particulières, ils se prêtèrent presque tous à favoriser ces établissemens qui, le plus souvent, furent purement gratuits de leur part. Ces procédés étaient d'autant plus beaux, que, depuis la liberté des noirs, il y avait très-peu de colons en état de faire des sacrifices. Ils étaient presque tous

ruinés par la révolution. Bons et généreux habitans de Cayenne , vous n'avez pas rempli les vues du directoire , en nous distinguant des galériens qu'il nous avait donnés pour associés : vous n'avez pas cédé aux insinuations , aux menaces des agens du gouvernement , qui ont vainement tenté de détourner le cours de vos bienfaits : vous avez vu en nous d'honorables proscrits, et vous avez courageusement suivi l'impulsion de vos cœurs. Puisse l'expression de ma reconnaissance , puissent les bénédictions de nos familles , puissent les vœux de tous les gens de bien que votre conduite a pénétrés d'admiration , arriver jusqu'à vous , et vous faire goûter la plus douce des récompenses !

Le commissaire du directoire auprès de l'administration du département , le commandant en chef de la force armée , et le principal officier de santé , vinrent prendre nos noms et nos signalemens. Ce n'est pas seulement en Europe qu'on veut absolument que je m'appelle Job Aymé, la même erreur avait franchi les mers , et se trouvait établie à Cayenne. Certes , je ne me croyais pas un personnage aussi connu. J'eus beau dire que je m'appelais Jean-Jacques, on me soutint que

j'étais Job, et, à certains égards, on n'avait pas tant de tort. On fut chercher, pour me confondre, des journaux dans lesquels j'étais appelé Job. J'eus l'entêtement de ne pas céder à cette autorité. Enfin, par accommodement, on écrivit Jean-Jacques Aymé, dit Job Aymé; et cette noble et ingénieuse tournure finit la contestation. Je me rappelle que pendant cette grave discussion, le commandant Desvieux me dit: Et que vous importe d'être appelé Job ou Jean-Jacques, n'êtes-vous pas celui qu'on a voulu proscrire? — Oui. Ah! je suis bien le même. Mais il m'importe d'être inscrit sous mon véritable nom, dans un procès-verbal fait par les principales autorités; il m'importe, sur-tout, que si l'on fait passer mon extrait mortuaire à ma famille, il ne porte pas sur un nom supposé qui la jetterait dans l'embarras.—Est-ce que vous avez peur de mourir? — Si j'avais eu cette peur, je ne serais pas ici, je me serais rendu, comme tant d'êtres méprisables, le vil agent des hommes en crédit, et vous ne prendriez pas mon signalement. Desvieux baissa la tête et se tut. J'ai sçu depuis que c'était un homme extrêmement faible, très-basement soumis aux volontés et aux caprices de l'agent du gouvernement.

Cet agent se nommait Jeannet Dudin. Il est né à Arcis-sur-Aube. Danton, son parent, l'avait envoyé à Cayenne comme commissaire civil, dans le temps de sa toute-puissance. Lorsque ce grand révolutionnaire eut recueilli le fruit de ses principes, Jeannet eut peur, et se sauva aux Etats-Unis; mais lorsque Robespierre eut, à son tour, payé sa dette, Jeannet revint à Cayenne. Il eut l'art de se faire conserver par le comité de salut public et par le directoire. C'est un homme extrêmement adroit, sans principes, sans mœurs, se souciant aussi peu de la république que de la royauté, et ne connaissant que ses plaisirs et son intérêt. Peu de débauchés peuvent lui être comparés dans tous les genres de débauches. Doué d'un fort tempérament, il se livrait à tous les excès, sans réserve, sans pudeur, sans décence, et ce qu'il y avait d'étonnant, sans altération pour sa santé. Mais ce qui l'occupait le plus fortement, c'était le soin de faire une grande fortune. Ses moyens étaient simples. Quelques personnes m'ont assuré qu'il s'appropriait le produit des habitations de l'état; ce qui est peut-être exagéré : mais tous les habitans auxquels j'en ai parlé, m'ont unanimement

attesté qu'il faisait tourner à son profit les prises faites par les bâtimens de la république. Ce qu'il y avait de révoltant, c'est qu'il faisait en même temps main-basse sur la plupart des neutres ou alliés qui passaient dans ces parages, ou entraient de bonne-foi à Cayenne. C'était pour eux un véritable forban, quoique, pour se mettre à couvert, il eût l'air de respecter les formes. Jacquart, commissaire auprès du tribunal, ayant conclu dans une occasion contre la validité de la prise, il le destitua. Dans une autre occasion, il plaisanta beaucoup un des juges qui opposait sa conscience aux ordres qu'il lui donnait. Lorsqu'une prise était amenée, ou qu'il saisissait un navire dans le port, il faisait emporter chez lui ce qui lui plaisait, et se bornait à faire vaguement inventorier le reste. Il n'en prenait pas moins ensuite, sans reçu, dans le magasin public, ce qui était à sa fantaisie, et ne trouvait pas mauvais que ses subordonnés l'imitassent un peu; il conjuguait plaisamment, avec eux, le verbe voler, et disait, en riant, je vole, tu voles, il vole, nous volons, etc.; et comme il avait pour lui les débauchés de tous les genres, les voleurs de toutes les espèces; comme ses vols

sur la république le dispensaient d'en commettre sur les habitans et de les tracasser ; comme enfin il était très-affable , très-accessible à tous ceux qui avaient affaire à lui , ( excepté les déportés , à l'égard desquels il a montré une férocité dont on ne le croyait pas capable ) , il lui est arrivé , en s'en allant , d'emporter l'argent et les regrets de la colonie ; regrets que son successeur Burnel a bien justifiés. Après son départ , l'assemblée électorale du plus vaste département de la république , composée de seize individus (1) , l'a nommé membre du corps législatif. Il est aujourd'hui agent de la Guadeloupe , et rira bien de son portrait , si ce livre tombe entre ses mains. Tel était l'homme que le sort rendait maître de nos destinées.

L'on conçoit qu'avec un tel personnage , des êtres proscrits par le gouvernement qu'il servait , ne devaient pas s'attendre à beau-

---

(1) Ceci a l'air d'une contradiction ; cependant il est très-vrai que le département de la Guyane Française est beaucoup plus grand que toute la France , et que sa population est si peu de chose , que les assemblées électorales n'excèdent pas seize individus , y compris les mulâtres et les noirs qui , comme on sait , sont citoyens.

coup d'égards ; il en avait eu fort peu pour les premiers déportés, qu'il avait relégués à Sinamary. « Ce sont, disait-il à Noyer, son « médecin, ce sont, si vous voulez, des « braves gens, bons à employer dans d'autres « temps, mais ils ne valent rien dans celui-ci : d'ailleurs, ils ont tort de n'être pas « les plus forts. Comme homme privé, je « ne leur en veux pas ; mais comme homme « public, comme agent du directoire, qui « ne les envoie pas ici pour leur amusement, « je ne dois pas les ménager ». Il ne les ménagea pas non plus. L'on connaît, par le mémoire de Ramel, les procédés barbares dont il a usé à leur égard. On prétend qu'il les a démentis, en grande partie, dans une brochure qu'il a fait distribuer avant son départ pour la Guadeloupe ; mais ce qu'il ne démentira pas, c'est sa propre correspondance que je transcrirai tout-à-l'heure ; c'est par elle qu'on pourra le juger. Quant à nous, il nous fit garder, par la force armée, dans la maison de réclusion dont j'ai parlé. Il nous était permis d'aller promener deux heures le matin, deux heures le soir, escortés par les noirs à baïonnettes, dans un lieu très-limité, où il était expressément défendu de laisser pé-

nétrer aucun étranger. Il nous soumit à deux appels par jour, et défendit à qui que ce fût de nous visiter sans permission.

On s'était conduit d'une manière bien différente envers Collot-d'Herbois et Billaud-Varenes. Le directoire, par son arrêté du 4 brumaire de l'an 4, avait « enjoint à tous « agens du gouvernement, de les laisser jouir « de leur pleine liberté dans la Guyane ; » et cette dernière expression avait été interprétée dans toute sa latitude, c'est-à-dire que la ville et l'île de Cayenne étant considérées comme faisant partie de la Guyane, on les laissa libres d'aller par-tout où ils voulurent, du moment qu'ils furent débarqués. Non-seulement ils n'étaient point escortés par la force armée, mais il était enjoint à tous les officiers, à tour de rôle, de les accompagner à la promenade, pour les satisfaire sur les objets de leur curiosité. Un seul eut le courage de se refuser à cette humiliante injonction : il dit qu'il n'était pas fait pour servir de compagnie aux bourreaux de ses concitoyens. Le gouvernement leur avait assigné, à chacun, un traitement de 1500 livres, avec lequel ils pourvoient à leurs besoins. Ennuys de rester à Cayenne, ils furent volontairement à

la campagne, où ils tombèrent malades. Ils se firent transporter à l'hôpital. Collot mourut ; et les bonnes sœurs ayant demandé à Billaud quelle était sa religion, pour régler les cérémonies et les prières de son enterrement : « Moi, dit-il, je ne connaissais pas cet homme-là avant la convention ; mais je crois qu'il n'avait point de religion. » Billaud guérit, et fut par la suite transporté à Sinamary, et quelque temps après, sur une habitation voisine de l'île de Cayenne.

On se doute bien que les déportés de *la Vaillante* furent plutôt traités comme nous que comme Collot et Billaud. Ils furent confinés à l'hôpital, soumis à la surveillance, et n'obtinent de communication avec les habitans, qu'au moyen de permissions particulières.

La raison que donnait à cet égard Jeannet, se trouve dans sa lettre du 11 frimaire, au ministre des colonies : « Je me suis réglé, dit-il, sur votre dépêche du 19 fructidor, et sur l'article du code pénal, qui prive les déportés du droit de citoyen, conformément à la constitution. Le libre exercice du droit de citoyen, ajoutait-il en s'égayant, était la grande prétention de Tronçon-Du-

« coudray ». Eh ! malheureux , pourquoi cet homme qui l'honorait , ce titre , par ses grands talens , autant que tu le déshonores par tes débauches , tes rapinés , tes persécutions et tes bassesses , pourquoi n'aurait-il pas eu cette prétention ? Qui est-ce qui la lui avait fait perdre ? Tu parles de code pénal et de constitution ! Fais-moi donc voir , et dans ce code et dans cette constitution , les articles qui privent du droit de citoyen des hommes qui n'ont été ni accusés ni jugés. Ouvre-les , tu y trouveras , à chaque page , la peine de fers contre ceux qui se rendent coupables de détention arbitraire. Et qu'est-ce donc que la détention arbitraire ? sinon l'attentat à la liberté des citoyens , sans mandat ni autorité de justice , attentat dont tu te rendais coupable envers les déportés.

Je ne dirai pas de quelle manière Pichegru, Barthelemy et leurs compagnons d'infortunes furent traités à Sinamary , je me bornerai à transcrire ce qu'écrivait Boucher , chargé de les y installer , à l'agent Jeannet , le 10 du même mois de frimaire. « J'ai trouvé le lo-  
« cal un peu étroit , mais assez commode , au  
« moyen de l'église qui pourra servir d'ate-  
« lier pour travailler , de promenade et de

« salle à manger ; mais on murmure , on  
 « crie ; le local est insalubre ; on y mourra  
 « bientôt. A tout cela , je n'ai à opposer que  
 « le silence et l'exécution de mes instructions.  
 « Mais ces hommes ne sont pas raisonnables.  
 « Le malheur les aigrit , et la raison ne les  
 « ramène pas aux principes d'égalité qui doi-  
 « vent leur rendre communs leurs maux et  
 « les adoucissements que vous leur procurez.  
 « Je leur ai fait donner , tous les soirs , une  
 « chandelle par chambrée ; il m'en faudrait  
 « pour en distribuer par livre à ceux qui en  
 « demanderaient , à la charge de les payer.  
 « *Murinois , ce matin , avait sur son corps*  
 « *son habit boutonné , sans linge , pendant*  
 « *qu'on lave le peu qu'il a.* L'eau est si rare  
 « et si mauvaise ; que le plus grand service  
 « à leur rendre , est de faire chercher quel-  
 « ques jarres pour la purifier ; ils les rece-  
 « vront comme un bienfait. »

Voilà donc comme étaient traités , du propre aveu d'un employé du gouvernement , des représentans du peuple , des directeurs , des hommes , la plupart élevés dans toutes les commodités de la vie. Ils étaient relégués dans un endroit solitaire , n'ayant qu'un seul local pour s'occuper , pour prendre leurs re-

pas , pour se promener , ne recevant qu'une chandelle par chambrée , manquant d'eau , et le peu qu'ils avaient étant de la plus mauvaise qualité. Voilà donc à quoi ils en étaient réduits : *Murinais , ce matin , avait sur son corps son habit boutonné , sans linge , pendant qu'on lave le peu qu'il a.* Ce vieillard , respectable par ses services militaires , par ses vertus , qui nous a si bien peint la beauté de son ame dans ces paroles proférées sur le bord du tombeau : *Plutôt mourir à Sina-mary sans reproches , que de vivre coupable à Paris ,* contre qui ses proscripteurs n'ont pu élever l'ombre du soupçon , n'avait pas même une chemise à mettre sur le corps ; et les barbares qui l'ont ainsi traité , parlent d'humanité ; ils veulent qu'on leur sache gré de leurs adoucisse-mens. Oui , sans doute , ils ont eu des adoucisse-mens pour les malheureux déportés ; mais de quel genre ?.... (1).

---

(1) On trouve , au 5<sup>e</sup> volume des *Œuvres de Madame de Sévigné* , dans l'endroit où il est question du supplice de la Voisin , condamnée à être brûlée , les paroles suivantes : « Un juge à qui mon fils disait l'autre jour que c'était une étrange chose que de la faire brûler à petit feu , lui dit : Eh , monsieur , il y a certains petits

Ce n'est pas seulement dans la lettre d'un subordonné que l'on trouve la preuve de la solitude, de l'insalubrité de Sinamary, de la mauvaise qualité des eaux, de l'état de détresse des déportés. Tous ces faits sont attestés dans la lettre écrite par Jeannet lui-même, au ministre des Colonies, le 11 nivose.

« Je dois vous entretenir de l'installation des  
 « déportés à Sinamary, de leur réclama-  
 « tion contre ce séjour, et du parti à prendre  
 « sur leur établissement définitif. Les signa-  
 « taires parlent en termes très-forts de l'in-  
 « salubrité du pays, de la ruine et du déses-  
 « poir des habitans. Il est possible que les  
 « eaux séjournent dans les fossés d'écoule-  
 « ment, ce qui peut altérer passagèrement  
 « la pureté de l'air. Il est même vrai que  
 « pendant une partie de l'année, les eaux ne  
 « sont pas si douces que celles de Cayenne,  
 « mais les habitans ont des moyens de les puri-  
 « fier.

» Au lieu des bords de *Conanama*, les ingénieurs se sont déterminés pour ceux de Si-

---

*adoucissements* à cause de la faiblesse du sexe! -- Eh quoi! monsieur, on les étrangle! -- Non, on leur jette des bûches sur la tête; les garçons du bourreau leur arrachent le crâne avec des crocs de fer, etc.»

« namary. Si l'on s'en tient, citoyen ministre,  
 « à la lettre de votre dépêche du 20 fructidor,  
 « les avances se borneraient à quelque souche  
 « de bétail, à des outils aratoires, à des ins-  
 « trumens de chasse et de pêche... La dépense  
 « serait en tout de 2,133 liv. Alors les dépor-  
 « tés demeureraient chargés de se loger, de  
 « se procurer des travailleurs en les louant  
 « de gré à gré, et de les solder; mais, en leur  
 « admettant quelques moyens pécuniaires,  
 « *quel nègre voudra quitter un canton habité*  
 « *pour aller s'isoler avec eux?*

« On avouera que des déportés, tels que  
 « ceux qui viennent de m'être envoyés, ne  
 « sont pas plus disposés, qu'ils ne sont propres  
 « au genre de travail que l'on paraît attendre  
 « d'eux. D'un autre côté, *il est politique de*  
 « *ne point les laisser au milieu des citoyens*  
 « *dont ils ont cessé de faire partie, et de*  
 « *les tenir assez isolés, pour qu'ils ne puis-*  
 « *sent pas inquiéter le gouvernement, etc.»*

Que d'astuce! que de perfidie! que de bar-  
 barie dans cette lettre de Jeannet! avec quelle  
 légèreté il glisse sur l'insalubrité de ce can-  
 ton et la mauvaise qualité des eaux! *il est*  
*possible*, dit-il, qu'elles séjournent dans les  
 fossés d'écoulement; il savait bien que le

fait était très-positif, qu'il en résultait non pas une altération passagère, mais une altération permanente de la pureté de l'air, et que les habitans n'avaient aucun moyen de les purifier; avec quelle parcimonie il règle la dépense à faire pour l'établissement et les moyens d'existence de seize individus, dont les biens étaient séquestrés, et se montaient à des sommes assez importantes! il la fixe à 2,133 liv., ce qui ne produit que 1,500 et quelques liv. monnaie de France, c'est-à-dire, moins de 100 liv. par chaque déporté. Avec quelle inhumanité il insinue qu'il importe à la tranquillité du gouvernement de les tenir isolés, pour les priver de toute communication avec les bons habitans de Cayenne! Ah! il ne craignait pas que de tels hommes portassent le trouble dans la colonie, il redoutait qu'ils ne reçussent des secours ou des consolations.

Murinais était mort, Tronçon - Ducoudray était mourant, Lafond-Ladebat, était convalescent, lorsque huit d'entr'eux, sentant tout le danger d'un plus long séjour à Sinamary, formèrent le projet de s'évader par Surinam. Ils tentèrent vainement de le faire partager à Barbé-Marbois, qui pensait,

qu'il n'est pas même permis de s'échapper d'une prison où l'on est injustement détenu. Quant à Lafond-Ladebat, ils savaient qu'il était résolu de ne jamais fuir. Il l'avait déclaré en arrivant. On sait qu'ils exécutèrent leur projet; on sait aussi que Jeannet, qui en devint furieux, fit les plus vives démarches auprès du gouverneur de Surinam pour ressaisir sa proie. Voici un fragment de la lettre qu'il écrivait à ce sujet. Après avoir témoigné son mécontentement de ce que les fugitifs n'avoient pas été arrêtés, « il est fâcheux, « ajoutait-il, que les recherches pour les découvrir aient été jusqu'ici infructueuses, « peut-être les mesures prises pour empêcher leur sortie de Paramaribo, auront-elles plus de succès. Je vous envoie les listes et les signemens de tous les déportés venus, « tant par la corvette *la Vaillante*, que par « la frégate *la Décade*, vous invitant à faire « traduire ces listes en hollandais, et à les « déposer dans les postes militaires et corps-de-garde sous vos ordres, avec injonction « d'arrêter et de tenir à la disposition du gouvernement Français, tout individu signalé, « et en général, toute personne venant de « Cayenne sans passe-port. »

Assurément, il est difficile de mettre plus de zèle et plus de prévoyance qu'en mettait Jeannet à surveiller les déportés. Cet homme ferait un excellent gendarme, un excellent geolier, un excellent.... Quels êtres dégradés il y a dans la nature ! Comment peuvent-ils mettre tant d'acharnement à persécuter des hommes qui ne leur ont jamais fait de mal, et qu'ils savent être innocens. Mais il faut conserver sa place, il faut plaire aux tyrans qui la donnent. On verra bientôt avec quelle bassesse Jeannet s'exprimait à leur sujet.

Sa lettre du 11 nivose était parvenue au ministre, par le retour de la corvette *la Vaillante*, qui avait conduit les premiers déportés. Elle donna lieu à la réponse suivante du 25 ventose, qui lui fut apportée par le commandant *de la Décade*.

« J'ai rendu compte au directoire, des diverses réclamations qui vous ont été adressées par les déportés, et du rapport qui vous a été fait sur les terrains à quatre ou cinq lieues en remontant la rivière de Sinamary, que les ingénieurs ont cru les plus propres à former des établissemens. »

« En vous chargeant, par ma lettre du 20

fructidor, de donner vingt arpens de terrain à chaque déporté, je ne vous ai pas dit d'établir ces terrains à la charge de la république; le directoire étant seulement autorisé, par la loi du 19 fructidor, à procurer provisoirement à ces déportés, sur leurs biens, les moyens de pourvoir à leurs besoins les plus urgens. En vous marquant de fixer l'emplacement d'un bourg ou d'un hameau pour y bâtir leurs logemens, je n'ai pas entendu que ces vingt arpens de concession fussent dans ce hameau, mais extérieurement, le bourg ne devant avoir que des lots pour logement, cour, poulaillier, et petit jardin. Quant à l'établissement d'habitation, ce doit être à leurs frais, s'ils y prennent goût, et vous leur procurerez toutes les facilités que l'humanité commande. Jecrois donc que Conanama et le terrain de six cents toises de face, est propre à former ce bourg, où se retireront les déportés déjà arrivés, et ceux qui vous seront encore envoyés, que leurs facultés et leurs goûts ne porteraient pas à la culture ou au commerce. En donnant, par exemple, à chacun une largeur de dix toises, et une profondeur de vingt, à-peu-près, on peut placer beaucoup de logemens, et sur un plan régu-

lier. Ce local vaut mieux que celui désigné par les ingénieurs, parce qu'il est plus près des endroits déjà habités, et que, par cette raison, les déportés qui deviendront habitans, trouveront plus de moyens de commerce et de débouchés pour leurs denrées. »

« Le directoire vous autorise à prendre, sur les réclamations des déportés, telles mesures que vous jugerez convenables, en conservant cependant les moyens d'exercer la surveillance nécessaire pour qu'ils ne puissent, ni nuire, ni s'échapper. Vous pouvez donc leur permettre de former des établissemens de culture et de commerce dans toutes les parties de la colonie, autres que le chef-lieu et l'île de Cayenne, que le directoire a formellement exceptés. »

Cette lettre prouve que le ministre n'avait pas grande connaissance de la colonie de Cayenne. Il aurait été très-tranquillisé sur les concessions de terrain à faire aux déportés, il ne les aurait pas si étroitement resserrés dans leurs dix et vingt toises, il n'aurait pas craint de léser les intérêts de la république, s'il avait su, par exemple, que tout le canton de Conanama, avec ses six cents toises de face, et plus de soixante mille toises

de profondeur , ne se vendrait pas un petit écu. Le terrain n'a aucune valeur dans les lieux inhabités de la colonie , tels que Conanama ; et il en a fort peu , même dans les cantons habités. Avant la révolution , on n'estimait le terrain que relativement à la valeur des noirs qui le cultivaient , et à celle des établissemens déjà formés , mais à Conanama , il n'y avait ni établissement , ni noirs. Quant aux établissemens de culture et de commerce , le ministre n'était pas mieux instruit. D'abord , la culture ne peut être faite dans ces climats brûlans , par les Européens. « Le blanc , qui travaille le moins , et qui se « soigne le plus , disait Jeannet , dans sa lettre « du 3 messidor , dégénère sensiblement sous « la zone torride ; celui qui y brave le soleil , « qui ose y travailler comme en Europe , paie « de sa vie son ignorance et son courage. » Il faut donc employer des noirs , et comment se les procurer , puisqu'on ne fait plus la traite ? Restait la seule ressource d'affermir une habitation , et de la faire valoir avec les nègres qui s'y trouvaient placés , et qui , par un règlement particulier , sont soumis à un travail déterminé ; mais si les colons déjà établis , qui les connaissent depuis long-temps ,

qui parlent leur langage , ont bien de la peine à les faire travailler , comment pourraient y réussir des déportés qui ignorent toutes leurs habitudes , qui ne peuvent pas s'en faire entendre , et qui leur ont été désignés comme des hommes punis par le gouvernement , pour avoir voulu faire rentrer les noirs dans l'esclavage ? car cette insinuation perfide leur a été constamment donnée contre nous par l'agent et ses affidés ; et si , dans les contestations journalières qu'ils ont avec leurs propriétaires , l'agent , qui en est le juge , prononce le plus souvent en leur faveur , quelle justice devaient attendre , en pareil cas , des hommes qu'il regardait comme *ayant cessé de faire partie des citoyens* , et qu'il prenait à tâche de persécuter ! C'était donc une faculté à-peu-près illusoire , que celle des établissemens de culture ; elle l'était encore plus à l'égard des établissemens de commerce , au moyen de la prohibition d'habiter l'île de Cayenne. Ce n'est que là qu'abordent les bâtimens qui visitent cette colonie ; ce n'est que là que les colons apportent leurs denrées ; ce n'est que là qu'ils achètent les objets qui leur sont nécessaires ; ce n'est , par conséquent , que là qu'il se fait un peu de commerce. Dans tous les

autres points de la colonie , il serait impossible , il serait même ridicule de vouloir l'entreprendre. Néanmoins ces deux facultés ont été très-utiles à plusieurs déportés , et à moi en particulier. Elles ont favorisé des arrangemens fictifs auxquels les propriétaires se sont prêtés avec empressement pour nous soustraire au dépôt commun.

Deux points capitaux résultaient de la lettre du ministre. Par le premier , il entendait que les déportés qui voudraient faire des établissemens de culture ou de commerce , pussent se placer dans tel lieu de la Guyane française qu'ils voudraient choisir ; la ville et l'île de Cayenne exceptées ; par le second , que le restant fût envoyé à *Conanama* ; mais Jeannet ne croyant pas sans doute que ce lieu fût assez mal-sain , et ne voulant pas , sur-tout , que les déportés pussent se procurer des moyens d'exister , ni de communiquer avec les habitans , écrivit au ministre de la marine le 11 messidor : « Il m'est prescrit par votre lettre du « 25 ventose , d'exercer sur les déportés la surveillance nécessaire pour qu'ils ne puissent « ni nuire ni s'échapper. *S'ils sont placés à « Conanama , s'ils ont la faculté de commu- « niquer avec les citoyens , de chasser , de*

« pêcher, de former dans les différentes par  
 « ties du Continent des établissemens de cul-  
 « ture et de commerce, et toutes ces choses  
 « sont des conséquences immédiates des ordres  
 « que j'ai reçus, je dois vous déclarer que je  
 « ne connais pas de moyens de les empêcher  
 « d'influencer à leur gré l'esprit des habitans,  
 « d'alarmer les noirs sur leur liberté, ou de les  
 « soulever par la superstition, d'intriguer  
 « enfin, soit pour l'étranger, soit pour eux-  
 « mêmes, contre l'ordre public et de com-  
 « promettre fortement, la sûreté des per-  
 « sonnes et des propriétés. »

On reconnaît, à cette dernière phrase, le style et le formulaire de Fouquier-Tinville, on croit lire ses actes d'accusation. Jeannet eût été son digne substitut; peut-on rien voir de plus atroce que ses observations? Le tigre était au désespoir que quelques déportés pussent communiquer avec les habitans, qu'ils pussent chasser, pêcher, et pourvoir à leur subsistance. Il supposait, il exagérait tout ce qu'il croyait capable d'alarmer un gouvernement ombrageux, pour leur faire enlever ces facultés. Quel était donc son but? la suite de sa lettre va nous l'apprendre! « Je connais, sur le mode  
 « d'exécution de la déportation à la Guyane,

« un arrêté de la ci-devant assemblée coloniale, et des observations de Pomme. Dans ces deux pièces, on place au vent, et à une très-grande distance du chef-lieu, le lieu de la déportation, et dans toutes les deux, la communication des déportés avec l'intérieur est interdite, sous les peines les plus sévères. JE PENSE, MOI-MÊME, que si ces mesures ne suffisaient pas tout-à-fait pour prévenir l'évasion des déportés, du moins seraient-elles utiles pour assurer la tranquillité de l'intérieur. »

Veut-on savoir quel était le lieu vaguement indiqué par Jeannet ? c'était la limite de la Guyane française, voisine du fleuve des Amazones et des possessions portugaises ; c'était un lieu plus mal-sain que *Conanama*, c'était un désert absolument abandonné ; en un mot, c'était ce qu'on appelle *Vincent-Pinçon*. Sous le règne de Burnel, il y eut un projet d'insurrection de mulâtres, qui ne tourna pas à sa fantaisie. Il en condamna deux, de sa propre autorité, à la déportation dans le lieu que nous destinait Jeannet. Ils y furent conduits, mais ils en furent ramenés ; voici ce qu'écrivait Burnel au ministre, le 25 germinal, en rendant compte de cet événement : « *Vincent-*

« *Pinçon* est entièrement ravagé, deux déportés, *Mayeul* et *Télémaque* n'ont pu y aborder : » et c'est là que *Jeannet* voulait nous placer !

Bons habitans de *Cayenne* ! vous qui connaissez les localités ; vous qui avez été la dupe de la fausse douceur de *Jeannet*, vous qui m'avez dit si souvent : cet homme n'est pas méchant , et si quelquefois il se montre sévère , c'est parce qu'il est poussé par *Edme Mauduit* , son secrétaire , apprenez que *Jeannet* ne valait pas mieux que lui ; et jugez-le par ses propres œuvres. Oui, c'est *Jeannet* qui nous calomniait auprès du gouvernement , pour se faire autoriser à nous envoyer dans les déserts de *Vincent-Pinçon*, où il n'y a ni communication avec les humains , ni moyen d'existence. Il savait bien que , huit jours après notre arrivée , aucun de nous n'aurait survécu , et c'était ce qu'il désirait. Il voulait qu'il n'en restât pas un , pour rendre témoignage de son inhumanité ; et ne croyez pas que ce projet inhumain eût été conçu dans un mauvais moment , il l'avait bien médité , bien réfléchi , et il y a constamment persévéré ; car dans une autre lettre , il se plaignait beaucoup d'être gêné par des

ordres supérieurs, dans sa conduite envers les déportés; « si dès le 18 fructidor, disait-il, « le gouvernement avait jugé à propos de me « faire dire : vous recevrez des déportés, vous « les empêcherez de nuire et de s'évader; vous « ferez en sorte *qu'ils se suffisent à eux-mêmes* « le plutôt possible, etc... libre sur le choix « des moyens, j'aurais pris tous ceux qui m'au- « raient paru propres à atteindre le but indi- « qué, et *j'aurais fait tout au monde pour me « montrer digne de la confiance du directoire.* « — Une autre marche a été adoptée : je res- « pecte les motifs du gouvernement, *et je ne « me crois pas moins tenu de lui obéir au prix « de tout moi-même* (1). « Qu'on nie, après ces

---

(1) On n'a que trop vu, dans la révolution, de ces êtres dégradés qui se croyaient *tenus d'obéir, au prix de tout eux-mêmes*, aux vils et féroces tyrans qui leur commandaient le pillage, les incarcérations et les assassinats; dans d'autres temps aussi malheureux, il s'est trouvé des hommes qui ne se sont pas piqués d'une aussi criminelle obéissance. Tout le monde connaît cette belle réponse de d'Aspremont, vicomte d'Orthe, gouverneur de Bayonne, à Charles IX, qui lui avait donné des ordres sanguinaires à la fatale époque de la Saint-Barthelemi. *Sire, j'ai communiqué le commandement de votre majesté à ses fidèles habitans et*

expressions , que les hommes les plus cruels , ne sont pas, en même temps , les plus vils et les plus rampans !

C'était sur la sollicitation des familles des premiers déportés que le gouvernement avait accordé la permission de faire des établissemens de culture et de commerce dans toute la Guyane , l'île de Cayenne exceptée; et cette permission illusoire, qui ne présentait d'autre avantage que de se soustraire aux marais fétides de Conanama , il l'avait fait sonner fort haut dans ses journaux. Rien ne devait être plus heureux que les déportés. Ils allaient devenir de grands négocians, de riches colons; leur sort, s'il fallait l'en croire, serait

---

*gens de guerre de la garnison , je n'y ai trouvé que bons citoyens et braves soldats ; mais pas un bourreau. Le Veneur Detillières, Montmorin de Saint-Herent, Detende, Degordes, de la maison de Simiane, Montmorenci, Matignon, Villars, Decursai, Laguiche, de Rieux, Bouillé, et bien d'autres, répondirent tous au roi, qu'ils étaient prêts de mourir pour lui ; mais qu'ils n'assassineraient jamais personne pour son service. Voyez Mainbourg, de Thou, tom. 6, in-4°, et 5, in-fol. Chorier, Hist. du Dauphiné, in-fol. tom. 2. Saint-Foy, Hist. de l'Ordre du Saint-Esprit, tome premier.*

digne d'envie. Cependant ils ne pouvaient ni commercer ni cultiver , comme je l'ai déjà remarqué. Dans le fait , je ne connais aucun déporté qui ait fait le commerce. Cinq ou six qui avaient passé avec moi firent une société qui n'a pas duré deux mois , et qui ne pouvait pas durer davantage. Pour la culture , j'ai connu deux associations de trois prêtres placés sur des mauvaises habitations , dont la plus chère coûta 900 liv. de capital. Ces nouveaux colons se bornaient à travailler, non pas pour avoir des denrées commerciales, mais pour se procurer du manioc, du maïs, des bananes et des fruits ; j'ai aussi connu un prêtre qui faisait réellement cultiver une habitation à peu près semblable. Il avait sans cesse des tracasseries avec ses nègres, et il a dissipé le peu d'argent qu'il avait apporté. Ces établissemens étaient fort peu respectés par l'agent , puisqu'il se permettait, comme on le verra par la suite , de faire enlever les déportés établis, et de les transporter à vingt-cinq lieues ; ils y étaient , au surplus , extrêmement gênés , puisque sur la fin il n'était plus permis de sortir de l'habitation.

Forcé de faire exécuter les ordres qu'il avait reçus pour autoriser ces établissemens, Jeannet  
chercha

chercha à les entraver le plus qu'il lui serait possible : d'une part , il dit et fit dire aux habitans qu'il ne croyait pas qu'il y en eût d'assez imprudens pour prendre des arrangements avec des hommes proscrits par le gouvernement ; d'autre part , il fit publier l'arrêté suivant , sous la date du 30 prairial :

« Tout déporté qui désirera former un éta-  
« blissement de culture ou de commerce dans  
« une des parties de la colonie , non exceptées  
« par le directoire exécutif , sera tenu d'adresser  
« à l'administration départementale , par l'in-  
« termédiaire du commandant en chef , sa de-  
« mande accompagnée d'un certificat de pro-  
« priétaire de terres ou de maison , vu par la  
« municipalité du canton dudit propriétaire ,  
« qui prouve que l'exposant est en mesure d'a-  
« cheter ou de louer , soit une habitation , soit  
« une maison , et qu'il a des moyens suffisans ,  
« soit pour faire valoir l'habitation , soit pour  
« entreprendre le commerce. L'administration  
« départementale s'assurera du fait contenu  
« dans le certificat , à l'appui de la demande  
« qu'elle fera passer de suite , avec son avis mo-  
« tivé , à l'agent du directoire exécutif , pour être  
« par celui-ci pris sur le tout telle déterminacion  
« qu'il appartiendra. »

Par combien de filières fallait-il passer pour faire un établissement ? il fallait, dans l'état de détention où nous étions, sans pouvoir communiquer avec qui que ce fût sans permission, trouver un propriétaire disposé à traiter avec nous, obtenir *de lui* un certificat attestant que nous étions en mesure d'acheter ou de louer, etc. *de la municipalité de son canton* le visa de ce certificat, *de l'administration départementale* un avis favorable. Tout cela n'était rien encore ; il fallait ensuite que l'agent voulût nous autoriser, car vainement aurions-nous rempli tous ces préalables, si son bon plaisir n'eût pas été de donner son approbation, nous n'aurions pas été plus avancés. Heureusement, les propriétaires, les administrations municipale et départementale furent bien disposées, mais plus heureusement encore, l'agent décida que tous ceux qui se placeraient de cette manière, ne recevraient aucuns secours du gouvernement ; et c'est ce qui nous favorisa le plus ; car sans cela, il est probable qu'il se serait montré fort difficile sur les autorisations, et qu'il en aurait rarement accordé.

Peu de jours après la publication de l'arrêt, Bertollon, négociant établi à Cayenne,

que je ne connaissais pas , obtint la permission de venir me voir. « Nous sommes de la même province , me dit-il , je sais qui vous êtes , et pourquoi vous êtes ici ; je viens vous offrir ma bourse et une place sur mon habitation : c'est très-peu de chose que cette habitation , mais elle vous sauvera des horreurs de Conanama , où vous ne vivriez pas trois mois ; acceptez toujours , vous ne serez pas bien loin de Cayenne , et j'espère que vous tromperez l'espérance de vos bourreaux. » Des larmes de reconnaissance furent toute ma réponse. « Il ne s'agit pas de s'attendrir , me dit-il , il faut que vous me donniez votre parole que vous acceptez , il faut que vous me procuriez l'honneur d'être le premier habitant de Cayenne qui aura donné asile à un déporté. On juge bien que je ne refusai pas la place qu'il m'offrait. Sur-le-champ il fait appeler un notaire , et me passe bail à ferme de son habitation. Je lui dicte le certificat exigé par l'arrêté. Il court le faire viser à la municipalité. — Vîte , votre pétition pour le département. — Je l'écris , il l'emporte , et obtient un avis favorable. Il court à l'agent , et obtient également son approbation. Le soir je couche chez lui , le lendemain je suis sur son habitation.

Généreux Bertollon ! c'est vous qui m'avez sauvé la vie , en me préservant du dépôt de Conanama ; c'est vous dont l'exemple a encouragé beaucoup d'autres habitans aussi bien intentionnés , mais un peu plus timides ; c'est vous , qui n'avez cessé de prodiguer vos bienfaits aux déportés ; c'est avec vous que je suis revenu en Europe : pourquoi faut-il que ce retour ait eu pour vous des suites si cruelles ! que ne m'est-il donné d'adoucir votre sort ! que ne puis-je faire passer dans l'ame des gens en place , qui ne pourront être insensibles , et à vos malheurs , et à la générosité de vos procédés , les sentimens de reconnaissance que vous m'avez inspirés !

Gibert-Desmolières avait été recommandé à Couturier , un des hommes les plus estimables de la colonie. Son habitation était trop loin de Cayenne pour l'y placer. Il lui en procura une plus à sa portée. Beaucoup d'autres imitèrent ces exemples , et en peu de jours , un grand nombre de déportés fut placé sur des habitations particulières. Je dirai bientôt de quelle manière j'existais sur la mienne. Je vais auparavant parler des malheureux qui furent transportés à Conanama.

Jeannet envoya des hommes chargés de construire à la hâte des cases dans ce canton. Ces cases n'étaient autre chose que des gros piquets de bois fixés en terre, garnis de lattes transversales, et surmontés d'une couverture en feuillage. Des hamacs attachés à ces piquets servaient de lit, voilà tout. Il n'y avait ni tables, ni chaises, ni aucun autre meuble. L'officier chargé de cette construction, revenu à Cayenne, disait publiquement. « Cona-  
« nama sera le tombeau du plus grand nom-  
« bre de ces malheureux. Il serait moins in-  
« humain de les tuer sur-le-champ à coups  
« de fusil, on leur épargnerait ainsi les souf-  
« frances d'une longue agonie. » Jeannet ne fit pas moins partir sur des goëlettes les déportés restans à Cayenne, sans excepter ceux qui étaient à l'hôpital, et qui auraient eu besoin d'y rester encore pour se rétablir. Ils furent tous installés à Conanama, dans ces fatales cases où ils ne tardèrent pas à trouver la mort.

Quoique la lettre du ministre fût conçue de manière à persuader que les déportés arrivés par la *Décade*, et ceux qui arriveraient postérieurement, sans avoir ni les uns ni les autres fait les établissemens permis, seraient

les seuls déposés à Conanama , et que cette disposition parût étrangère aux déportés déjà établis à Sinamary , dont il n'était nullement fait mention ; ou que tout au moins elle fût douteuse à leur égard , ne fût-ce que par son silence ; Jeannet ne voulut pas moins les y comprendre. Ils étaient réduits à un très-petit nombre , depuis le départ de leurs camarades , qui fut suivi de très-près de la mort de Tronçon-Ducoudray , de Bourdon ( de l'Oise ) et de la Villeheurnois. Les deux premiers expirèrent le même jour , 4 messidor , le dernier mourut le 10 thermidor. Tronçon-Ducoudray avait vainement sollicité sa translation à Cayenne , pour s'y faire traiter ; il avait écrit à Jeannet. « C'est à vous-même  
« que je veux m'adresser , car il n'est pas possible qu'instruit de mon état , vous me  
« refusiez d'aller à Cayenne. Ce refus me met  
« trait au désespoir , et serait un arrêt de mort. » Jeannet eut la barbarie de le refuser , et Tronçon-Ducoudray mourut. Il s'était montré plus humain pour Collot-d'Herbois et Billaud-Varennes , et ne les avait pas empêchés de venir à l'hôpital. Mais ceux-là avaient droit d'obtenir de lui des préférences. Lorsqu'il apprit que la mortalité commençait à

s'établir à Conanama, il écrivit au commissaire ordonnateur, le 9 fructidor : « Vous  
« voudrez-bien, citoyen, vous entendre avec  
« le commandant en chef, pour qu'il soit noti-  
« fié à ces individus ( les déportés à Sina-  
« mary ), que si, d'ici au 26 de ce mois, ils  
« ne justifient pas être en mesure de s'établir  
« particulièrement dans la Guyane, confor-  
« mément à l'arrêté du 30 prairial dernier,  
« ils seront, à cette époque, conduits à Cona-  
« nama, par la force armée, et assimilés aux  
« déportés qui y résident, *ce qui sera exécuté.*  
« Au moyen de cette disposition, toute dépense  
« relative aux déportés doit cesser le 1<sup>er</sup> ven-  
« démiaire prochain. »

Cette notification affecta vivement Barbé-Marbois, Lafond-Ladébat, Rovère et Brottier. C'était tout ce qui restait de la première déportation. Quoiqu'ils fussent fort mal à Sinamary, ils savaient qu'on était encore plus mal à Conanama. Chaque jour ils étaient informés de la situation horrible des malheureux qu'on y avoit déposés, et ils ne redoutaient rien tant que de la partager. Brottier fut si fortement saisi de cette crainte, qu'il en mourut le 26, jour fixé pour la translation. Rovère avoit pris avec

un habitant , des arrangemens qui le rapprochaient de Cayenne , où il s'attendait à chaque instant que sa femme arriverait , car il était informé qu'elle était partie pour venir le joindre. Mais il ne put exécuter son projet. Il s'était embarqué très-malade ; on fut obligé de le mettre à terre , où il expira. Barbé-Marbois et Lafond-Ladebat , se placèrent à Sinamary même. Quelle situation que la leur ! Ils restaient seuls de leur déportation , et ne pouvaient faire un pas sans se trouver au milieu des tombeaux de leurs compagnons d'infortune.

Cependant la mort exerçait les plus affreux ravages sur Conanama , chaque jour elle prenait de nouvelles victimes. Plusieurs déportés avaient cessé de vivre , le reste était très-malade ; mais le commandant militaire , les soldats , les préposés , etc. quoique infiniment mieux traités que les déportés , tombèrent malades aussi , et craignant pour leur vie , ils demandèrent à être relevés. Personne ne voulait les remplacer. Jeannet , embarrassé , envoya des officiers pour vérifier l'état des choses , voici le procès-verbal qu'ils dressèrent :

« Nous, commandant en chef, accompagné

« du citoyen Chapelle , capitaine du génie ,  
« et Boucher , sous-chef d'administration ,  
« nous sommes transportés à Conanama ,  
« où étant , nous nous sommes rendus à l'hos-  
« pice , et avons vérifié que sur quatre-vingt-  
« deux déportés , déposés au poste à la fin  
« de thermidor ( il y avait deux mois ) , il y  
« en a vingt-six de morts , de maladies putri-  
« des , cinquante à l'hospice , dont plusieurs  
« en danger , et aucuns des autres parfaitement  
« bien portans .

« Cette mortalité est occasionnée , 1.<sup>o</sup> par  
« l'eau qui est très-bourbeuse , et même vitrio-  
« lique ; 2.<sup>o</sup> par les miasmes putridés qu'exha-  
« lent les marécages qui environnent le poste à  
« plus d'une demi-lieue ; et 3.<sup>o</sup> par les vidan-  
« ges de l'hospice qui séjournent dans les marais  
« qui ne peuvent être desséchés . Ces causes  
« ne peuvent être détruites , et ce poste dans  
« l'hiver deviendra un marais . Le niveau des  
« carbets est plus bas que les terrepleins du  
« poste . Ils sont mal faits , et les faitages prêts  
« à tomber . La communication est très-difficile  
« dans toutes les saisons . Dans l'été , il y a trop  
« peu d'eau pour les bâtimens à l'entrée de  
« la rivière , dans l'hiver , la côte est imprati-  
« cable par la grosse mer et les fréquens raz

« de marée. La communication par terre ne  
 « peut se faire que par des piétons sans bagage.  
 « Le poste court donc risque de manquer sou-  
 « vent de vivres , dont le canton inhabité est  
 « dépourvu. *Les Indiens même l'ont évacué*  
 « *à cause du mauvais air.* L'officier , les sol-  
 « dats , les délégués de l'administration sont  
 « dans le plus triste état. Il n'y a que de la  
 « viande salée , aucun fruit , et pas même un  
 « citron pour corriger la mauvaise qualité de  
 « l'eau. Ces raisons impérieuses nous font  
 « penser que ce poste doit être transféré à  
 « Sinamary , éloigné de quatre à cinq lieues. »

Cayenne , le 1<sup>er</sup> brumaire , an 7. *Signé* , DESVIEUX ,  
 BOUCHER , CHAPEL.

Ce procès-verbal n'a pas besoin de com-  
 mentaire. Quelle ame sensible pourra le mé-  
 diter , sans verser des larmes sur le sort des  
 infortunés relégués à Conanama ! Mais qui  
 croirait que pendant qu'ils expiraient dans  
 toutes les angoisses de la mort , le gouverne-  
 ment remplissait ses journaux des détails les  
 plus tranquillisans sur le sort de ces malheu-  
 reux ? Croirait-on que des hommes qui se plai-  
 sent à torturer leurs victimes , veuillent  
 encore passer pour humains ?

Vous qui venez de lire le procès-verbal de Conanama, dressé sur les lieux par des officiers du gouvernement, qui ne peuvent pas être suspects, relisez ou lisez cet article que je trouve dans le n.º 84 du *Moniteur*, sous la date du 24 frimaire de l'an 7, comme extrait du *Journal de Paris*.

*Des Déportés et de la Guyane.*

« Depuis l'injonction faite à tous les individus condamnés à la déportation, et qui s'y sont jusqu'ici soustraits, de se représenter dans le délai de deux mois, pour recevoir l'ordre de leur départ, et l'indication du lieu où ils seront transférés, on semble porter avec inquiétude ses regards sur la Guyane. On interroge les relations des voyageurs sur cette contrée, et l'on se demande quel est le sort de ceux que *les lois* y ont relégués.

« Leur sort, sans doute, n'est pas sans rigueur. Ils vivent loin des lieux qui les ont vu naître, loin des amis, des parens, de tous les objets qui composaient leur félicité domestique : mais c'est là ce qui constitue la peine de la déportation ; ils ne font que la subir. De tout ce qui pouvait, du reste, adoucir leurs conditions, rien ne leur a été refusé.

« D'après les ordres de l'agent du directoire exécutif, le commissaire chargé de les recevoir, leur a donné la faculté de se réunir, d'habiter ensemble, et de louer, à cet effet, des maisons particulières. Il leur a laissé pour promenade un espace d'environ vingt lieues. Il leur a distribué, à raison d'un arpent pour chacun, les terrains les plus propres à former des établissemens, et leur a fourni vivres, linges, habits, vêtemens de toute nature. La chasse et la pêche ont paru à quelques-uns d'entr'eux des moyens utiles de distraction, et il leur a été aussitôt délivré des fusils, du plomb, de la poudre, et les autres instrumens nécessaires, et quatre Indiens, auxquels on accorde la ration, ont été mis à leur disposition pour l'un et l'autre objet.

« S'il a été ainsi pourvu, non-seulement à leurs besoins, mais même à leur commodité, croira-t-on qu'on les ait placés dans des lieux qui, comme on affecte de le répéter, doivent, par leur insalubrité, devenir leur tombeau?

« Il est d'abord une observation générale à présenter, c'est que le climat de la Guyane n'est pas aussi mal-sain qu'on le croit communément, et nous laisserons ici parler un ancien ordonnateur de cette colonie, le citoyen

Lescalier. « Sans entamer là-dessus, dit-il, p. 29 de l'ouvrage qu'il vient de publier, sur les moyens de la mettre en valeur, et de l'administrer, sans entamer une trop longue discussion, il me suffira peut-être d'assurer, d'après une expérience de six ans dans la Guyane hollandaise et dans la nôtre, que la Guyane est celle des colonies de l'Amérique, la moins nuisible à la santé des Européens. . . . On voit fréquemment des Européens passer dans la Guyane, y séjourner plusieurs années, sans éprouver aucune de ces maladies fâcheuses auxquelles ils sont sujets dans presque tous les autres pays de la zone torride. Les Européens résistent sur-tout au climat, lorsqu'ils savent adopter une manière de vivre frugale, plus analogue aux pays chauds. S'il meurt des émigrans, c'est presque toujours le libertinage et l'usage des liqueurs fortes qui les emportent; ce n'est pas la faute du climat. . . . Je ne crains pas, ajoute-t-il, en parlant de la qualité des terres, d'assurer que la Guyane offre de superbes et fertiles terrains à cultiver, et beaucoup de moyens de commerce, d'industrie et de travail.

« C'est aussi dans les lieux les plus sains et les plus fertiles, que les déportés ont été placés.

Ils habitent les bords de la rivière de Conanama, entre Sinamary et Yracoubo, et pour faire connaître le véritable état de cette partie de la Guyane, nous citerons encore l'ouvrage du citoyen Lescahier. Voici comme il parle, pag. 23, 24 et 25 : « Cette partie de la Guyane a toujours été regardée comme très-saine, et présentant plus de ressources aux petits habitans et aux commerçans. Le gibier de toute espèce y abonde, la mer est fort poissonneuse, ainsi que les rivières. Les volailles y réussissent. On y multiplie avec succès les bestiaux; on y cultive avec avantage les vivres du pays, et le coton. Les matériaux à bâtir y sont très à portée par-tout; la plus grande salubrité, généralement connue à cette partie de la Guyane, par tous ceux qui l'ont fréquentée, a une cause, selon moi, bien apparente, dans ces vastes plaines qui ne sont plantées par la nature, que d'herbes, et où l'air circule librement, sans être imprégné de vapeurs.

« Qu'ajoutera au témoignage d'un homme qui a long-temps vécu et administré dans cette colonie? Parmi ceux qui accusent d'insalubrité la Guyane française, il en est qui ont quelque intérêt à le faire; et pour ceux-là, sans doute, ce témoignage ne fera point au-

forité ; mais il le fera pour tous les hommes de bonne foi, qui n'avaient que des notions confuses et infidelles de cette vaste colonie, et qui se souviendront aujourd'hui que la température modérée de son climat lui fit donner jadis le nom de *France équinoxiale.* »

Je ne connais pas Lescalier, et il me répugne de penser qu'il ait eu le dessein de se rendre le complice des projets homicides du directoire ; mais il est bien malheureux que son ouvrage qui, dans son rapport avec les déportés, renferme tant d'assertions démenties par les faits, ait paru dans le moment même où quelques hommes humains élevaient la voix en leur faveur. Ce qu'il y aurait d'inconcevable, s'il s'agissait d'autres hommes que de ceux qui gouvernaient à cette époque, ce serait qu'ils eussent laissé insérer dans les papiers publics, dont ils avaient l'inspection et la censure, des articles qui faisaient un tableau si flatteur de la situation des déportés, dans un moment où ils avaient reçu les extraits mortuaires d'un grand nombre de leurs victimes.

Il n'est pas vrai que l'agent du directoire nous eût laissé pour promenade un espace d'environ vingt lieues ; outre que le pays ne

permet pas de promenades aussi longues , je ne pense pas que les déportés de Conanama et Sinamary, surveillés par des postes militaires, eussent une pareille latitude, qui leur eût été, au surplus , bien inutilement accordée. A l'égard de ceux qui étaient sur les habitations particulières, il ne leur était pas permis de dépasser les postes. Quelques-uns s'y hasardaient en fraude , pour aller voir leurs connaissances; d'autres prenaient des permissions des maires de leur canton. Deux de ces derniers furent pourchassés par le détachement de Terre-Rouge. Heureusement ils étaient en règle. Il fut ensuite douteux s'ils pouvaient sortir de leur habitation ; mais Burnel finit par donner des ordres pour qu'ils n'eussent pas cette faculté. J'ai lu copie de la lettre qu'il écrivit , à cet effet , à l'administration départementale. J'ai sçu aussi d'un déporté , nommé Dulaurent , qu'ayant demandé à l'agent si cet ordre subsistait toujours , celui-ci lui avait répondu d'une manière affirmative.

Il n'est pas vrai que l'agent eût distribué à chaque déporté un arpent des terrains les plus propres à former des établissemens. Jamais pareille distribution n'a été faite à ceux venus

sur

sur *la Décade* et *la Bayonnaise*. Je crois bien que si les déportés eussent voulu cultiver un terrain vacant, dont personne ne se soucie, on ne les aurait pas empêchés ; mais j'ai déjà dit et prouvé , par Jeannet lui-même , que le sol brûlant de la Guyane ne peut pas être travaillé par des bras blancs. Bourdon ( de l'Oise ) qui avait une forte constitution , voulut cultiver un petit jardin , et l'on ne doute pas que le travail auquel il se livra n'ait beaucoup contribué à abrégér sa carrière.

Il n'est pas vrai que l'agent ait fait distribuer des vivres , linges , habits , vêtemens de toute nature aux déportés , ou tout au moins ceci exige de grandes distinctions. Ceux qui étaient placés sur les habitations particulières, n'ont participé à aucune distribution ni en vivres ni en vêtemens ; je sais que , pour mon compte , je n'ai pas reçu le moindre secours du gouvernement, et qu'il en est de même de tous ceux qui étaient dans cette classe. Les uns avaient des moyens d'existence par eux-mêmes, les autres les ont trouvés dans la bienfaisance des habitans. Quant à ceux qui étaient aux dépôts de Conanama et Sinamary, l'agent ne leur a pas mieux fourni des linges , habits , vêtemens. Il les a laissés , à cet égard , dans

le plus grand dénuement. Je conviens qu'il leur fournissait des vivres , mais quels vivres ! c'était , en général , de la viande salée , et l'on comprend bien que tout ce qu'il y avait de plus mauvais leur était distribué.

Il n'est pas vrai que l'agent nous ait fait remettre des fusils , du plomb , de la poudre et autres instrumens nécessaires , soit pour chasser , soit pour pêcher. Il y a eu quelque semblable distribution faite aux seize premiers déportés sur leur reçu , pour en imputer la valeur sur leurs biens séquestrés ; mais quant à tous ceux qui sont venus depuis , il ne leur a été distribué ni armes , ni munitions , ni instrumens aratoires quelconques. Et comment croire que Jeannet eût fait armer des hommes qu'il regardait comme extrêmement dangereux , et qui , suivant lui , pouvaient non-seulement intriguer , soit pour l'étranger , soit pour eux-mêmes , contre l'ordre public , mais de plus *compromettre fortement la sûreté des personnes et des propriétés.*

Il n'est pas vrai qu'on eût mis des Indiens , auxquels on accordait la ration , à la disposition des déportés , ou du moins ceci exige encore des distinctions. Je crois qu'on en accorda d'abord aux premiers déportés ,

mais cela ne dura pas long-temps. Barbé-Marbois et Lafond-Ladebat , qui restèrent bientôt seuls , prirent des arrangemens particuliers , et ne s'en servirent pas. Au dépôt , il y avait la classe existante à l'hôpital , qui était servie par les nègres les plus cruels qu'on pût trouver dans la colonie. On verra bientôt , dans une lettre du commandant du poste , des détails sur leur compte , qui font frémir. Il y avait ensuite la classe existante dans les carbets : pour celle-là , ni nègres , ni Indiens , n'étaient affectés à son service ; elle se servait elle-même comme elle le pouvait. Ainsi ces nègres chasseurs n'ont jamais existé pour les déportés.

Il n'est pas vrai que la Guyane soit celle des colonies de l'Amérique qui est la moins nuisible à la santé des Européens , et qu'ils résistent à ce climat en adoptant la vie frugale : à coup sûr , rien n'était plus frugal que la vie que menaient les déportés , et celui qui les accuserait d'intempérance et de libertinage , se rendrait coupable de la plus infâme calomnie. Cependant , sur les huit de la première déportation qui ont resté à la Guyane , six furent frappés de mort en moins de dix mois , et sur les trois cent quatre , amenés par la frégate *la Décade* et la corvette *la Bayon-*

*naise*, cent soixante avaient été victimes de la malignité du climat et des mauvais traitemens, au moment où je me suis évadé.

Enfin il n'est pas vrai que Conanama soit le lieu le plus sain et le plus fertile de la colonie, que le gibier, le poisson, les volailles, les bestiaux y abondent; qu'on y cultive vivres et coton, etc. Si toutes ces assertions, qui ont eu des effets si cruels, ne sont pas rigoureusement fausses, elles sont d'une excessive exagération; Conanama est, sauf Vincent-Pinson, l'endroit le plus insalubre, le plus stérile de la colonie, celui où il y a le moins de gibier et de poisson, où il n'existe ni volaille, ni bestiaux, où il n'y a ni manioc, ni bananes, et pas une seule plante de coton. En un mot, *c'est un canton inhabité, dépourvu de vivres, où il n'y a aucun fruit, pas même un citron pour corriger la mauvaise qualité de l'eau, et que les Indiens même ont évacué à cause du mauvais air*, pour me servir des propres expressions du procès-verbal.

C'est devant cette pièce irrécusable, que tombent toutes les impostures que le gouvernement a fait débiter pour étouffer les réclamations que l'humanité élevait en notre fa-

veur ; et il n'a malheureusement été que trop bien secondé. Ce n'est pas avec des raisonnemens que je les attaque , ces impostures , c'est avec un acte authentique et des faits notoires , sur lesquels je ne crains pas d'être démenti. Mais ces preuves ne sont-elles pas suffisantes , eh bien ! jetez les yeux sur le tableau qui termine cet ouvrage , vous verrez s'il existe , sur le globe entier , un autre point qui présente un aussi épouvantable résultat. Les pays ravagés par la peste , n'offrent pas , dans les mêmes proportions , un aussi grand nombre de victimes. Ah ! le directoire savait bien ce qu'il faisait , quand il avait choisi la Guyane pour le lieu de notre déportation. Il se flattait qu'aucun de nous ne lui échapperait ; et ce n'est pas sans surprise , et surtout sans regret , que nos proscriptionnaires s'aperçoivent aujourd'hui , que , sur douze représentans déportés , il n'en est mort que six. A la vérité , les six autres ont été très-malades ; et quatre d'entr'eux n'ont échappé à la mort qu'en fuyant cette terre dévorante.

Mais étaient-ils beaucoup plus humains , ces hommes qui , feignant d'ajouter foi aux mensonges directoriaux , disaient aux femmes de nos collègues qui s'étaient soustraits à la

déportation , lorsqu'elles demandaient du pain pour elles et leurs enfans : « c'est la faute  
 « de vos maris si vous mourez de faim : que ne  
 « se rendent-ils à la Guyane, et vous obtiendrez  
 « la main-levée du séquestre. Lisez Lescalier ,  
 « lisez les journaux , et vous verrez que c'est  
 « un excellent pays que la Guyane, et sur-tout  
 « Conanama. Les déportés n'y manquent de  
 « rien , ils y sont fort bien.... » Oui , plusieurs  
 d'entr'eux ne manquaient de rien ; ils étaient  
 morts.

Le directoire venait d'expédier à l'agent ,  
*qui faisait tout au monde pour se montrer  
 digne de sa confiance , et qui se croyait  
 obligé de lui obéir au prix de tout lui-même,*  
 deux nouvelles corvettes remplies de déportés.  
 L'une fut prise par les Anglais , qui exer-  
 cèrent , envers ces infortunés , les devoirs de  
 la plus secourable humanité , et qui leur four-  
 nissent encore les moyens d'une honnête exis-  
 tence. C'était celle sur laquelle se trouvait  
 madame Rovère. Cette femme courageuse ,  
 était partie avec des enfans au berceau , pour  
 aller partager l'infortune d'un époux qui lui  
 avait sauvé la vie. Il était parvenu , à travers  
 mille dangers , à la soustraire en 1794 , au  
 tribunal révolutionnaire , dans les prisons du-

quel elle se trouvait. Les Anglais, qui la traitèrent avec les égards dûs au malheur, lui fournirent les moyens de s'approcher de Cayenne. Elle arriva à la Barbade, d'où elle devait se rendre à Surinam, et ensuite à Sinamary. Mais au moment de partir, elle apprit la mort de son mari. Elle est ensuite revenue en France, après avoir long-temps erré sur les mers, et passé par toutes les misères de la navigation. Son dévouement méritait une autre destinée.

L'autre corvette, appelée *la Bayonnaise*, leur était échappée. Elle partit de Rochefort le 20 thermidor an 6, portant cent vingt prisonniers, parmi lesquels on avait mis quelques chauffeurs, comme on avait placé quelques galériens parmi nous : c'était la méthode du directoire. L'un des prisonniers fut renvoyé de la rade, et mourut avant d'arriver à Rochefort. Huit autres périrent dans la traversée, qui fut de cinquante-quatre jours. Cent onze arrivèrent dans la rade de Cayenne, presque tous malades. Ils demandaient instamment qu'il leur fût permis de descendre à Cayenne. Jeannet n'y voulut jamais consentir. Quelques-uns obtinrent ce précieux avantage, si nécessaire à tous; mais quatre-

vingt-huit restèrent huit jours en rade , et furent ensuite embarqués sur une goëlette , pour être transportés à Conanama. C'était un trajet de vingt-quatre heures au plus ; les mesures furent si mal prises , qu'il dura sept jours. Le patron s'enivra ; il erra une journée entière ; courut quelques dangers , et revint mouiller à la vue de Cayenne. Le surlendemain , il mit à la voile et arriva devant Conanama ; mais , par un nouveau malheur , il échoua , et ne put entrer dans la rivière. Cinq jours se passèrent à chercher des pirogues. Les vivres , donnés pour un jour seulement , manquèrent ; du biscuit , en petite quantité , fut leur nourriture , et de l'eau vaseuse , leur boisson. Enfin les pirogues rassemblées les mirent à terre. Ils marchèrent pendant une heure , à la grande chaleur , le sac sur le dos. Ils furent installés dans les fatales cases , et incorporés avec leurs malheureux confrères. Ils partagèrent leur affreuse destinée , et dans le courant d'un mois il en mourut près de la moitié.

Lorsque Desvieux , Boucher et Chapel firent leur visite à Conanama , il n'y avait encore que les déportés de *la Décade* , puisqu'ils ne parlent que des quatre-vingt-deux

arrivés à ce poste sur la fin de thermidor ; on pourrait donc conclure que Jeannet connoissait le résultat de cette visite , lorsqu'il y envoya les déportés arrivés par la *Bayonnaise*. Cependant , comme le rapport ne fut rédigé à *Cayenne* que le premier brumaire , il ne manquerait pas de dire que c'est gratuitement qu'on lui impute cette nouvelle cruauté , puisque ces derniers déportés étaient partis quelques jours auparavant. Il y aurait bien à lui répondre , que cette date n'est que celle de la rédaction qui peut avoir été faite après ; mais , sans entrer dans cette discussion , il ne niera pas , au moins , que lorsqu'il les fit partir pour Conanama , il connaissait parfaitement l'état des lieux , et par le rapport que le chef du poste lui faisait passer tous les trois jours , et par les plaintes qui l'avaient déterminé à envoyer des commissaires pour les vérifier. Il ne niera pas , sur-tout , que malgré leur procès verbal , qui faisait si bien sentir l'impérieuse nécessité de la translation des déportés , il ne put se décider à l'ordonner. Il partit le 20 brumaire , et les déportés ne furent transférés que quelque temps après. Quelle ame , je ne dis pas humaine , mais médiocrement barbare , n'eût pas cédé à la lec-

ture déchirante de ce procès-verbal , et ne se serait sur-le-champ empressée de secourir ces malheureux ?

Il est impossible de faire un retour sur la conduite de Jeannet, sans être saisi de la plus vive indignation. Elle révolte d'autant plus, que cet homme, qui possède au suprême degré l'art de se déguiser, veut passer pour humain. Comment soutiendra-t-il encore une pareille prétention ? tentera-t-il de me démentir ? C'est sur ses propres écrits que je l'ai peint, ou, pour mieux dire, je n'ai fait que les transcrire, et s'il m'est échappé quelques réflexions dont je n'ai pu me défendre, et qui ne peuvent que les affoiblir, on ne les imputera pas au ressentiment. J'avoue que personnellement j'ai peu à me plaindre de Jeannet, et qu'une fois placé sur mon habitation, j'ai eu le souverain bonheur d'en être entièrement oublié. Mais ce n'est pas pour moi seul que j'écris, et je ne puis être insensible au sort rigoureux, que dis-je ! à l'assassinat prémédité de mes compagnons d'infortune. Oh ! que j'eusse bien mieux aimé parler de Jeannet, comme je l'ai fait des officiers de *la Charente*, des habitans de Cayenne, des sœurs de l'hôpital, et de tous les hommes qui

nous ont témoigné de l'intérêt. Avec quelle douce satisfaction ma plume, fatiguée des horreurs que je décris, se repose sur les procédés qui honorent l'humanité.

Le successeur de Jeannet, dont malheureusement je n'aurai pas à parler avec éloge, annonça d'abord des sentimens plus humains. Il se rendit à la lettre que lui écrivit, peu de jours après son arrivée, le commandant du poste de Sinamary. « Les déportés, lui  
« disait cet officier, le détachement, les em-  
« ployés, sont dans un état épouvantable, tout  
« le monde est malade, et plusieurs sont prêts  
« d'expirer. Ils sont dépourvus de tout, et même  
« de médicamens; les déportés ont des hamacs  
« fort étroits, qui n'ont que quatre pieds de  
« long. Les malades tombent et meurent sans  
« secours. Il est des jours où il en est mort trois  
« ou quatre, etc. » Ces malheureux furent donc transférés à Sinamary, mais ils n'en furent guères mieux. Soit négligence, soit affectation, on les laissa manquer de tout ce qui leur était nécessaire; le peu qu'on leur fournit, fut de la plus mauvaise qualité. Enfin on les entourra des hommes les plus cruels qu'il fût possible de trouver dans la colonie. Rien ne peint mieux leur situation déplo-

nable, que la lettre écrite au nouvel agent, par l'officier Fretac, commandant le poste de Sinamary, le 2 nivose an 7.

« L'hôpital est dans l'état le plus déplorable; la mal-propreté, le peu de surveillance, ont causé la mort à plusieurs déportés. Quelques malades sont tombés de leurs hamacs pendant la nuit, sans qu'aucun infirmier les relevât. On en a trouvé de morts ainsi, par terre. Un d'eux a été étouffé, les cordes de son hamac ayant cassé du côté de la tête, et les pieds étant restés suspendus.

« Les effets des morts ont été enlevés de la manière la plus scandaleuse. On a vu ceux qui enterraient les morts, leur casser les jambes, leur marcher et peser sur le ventre, pour faire entrer bien vite leur cadavre dans une fosse trop étroite et trop courte. Ils commettaient promptement ces horreurs, pour aussitôt courir à la dépouille des expirans. Les infirmiers insultaient les malades, et les accablaient d'expressions infâmes, ignominieuses, cruelles, au moment même de leur agonie.

« Le garde-magasin, dépositaire des effets des déportés, ne consentait à leur rendre qu'une partie de ce qu'ils réclamaient, et il

leur disait : VOUS ÊTES MORTS , ceci doit vous suffire. Il n'a pas donné des vivres pour les premiers déportés venus de Conanama à Sinamary ; ils étaient exténués en arrivant ici , et tombaient d'inanition ; il a fallu les coucher sur la terre , et les malades ont été dévorés des vers avant d'expirer. »

Terminons ce pénible récit ; il accable l'ame de sentimens trop douloureux , trop déchirans , pour le continuer. Sans suivre plus long-temps les malheureux déportés de Sinamary dans les horreurs qu'ils ont éprouvées , je me bornerai à dire qu'ils n'ont eu gueres plus à se louer du nouvel agent que de Jean-net. La mortalité a continué à les enlever ; il en était mort près des deux tiers à mon départ. Puisse le tableau des malheurs qu'ont soufferts et que souffrent encore ceux qui restent , passer sous les yeux du nouveau gouvernement ! Il ne saurait le voir avec indifférence , ni différer plus long-temps de retirer du domaine de la mort , et de rendre à leur patrie , des hommes proscrits et non jugés , miraculeusement échappés à la barbarie qui voulait les immoler.

L'île de Cayenne peut avoir quinze lieues de circonférence : elle n'est séparée du conti-

ment que par des bras de mer ou des rivières de la grandeur moyenne de nos fleuves. Ces rivières servent , presque par-tout , de voies de communication pour se rendre sur les habitations, et pour aller des unes aux autres ; ce sont les grands chemins du pays. Je m'embarquai dans un canot avec Bertollon. Nous étions conduits, par des nègres, à la pagaye ; c'est une rame dont la forme ressemble beaucoup à une pelle de bois : ils s'en servent très-adroitement , en mesure , et presque toujours en chantant. Nous arrivâmes, en trois heures, à l'habitation, distante de Cayenne d'environ quatre lieues : elle est située sur la crique Caulet, qui donne dans la rivière des Cascades, et s'appelle la Solitaire. Il eût été difficile de la mieux nommer.

En débarquant , je m'aperçus que Bertollon s'était servi d'une juste expression , en me disant que son habitation était peu de chose. Je vis au milieu de bois immenses , une réunion d'une dizaine de cases à nègres , prédominées par une case un peu plus apparente. Celle-ci était composée de trois pièces ; le tout était couvert en feuilles , formé avec des pièces de bois non équarries , garni de lattes transversales , dont les intervalles étaient

remplis par de la terre pétrie avec de la paille , qu'on appelle assez justement *bousillage*. Ce fut dans une de ces pièces que je fus installé. On y plaça un lit , que Bertollon m'avait prêté. Il y avoit des chaises , des tables , une armoire , et tous les petits ustensiles nécessaires pour un très - modeste ménage de garçon.

Tant que Bertollon fut avec moi , l'agrément de sa société , son honnêteté , sa gaîté ne me laissèrent guère le temps de réfléchir sur ma position ; mais ses affaires ne lui permettaient pas une longue absence. Il me quitta le surlendemain de notre arrivée. A son départ , je sentis toute l'horreur de ma solitude , et j'éprouvai un serrement de cœur que j'eus bien de la peine à maîtriser. Il faut convenir que cette situation était cruelle. Je me trouvais à quinze cents lieues de ma patrie , de ma femme , de mes enfans , de mes amis ; j'étais relégué au milieu des bois , seul avec des nègres que je n'entendais pas , et séparé du reste des humains , sans connaître le terme d'une pareille existence ; mais je savais que souffrir sans murmurer , et tirer le meilleur parti de sa position , est ce qu'il y a de mieux à faire pour l'être malheureux. Je

n'étais pas là-dessus à mon apprentissage, et je fus bientôt résigné.

Trois points essentiels fixèrent mon attention. Me placer, me nourrir, m'occuper, voilà le cercle dans lequel je renfermai toutes mes combinaisons. J'étais à-peu-près comme Robinson-Crusoé ; je ne pensais pas tout-à-fait comme Rousseau, que son livre fût le premier des livres ; mais le peu que je me rappelai de ce roman, lu dans mon enfance, ne fut pas en pure perte.

D'abord, sur le premier point, c'était même une bien grande avance que d'avoir une mauvaise case, quoique le bousillage fût dégradé, le faitage dans le plus mauvais état. Je fis les petits arrangemens nécessaires pour y être le moins mal possible, et je n'y fus jamais très-bien : elle me préservait des ardeurs du soleil, et un peu des incommodités de la pluie : c'est ce qu'il y avait d'essentiel. En effet, la Guyane, située très-près de la ligne, a le double inconvénient d'être toujours brûlée ou submergée. L'année s'y divise en deux saisons, assez mal-à-propos appelées été et hiver, car il y fait toujours à-peu-près la même chaleur ; la nature y est sans cesse en végétation ; les arbres sont continuellement

tinuellement couverts de fleurs , de fruits ou de feuilles ; on ne les voit jamais dépouillés. Depuis messidor jusqu'en frimaire (1), qui est ce qu'on appelle l'été , il y règne une sécheresse constante , et l'on a bien de la peine à s'y procurer de l'eau. La chaleur est alors excessive ; elle y serait même insupportable , si elle n'était tempérée par les rosées abondantes de la nuit , qui rafraîchissent l'atmosphère. Le reste de l'année , il y tombe continuellement de la pluie , et c'est ce qu'on appelle hiver. La température est néanmoins la même ; et dans les courts intervalles où le soleil se montre , il est peut-être plus ardent ,

---

(1) Je suis bien loin de vouloir faire la censure du nouveau calendrier ; mais peut-être n'a-t-on pas fait assez d'attention aux différences de température et de production que présentent nos colonies , lorsqu'on le leur a fait adopter. Aucune des nouvelles dénominations des mois ne désigne particulièrement l'état de l'atmosphère et de la nature dans ces climats. Si quelques-unes sont convenantes , telle que pluvieuse , qui se trouve dans la saison des pluies , elles sont trop limitées ; car il devrait y avoir sept mois de pluvieuse. D'autres sont ridicules ; car que faire , par exemple , de vendémiaire , de frimaire et de nivose dans un pays où l'on ne vendange pas , et où l'on n'a jamais connu ni le froid ni la neige ?

et sur-tout plus dangereux que dans l'autre saison. On conçoit combien ces deux extrêmes doivent rendre mal-sain un pays très-plat , qui devient nécessairement marécageux par le défaut d'écoulement des eaux , un pays couvert de forêts immenses , qui interceptent la circulation de l'air ; aussi la fièvre y est-elle naturalisée , et il est très-rare que l'homme le mieux constitué passe l'année sans en être atteint.

Je trouvai dans ma case de nombreux ennemis dont il fallait me garantir. Je ne parlerai pas des crapauds , qui étaient quelquefois par douzaine sous mon lit ; c'était une bagatelle qui méritait d'autant moins d'attention , que ces animaux ne sont point mal-faisans ; mais je ne puis me taire sur les maringouins et les chauve-souris , qui ne sont pas autant à mépriser. Les premiers , et dans cette classe je comprends les moustiques et les macs , qui sont à-peu-près de la même famille , les premiers , dis-je , sont très-communs dans la colonie , quoique beaucoup plus abondans sur la côte que dans l'intérieur. Ils ont une piquûre extrêmement douloureuse , et la plus grande application des blancs et des noirs est de s'en préserver. Les uns et les autres em-

ploient pour moyen , la fumée , dans les momens de la journée où ces insectes sont en plus grand nombre , comme le soir après le coucher du soleil : alors ce ne sont pas quelques maringouins qui vous assaillent ; ce sont des nuages entiers dans lesquels vous êtes enveloppé. Les blancs y ajoutent la moustiquaire , qui est une tente en gaze , en canevas , en toile , suivant les moyens de ceux qui se la procurent. Il y a telle habitation où l'on est obligé de prendre ses repas sous cette tente , en se donnant le plus de soin possible pour que les maringouins n'y pénètrent pas. Il y en a telle autre , et je l'ai plus d'une fois éprouvé , où des négrillons , placés sous la table avec une serviette , vous en garantissent les jambes , tandis que vous vous en préservez , comme vous le pouvez , les mains et le visage ; mais il n'en est aucune où les propriétaires ne s'en servent pour leur lit. Coucher sans moustiquaire , est un véritable supplice.

Les chauve-souris ne sont pas aussi nombreuses , mais elles sont plus dangereuses. Leur grosseur commune est comparable à celle de la plus grosse espèce d'Europe. Le jour , elles se tiennent dans le faitage des cases , parmi les feuilles dont il est composé , et

où il est impossible de les découvrir. La nuit elles en sortent pour pourvoir à leur nourriture. Si elles trouvent quelqu'un découvert, elles s'attachent à ses pieds, lui font une morsure très-légère à l'orteil, en tempèrent la douleur par un battement d'aîle qui le rafraîchit et l'endort, se gorgent de son sang, et le laissent ensuite couler, jusqu'à ce qu'il s'arrête par l'épuisement. J'ai vu un exemple de ce que je raconte, dans la pièce voisine de celle que j'occupais. La personne mordue était extrêmement affaiblie par l'abondante saignée qu'elle avait subie, et ses draps étaient pleins de sang. Ce que j'ai vu très-fréquemment sur la même habitation, c'étaient des cochons mordus par les chauve-souris, dont quelques-uns ont péri de la suite de ces morsures.

Mon premier soin fut donc de me procurer une moustiquaire de toile. Dès-lors je n'eus à craindre la nuit, ni maringouins ni chauve-souris, et je dormis avec assez de tranquillité. Les crapauds partaient à l'aube du jour, et je restais maître du logis; mais d'autres insectes me firent la guerre. J'éprouvais des démangeaisons extrêmement incommodes, je me grattais jusqu'au sang, sans pouvoir en découvrir la cause; un nègre me fit entendre que, probablement, j'avais pris des

poux d'agouti. C'est un insecte rouge, imperceptible aux vues ordinaires, il faut y regarder de fort près, et avec beaucoup d'attention, pour le découvrir : je le découvris en effet. Le nègre m'indiqua le remède, ce fut de me frotter avec des citrons, qui sont très-communs, et j'en fus délivré. Un autre insecte, dont j'eus beaucoup plus à souffrir, est la chique : il est également très-petit, saute comme la puce, et lui ressemble assez par la couleur. Il s'attache à toutes les parties du corps, mais de préférence aux orteils et aux talons ; il s'insinue dans les pores, se loge, dépose ses petits, et, en quatre ou cinq jours, forme une poche ou enveloppe de la grosseur d'un petit pois, dans laquelle se trouve toute la famille, et quelquefois plus d'une génération. Le local qu'elle occupe, est pris aux dépens du propriétaire, dont les orteils finiraient assez tôt par être entièrement rongés, s'il n'y apportait remède. J'ai vu plusieurs nègres sans orteils par cette cause. La méthode curative est l'extirpation avec la pointe d'un canif, mais très-communément avec celle d'une épingle : on écarte les chairs qui couvrent la poche, et on l'enlève avec le plus grand soin de ne pas la crever, sans

quoi le germe reste et se reproduit bientôt ; en ce cas , on y met du tabac , qui quelquefois empêche cette reproduction. De toutes les manières, l'opération est très - douloureuse. Huit jours après mon arrivée sur l'habitation, j'eus une trentaine de ces chiques à mes pieds. Depuis lors , j'en ai moins eu , mais je n'ai jamais passé de semaine sans en être visité.

Une fois installé dans ma case , avec un lit et une moustiquaire, grand objet de luxe pour un déporté , il fut question de ma nourriture, et je fus nourri à-peu-près comme j'étais logé. Le gouvernement ne me fournissait rien, j'y pourvus moi-même. J'avais apporté quelques pains de Cayenne, mais six jours après ils étaient moisissés ; je ne pouvais envoyer en chercher d'autres , sans déranger l'atelier qui était très-peu nombreux. Il fallait donc attendre des occasions qui souvent ne se présentaient qu'une fois par mois ; d'un autre côté, ce pain fait avec de la farine d'Europe avariée et pleine d'insectes ; était fort peu appétissant ; en troisième lieu , enfin , il coûtait douze sous la livre. Toutes ces considérations me déterminèrent à me mettre au pain des nègres, qui est la farine de manioc , appelée *cassave*. Rien n'est plus sec et n'a moins de saveur , mais on l'avale

en la détrem pant , et je finis par m'y accoutumer. Je me procurai facilement du riz , qui est très-abondant à Cayenne. Le poisson y est commun et de bonne qualité ; ce fut aussi une de mes ressources. Enfin , quelques fruits du pays terminèrent la carte de mes repas. Quant à la boisson , j'avais apporté quelques bouteilles de vin , je m'étais procuré quelques bouteilles de taffia qui est l'eau-de-vie de sucre. J'en usais sobrement , mais j'en usais pourtant , parce que dans un pays où tout tend au relâchement , il est indispensable de prendre quelque chose qui fortifie.

Mais , dira-t-on , est-ce qu'il n'y a ni viande de boucherie , ni laitage , ni basse-cour , ni gibier , ni jardin dans ce pays ? et libre comme vous l'étiez , ayant de l'argent comme vous en aviez , pourquoi ne pas vous donner ces douceurs ? Avant la révolution , la viande de boucherie , le laitage , la volaille y étaient assez communs ; aujourd'hui ils y sont devenus très-rares. Tous ces objets exigent des soins assidus , que l'on n'obtient plus des nègres , depuis qu'ils jouissent de leur liberté. D'une part , dans leur première effervescence , lorsqu'on la leur donna , ils firent main-basse sur le bétail , et en diminuèrent considérablement

l'espèce ; d'un autre côté , les colons , dégoûtés d'un nouvel ordre de choses , qui anéantissait à-peu-près leurs propriétés , s'attachèrent beaucoup moins aux ressources qu'elles leur présentaient. Enfin les réquisitions ont presque achevé de tout détruire. Lorsque j'ai quitté Cayenne , il n'était plus permis au propriétaire de tuer une vache , un veau , ni un mouton , sans y être autorisé par l'agent , et cette permission n'était par lui accordée que très-difficilement , et en se faisant des réserves qui approchaient assez du partage du lion. Dès-lors , plus de viande de boucherie , plus de laitage ; car ce qu'il y en a est si peu de chose , que ce n'est guère la peine d'en parler.

La volaille y vient bien , les canards , surtout , y sont d'une très-belle espèce ; mais , relativement et à l'extrême sécheresse et à l'extrême humidité , il faut beaucoup de soin pour les conserver. J'ai déjà donné les raisons de l'insouciance des propriétaires ; le nègre , trop apathique et trop peu intéressé , ne s'occupe guère de ces objets pour son compte , et les choses en sont au point qu'une poule se vendait 3 liv. , un canard 12 liv. , et les œufs 3 sous pièce.

Le gibier (1) fournit en oiseaux le canard sauvage, qui est très-bon, la spatule, qui est également bonne, la perdrix, la bécasse, le ramier, fort inférieurs à ceux d'Europe. Le flamand, l'aigrette, le grosbec, le tacoco, le perroquet, qui ne valent pas grand'chose. En quadrupèdes, des agoutis, des acouchis, des pacs, des tatous, à-peu-près de la taille de nos lièvres et lapins, mais qui ne les valent pas, des biches et des cariacous, qui communément sont fort durs; car dans ce pays, on ne peut pas conserver la viande, il faut la manger chaude ou pourrie. J'ai ouï dire très-universellement que le singe y était fort bon. Je n'ai jamais été à portée de le vérifier, et je doute que j'en eusse eu la volonté. On vante également le lézard, de la même espèce, mais beaucoup plus gros que celui d'Europe. On m'en a fait manger déguisé, sans m'en prévenir; je ne l'ai pas trouvé mauvais. Au reste, la chasse est extrêmement pénible, et même dangereuse. Il faut passer dans des bois très-touffus, continuellement embarrassés

---

(1) Je préviens que pour tout ce qui est particulier à la Guyane, je me servirai des termes reçus dans le pays.

par des lianes, et être sans cesse exposé à mettre les pieds sur les serpens, qui sont très-communs et très-dangereux dans ce climat brûlant.

Le jardinage exige de très-grands soins, et réussit mal; aussi les légumes sont-ils rares et mauvais à Cayenne. La grande sécheresse, l'extrême humidité présentent des obstacles qu'il est difficile de surmonter. Le melon vient bien dans quelques parties; il est très-bon. Les fruitsy sont abondans, ils demandent peu ou point de culture. Le premier de tous est la banane. C'est une des grandes ressources de la colonie, et cuite ou crue, bouillie ou mise au four, elle est toujours très-bonne. Elle figure dans les repas, comme pain, comme daube, comme confiture, et comme fruit. Viennent ensuite l'orange, qui est très-douce; l'ananas, très-parfumé, mais acide; la mangue, transplantée de l'Inde, fruit très-sain, mais sentant un peu la térébenthine; le coco, l'abricot, qui ne ressemble en rien à celui d'Europe; la cerise, qui n'y ressemble guère plus, et qu'on ne mange qu'en compote; la figue, la sapote, la sapotille, la barbadine, l'avocat, le corossol et quelques autres; en général, les fruits d'Europe m'ont paru in-

finiment supérieurs , et je ne balancerai pas à leur donner la préférence.

En partant de chez Berthollon , je lui avais demandé des livres ; il me procura tous ceux qu'il avait , et qui malheureusement étaient presque tous dépareillés , car c'est à-peu-près un usage reçu dans ce pays , de garder les livres qu'on emprunte. J'ai trouvé cette négligence portée jusqu'à l'Encyclopédie. Le propriétaire de cet ouvrage eut bien de la peine à découvrir un volume , que depuis plusieurs années on avait oublié de lui rendre. J'eus , pour charmer les ennuis de ma solitude , une assez bonne compagnie. Voltaire , Rousseau , Montesquieu , Richardson , m'ont fait passer des momens bien doux ; mais encore aurait-il fallu quelqu'un avec qui s'entretenir. Les livres sont bien beaux , la nature est plus belle ; mais quand on a bien réfléchi , bien contemplé , on serait bien aise de trouver à qui parler , et je n'avais pas cet avantage.

Les nuits sont à-peu-près aussi longues que le jour à Cayenne , le soleil s'y lève presque toujours à six heures , et ses variations ne sont guère de plus de demi-heure dans toute l'année. Il n'y a presque ni aurore ni crépuscule , c'est-à-dire , qu'à un quart - d'heure

près, le jour paraît et disparaît avec le soleil. Je devançais son lever tous les matins, et j'allais me promener dans les bois voisins de l'habitation, jusqu'à huit heures au plus tard. Il faisait déjà très-chaud. Je rentrais dans ma case, je me livrais à la lecture, et je jetais mes observations sur le papier. Après quatre heures, je retournais dans les bois, et j'y restais jusqu'à la nuit.

Je n'osais pas trop m'y enfoncer, crainte des monstres et des reptiles. Le tigre est très-commun, et il est peu d'habitations sur lesquelles il ne vienne enlever les chiens jusques devant les cases. Celles où il y a un peu de bétail, reçoivent fréquemment ses visites : on avait beau me dire qu'il n'attaque pas l'homme, qu'il fuit devant lui, je ne me souciais pas de le rencontrer. Les serpents, les couleuvres y sont beaucoup plus communs encore. Il y en a de toutes les espèces et d'une grosseur énorme. Il est rare qu'ils attaquent l'homme ; mais si le hasard fait que vous mettiez le pied dessus, ils vous font des morsures très-dangereuses. J'avoue de bonne foi, que j'avais une très-grande frayeur des tigres et des serpents. Ils ne m'ont cependant jamais fait de mal ; je ne me défiais pas du

directoire et de mes collègues , et l'on sait comme ils m'ont traité.

Il m'arrivait souvent de rencontrer de nombreuses compagnies de singes , sur-tout de la petite espèce qu'on appelle *tamarin*. Je m'amusais beaucoup à considérer leur gentillesse et leur souplesse. Ils se faisaient toute sorte d'agaceries , et prenaient un singulier plaisir à s'élancer de branche en branche ; ils choisissaient de préférence les plus minces , et par conséquent les plus flexibles , ils s'y accrochaient avec leurs longues queues , et se balançaient tout à leur aise jusqu'à ce qu'une nouvelle fantaisie fît cesser cette escarpolette. Quelquefois je frappais dans mes mains ; alors ils prenaient précipitamment la fuite , et quoique je n'eusse pas de mauvaises intentions , ils s'éloignaient avec la plus grande vitesse.

La rencontre qui m'était la plus agréable , était celle des oiseaux , sur-tout du colibri et de l'oiseau-mouche. On ne peut rien voir de plus beau que leur vêtement. La nature les a parés avec la plus grande magnificence. Les couleurs les plus vives , les plus brillantes , les mieux assorties , leur ont été prodiguées. Je les contempiais avec extase , je m'oubliais

des heures entières à les admirer , mais dès qu'ils chantaient , mon ravissement cessait. Ils ont généralement le chant le plus désagréable. On peut en juger par le cri du perroquet. Beaucoup d'autres n'ont pas une plus touchante mélodie.

Il était plus près de moi des objets plus dignes de mes observations. C'étaient les nègres placés sur l'habitation, au nombre d'environ trente individus des deux sexes, en y comprenant les vieillards et les enfans : les uns étaient nés en Afrique, les autres, à Cayenne, de parens venus d'Afrique. J'en ai vu un bien plus grand nombre par la suite. J'ai pris beaucoup de renseignemens sur leur compte auprès des hommes les plus raisonnables de la colonie. Je les ai fait beaucoup jaser eux-mêmes, lorsque j'ai été à portée de les entendre, et je me suis enfin formé sur cette classe, qui a donné lieu à tant de discussions, une opinion indépendante, et d'autant plus impartiale, que je ne suis, ni n'ai envie de devenir colon.

Le nègre est jugé avec beaucoup de prévention, et je crois, avec beaucoup d'injustice, à Cayenne. Il passe pour être d'une classe inférieure à la nôtre en intelligence, supérieur en méchanceté, l'ennemi naturel

des blancs , et incapable de se rendre utile aux colonies , s'il n'est sous le régime de l'esclavage. Ces différentes accusations méritent d'être séparément examinées.

Il est certain que le nègre , superficiellement vu , est d'une ignorance étonnante. Les idées les plus communes et les plus simples ont bien de la peine à pénétrer dans son cerveau. Il pousse la superstition jusqu'à un point inconcevable ; il est fermement persuadé que tel de ses camarades , peut , à sa volonté , opérer tel ou tel prodige plus ou moins extraordinaire , pour satisfaire ses plaisirs ou ses vengeances. La nuit , il ne passerait pas devant un lieu où un homme aurait été inhumé , même depuis un an. Vous ne le détermineriez pas à prendre des fruits d'un arbre sur lequel on aurait placé ce qu'ils appellent des *piayes* , qui est un paquet dans lequel on met des cheveux , des plumes , du vieux linge , un oiseau mort , etc. Aussi ai-je vu beaucoup de propriétaires se servir de cette méthode , pour se préserver du larcin ; mais tout cela n'est chez lui que l'effet de l'absence de l'instruction , et ne lui est pas plus particulier qu'aux autres hommes. Les sorciers ont été très-à la mode parmi nous , je ne sais même si cette mode est entièrement passée

dans nos campagnes , mais je sais bien qu'il y a des gens tout aussi ignorans , tout aussi superstitieux que les nègres. Ceux-ci sont , à la vérité , généralement un peu plus retardés en connaissances. Mais , d'une part , ils n'ont pas les mêmes moyens de s'instruire ; d'autre part , loin de les éclairer , on s'est au contraire constamment appliqué à les maintenir dans des erreurs que les propriétaires savaient faire tourner à leur profit. Ce qui prouve que l'ignorance et la superstition ne sont pas plus inhérentes à leur espèce qu'à la nôtre , c'est qu'il y a parmi eux tel individu qui , par le seul secours des lumières naturelles , est très-supérieur , sur ces deux points , à beaucoup de nos semblables. Je ne sais pas si l'on pourrait en faire de grands raisonneurs , mais je croirais qu'on pourrait en faire des êtres raisonnables. Je les ai vus , dans beaucoup d'objets qui touchaient à leurs intérêts , ou faisaient partie de leurs occupations , se conduire avec la plus grande intelligence. Ils calculaient avec réflexion , ils exécutaient avec dextérité.

L'opinion que se forment de leur perversité les habitans de Cayenne , est extrêmement outrée. Quoi qu'ils en disent , je ne crois pas que nous eussions beaucoup à gagner à  
faire

faire là-dessus des comparaisons. Ils les jugent en masse , sur des actes particuliers , et j'avoue qu'il s'en commet d'excessivement révoltans. Ils sont , comme on l'est assez communément dans les pays chauds , violens et vindicatifs ; et dans l'état d'abjection où ils existent , n'étant retenus par aucune de ces considérations qui n'influent pas toujours , mais qui cependant influent quelquefois sur les hommes qui tiennent à l'opinion publique ; ils s'abandonnent à toute l'impétuosité de leurs passions , et se livrent aux plus grands excès. D'autres , plus flegmatiques , font , avec moins d'éclat , souvent beaucoup plus de mal. Mais , je le répète , ce ne sont là que des actes particuliers , et si quelques-uns d'entr'eux sont des êtres mal-faisans , il en est qui se conduisent bien. J'ai vu parmi eux de bons époux , de bons pères , de bons domestiques , des hommes très-exacts à remplir leurs devoirs et leurs engagements.

Leur antipathie envers les blancs existe réellement , quoiqu'il y ait plus d'une exception à faire là-dessus. Soit jalousie de la supériorité que nos connaissances nous donnent sur eux dans l'ordre social , dans les jouissances de luxe , dans les aisances

de la vie ; soit desir de vengeance de l'état d'esclavage dans lequel ils ont existé , et des cruautés qu'on a quelquefois exercées à leur égard , quoiqu'il y ait eu beaucoup d'exagération dans ce qu'on a dit à ce sujet ; soit enfin , crainte de retomber dans le même état ; il est certain qu'ils n'aiment pas les blancs , et qu'ils mettent une très-grande application à leur nuire. Voient-ils se dégrader ou périr quelque chose appartenant au colon , ils se garderont bien de l'en avertir. Ils feront même tout ce qu'ils pourront pour qu'il s'en aperçoive le plus tard possible ; reçoivent-ils de sa part quelque ordre qu'ils croient utile à ses intérêts , ils l'exécuteront avec nonchalance et mal-adresse. Pensent-ils que l'ordre lui est nuisible , ils obéissent avec zèle et activité. Ils ne lui font pas une guerre ouverte , parce qu'ils n'osent pas , mais ils ont pour lui les plus mauvaises intentions , qu'ils mettent en pratique toutes les fois qu'ils peuvent le faire sans s'exposer. Du reste , c'est ici une affaire de parti. Ils agissent de concert , sont toutes les nuits en rivière pendant que le propriétaire dort , pour se donner réciproquement des avis , et avoir des plans à-peu-près uniformes. Leur

première question, quand ils se rencontrent ou qu'ils rencontrent des blancs, est toujours *que nove* ? qu'y a-t-il de nouveau ? mais ceux-ci ont beau les questionner, ils ne leur disent jamais rien de ce qu'ils savent, ou, qui plus est, ils les trompent en leur répondant.

Le souverain bonheur pour les nègres, et peut-être pour tous les hommes, est le repos ; ne rien faire est pour eux la félicité suprême. Chez-nous, les besoins, les commodités de la vie, l'ambition nous donnent nécessairement une existence très-active. Les deux derniers articles leur sont absolument inconnus. Le premier se réduit presque à rien. D'abord ils vont nus, et n'ont par conséquent pas besoin de travailler pour se procurer des vêtemens. La seule chose que portent les hommes, est une ceinture appelée *calimbé*, d'une toile ou d'une étoffe d'environ trois doigts de largeur. Ils la portent par un sentiment de pudeur, dont l'objet n'est que très-imparfaitement rempli. Les femmes ont autour des reins une étoffe ou un linge appelé *camisa*, de la grandeur d'une serviette moyenne. Ce *camisa* descend depuis la ceinture jusqu'aux genoux ; mais depuis la ceinture en haut, elles sont entièrement

à découvert. Ensuite leur logement n'exige pas une grande dépense. C'est une case ou carbet , construite comme celles des déportés ; quelques morceaux de bois , quelques feuillages en sont les matériaux , il n'est pas besoin de travailler beaucoup pour se la procurer. Enfin leur nourriture , ils la trouvent facilement dans leur chasse et dans leur pêche , au moyen de leurs flèches dont ils se servent très-adroitement ; et s'il faut y ajouter quelque'autre chose pour ceux qui voudraient rester sédentaires , un travail de quinze jours leur suffirait pour toute l'année , en l'employant à planter du manioc ou des bananiers , qui sont le véritable arbre à pain de cette colonie.

Leurs passions ne sont guères plus dispendieuses. Les femmes et la danse en font l'objet principal et presque unique. Ils s'y livrent avec une ardeur effrénée. On sent bien que ce n'est pas avec de l'argent qu'ils obtiennent les faveurs de leur maîtresse. La simple nature en fait les frais. Quant à la danse , elle ne coûte pas davantage. La lune ou les étoiles fournissent les illuminations , la fontaine ou la citerne voisine , les rafraîchissemens , et l'orchestre est composé

d'un ou deux tambourins, sur lesquels ils touchent à tour de rôle. Je ne crois pas qu'il soit possible de faire un exercice plus violent que celui des ménétriers. C'est un point d'honneur d'y exceller. J'ai vu des nègres frapper sur ces tambourins avec une action si vive, qu'ils en étaient trempés de sueur et saisis de mouvemens convulsifs. Ils ne cessaient que lorsque leurs forces les abandonnaient, et qu'ils tombaient d'épuisement. Les danses sont animées et parfaitement en mesure. Mais je n'ai jamais pu y assister long-temps. Il s'exhale de tous ces corps une odeur extrêmement forte, à laquelle il m'étais impossible de résister.

Lorsque le décret de la liberté des noirs fut apporté à Cayenne, et proclamé brusquement, sans avoir été précédé d'aucune des mesures que commandait la prudence, pour empêcher les effets dangereux d'un affranchissement trop subit, les nègres se livrèrent à la joie la plus immodérée, et surtout à la danse : ils dansèrent jusqu'à l'anéantissement. Plusieurs moururent des suites de cet excès. On en trouva un très-grand nombre étendus sur les places, sur les chemins, dans un état d'épuisement, dont ils eurent bien

de la peine à se relever. Ce fait m'a été plusieurs fois attesté à Cayenne ; et à l'ardeur avec laquelle je les ai vu danser, je n'ai pas eu beaucoup de peine à le croire.

La cessation de toute sorte de travail fut le résultat de l'abolition de l'esclavage, on devait naturellement s'y attendre. On ne travaille que pour pourvoir à ses besoins, et quand on n'en a point, on ne travaille pas. Bientôt on sentit que si cet état est très-naturel aux nègres, il était très-nuisible à la colonie, et l'on fit des réglemens pour les fixer sur les habitations, au gré de l'agent, et les assujettir au travail : on en détermina la nature, la mesure et la récompense ; on régla les punitions qui de la part du propriétaire, se réduisirent à une diminution de prix, et dans certains cas, à la prison sur l'habitation. Enfin, dans les cas les plus graves, l'agent se réserva le droit de les punir plus sévèrement et de les envoyer à la maison de correction appelée *la Franchise*.

Ce réglemant était une violation du principe de la liberté ; car, enfin, de quel droit les forçait-on au travail plutôt que les blancs ? la constitution les rendait tous égaux, ils devaient donc être traités avec égalité. Ce

n'est pas que je blâme ce règlement. Il était absolument indispensable; mais je suis bien-aise de remarquer que ce qui est quelquefois très-beau, très-sublime dans la théorie, rencontre souvent bien des obstacles dans la pratique. Qu'est-il résulté de cet état mitoyen entre la liberté et l'esclavage? il a tourné à la ruine de la colonie et des colons, et au très-grand préjudice des nègres, qui s'en sont trouvés beaucoup plus mal qu'auparavant.

Je ne sais pas précisément à quoi se montaient les exportations des denrées coloniales, au commencement de la révolution; mais il est certain qu'elles ont été plus modiques depuis la liberté des noirs. Cette colonie sortait à peine de l'état de langueur dans lequel la fausse opération de 1763, les préventions qui en étaient résultées, et sa mauvaise administration, l'avaient jetée. Malouet, qui en avait été intendant, l'avait mieux étudiée, mieux connue que ses prédécesseurs; il était allé lui-même à Surinam chercher des lumières, et en avait emmené un homme habile qui avait donné l'impulsion à l'émulation, et dirigé les travaux sur les points les plus utiles. Déjà les fortunes particulières, qui, dans un état bien réglé, font toujours la fortune pu-

blique, commençaient à s'élever. La révolution, le décret sur la liberté, et les agens parurent, et tout fut éclipsé. Depuis lors elle ne s'est soutenue que par les prises assez considérables qu'elle avait faites d'abord sur les Hollandais, avant la paix, ensuite sur les Portugais, et presque toujours sur les neutres et alliés. Aujourd'hui que cette ressource lui manque, et que ses agens ont détourné, à leur profit, tout ce qu'elle avait produit, elle se trouve dans l'état le plus misérable.

Les colons ne sont guères mieux. D'abord les réquisitions, le papier-monnaie avaient ébranlé leur fortune. L'abolition de l'esclavage, la cessation de tout travail qui s'en est ensuivie pendant quelque temps, l'ont absolument détruite. Depuis le règlement, les travaux ont un peu repris; mais deux grands inconvéniens, inséparables de la liberté des noirs, s'opposent à toute prospérité. Le premier est l'état précaire de la propriété, non que l'on se permette d'enlever au colon son terrain, mais, je l'ai déjà dit, le terrain n'est rien par lui-même; il n'a de valeur que par les bras qui le travaillent, et ces bras sont entièrement à la disposition de l'agent: il

peut , quand il le veut , mettre une habitation en interdit , en enlevant les noirs et les plaçant ailleurs. Cette seule possibilité suffit pour empêcher les colons de se livrer à des établissemens , à des travaux qui exigeraient des avances dont ils craignent de ne pouvoir pas se couvrir. Un caprice , une vengeance de l'agent du gouvernement , peuvent produire cet effet. Ils travaillent au jour le jour , font valoir ce qui est en culture , mais ne se livrent à aucune nouvelle spéculation. Le second est la trop grande limitation des pouvoirs du colon sur le nègre. Celui-ci sait que le *maximum* de la punition est la prison ; et la plupart d'entr'eux préfèrent la prison au travail. Il est bien vrai qu'en cas d'une persévérante obstination à ne pas faire la tâche , ou d'une faute plus grave , on peut se plaindre à l'agent , qui envoie le paresseux , l'insolent , etc. à la maison de correction de la Franchise ; mais alors le colon en est privé pendant le temps de la punition ; et ce qu'il y a d'inconcevable , c'est qu'après ce temps , on l'envoie souvent sur une autre habitation , sans le remplacer au plaignant. Qu'arrive-t-il de là ? c'est que le colon souffre tout de la part du nègre ; il aime encore mieux qu'il

travaille peu , et qu'il travaille mal , que s'il en était entièrement privé. Oh ! combien cet état de colon est aujourd'hui pénible et inquiétant ! J'en ai peu vu qui ne le maudissent de grand cœur.

Les nègres ne sont pas plus contents. Qu'est-ce, disent-ils , que la modique rétribution qu'on nous donne, et qui s'étend depuis 3 jusqu'à 6 sous par jour , dans un pays où tout est si cher. Puisqu'on nous oblige de travailler , faudrait-il au moins que nous fussions raisonnablement payés. Autrefois nous ne recevions rien , mais nous n'étions chargés de rien. Nos maîtres nourrissaient nos enfans et en prenaient le plus grand soin , ainsi que de nos femmes et de nous-mêmes , dans les fréquentes maladies que nous éprouvions , parce qu'ils avaient intérêt à nous conserver : aujourd'hui , il faut que nous nourrissions nos enfans , et que nous les soignions , ainsi que nos femmes et nous - mêmes , quand nous sommes malades. Nous savons bien qu'il doit y avoir un hôpital sur chaque habitation ; mais nous n'y trouvons plus les mêmes remèdes et les mêmes soins ; et quand nous devenons vieux ou infirmes , on nous abandonne et nous périssons misérablement. J'en ai vu

plusieurs qui regrettaient sincèrement l'abolition de l'esclavage , et je sais que la dépopulation de cette classe est beaucoup plus forte qu'auparavant , non pas en raison de ce qu'on ne la recrute plus , mais en raison de ses pertes effectives.

Quelle est la conclusion que je tire de tout ceci ? C'est que le nègre , qui est sans besoin et sans ambition , ne travaillera jamais que par force ; c'est que tout règlement à ce sujet sera nécessairement imparfait , et ne pourra jamais atteindre le but qu'on se propose ; c'est , en un mot , que la liberté des noirs est absolument incompatible avec la prospérité des colonies ; et qu'on ne croie pas , pour cela , que j'invite le gouvernement à leur rendre leurs fers et à faire recommencer la traite. Je suis très-loin de cette pensée. Gardons-nous de nous laisser séduire par l'exemple de ces Grecs et Romains , tant et souvent si injustement vantés , qui ne mettaient pas seulement les noirs , mais encore les blancs en esclavage , et qui exerçaient arbitrairement sur eux droit de vie et de mort. Gardons-nous de croire ceux qui nous disent que nous sauvons la vie aux malheureux que nous allons acheter en Afrique , puisque ce ne sont

que des prisonniers de guerre que les vainqueurs extermineraient, s'ils n'avaient pas l'espoir de nous les vendre. Soumettons-nous à des privations, et laissons les hommes libres; laissons-les, sur-tout, dans les climats où la nature les a fait naître. Voilà ce que commande l'humanité; mais la politique, mais la balance du commerce... ces mots ont trop de profondeur pour moi : je laisse à d'autres le soin de discuter les grandes questions qu'ils présentent.

Les productions de Cayenne sont généralement de première qualité. Quelques-unes ne se trouvent point dans nos autres colonies. Le coton est très-estimé; le café est classé après celui du Moka. Le rocou, qu'on emploie avantageusement dans les couleurs, y réussit parfaitement. Le giroffier y est cultivé avec le plus grand succès. Le muscadier y'a été très-négligé, mais on ne doute pas qu'il n'y réussît. Le canelier, le poivrier n'y sont pas rares. On y trouve aussi le cacao et la vanille. Enfin la canne à sucre y vient comme à Saint-Domingue. Sous un gouvernement tutélaire, et avec un différent régime, cette colonie pourrait être portée à un grand point de prospérité. Voilà ce que

m'ont souvent dit plusieurs colons ; et quand je leur objectais les vices du climat : nous convenons, ajoutaient-ils, que la Guyane française est mortelle pour les Européens ; mais si elle était plus habitée , si on donnait de l'écoulement aux eaux, si on abattait les forêts qui interceptent la circulation de l'air, elle ne serait pas plus mal-saine que les Antilles.

L'état purement méditatif est extrêmement ennuyeux. J'aurais désiré d'occuper mes mains ; je le tentai quelquefois , mais toujours sans succès : enfin, lassé, et de mon ennui et de ma solitude, je m'exerçai à manier la pagaye , et je parvins à diriger un canot. Dès ce moment mon existence s'agrandit ; je fis connaissance avec mes voisins ; et mes courses s'étendant insensiblement , il n'y eut pas d'habitation , à deux lieues à la ronde, avec laquelle je n'eus des relations. Les rivières sont très-calmes, les marées s'y font sentir sans agitation. Je profitais de leurs différens mouvemens pour faire mes voyages. Je visitai , de cette manière, tous les déportés qui se trouvaient dans mon voisinage. C'était presque tous des prêtres. Que de patience ils opposaient à leurs maux ! Jamais ils ne laissaient échapper la moindre plainte.

Que de consolations ils puisaient dans la religion ! Je doute que des athées eussent eu la même tranquillité.

Souvent je me mettais , avec un livre , dans mon canot , au lever ou au coucher du soleil , sans autre objet que de lire en rivière , en me laissant dériver , et de jouir de la beauté du spectacle. Ces rivières sont bordées d'arbres très-élevés , et de la plus belle verdure ; ils étaient presque toujours garnis d'oiseaux diversement et très-brillamment coloriés : mais un des plus beaux momens était celui où une compagnie de flamands , au plumage couleur de feu , s'abattait sur ces arbres. Le contraste des deux couleurs , joint aux différens effets de la lumière , produits par les rayons obliques du soleil , dans ces immenses et profondes solitudes , formait un ensemble ravissant. Quelquefois paraissait de loin un petit canot , conduit par un nègre pêcheur. Je commençais à être connu , il s'approchait de moi , me demandait , *que novè ?* je lui répondais , *pasave* , je n'en sais rien , et il continuait sa route. Nous n'avions pas , pour l'ordinaire , de plus longues conversations.

Dans un pays aussi chaud , c'est un besoin que de se baigner. J'étais un soir dans la

rivière , un nègre vint se placer à mes côtés , nous étions tous les deux très-tranquilles , lorsqu'un cri , auquel je ne fis pas beaucoup d'attention , se fit entendre ; aussitôt le nègre sortit de l'eau avec précipitation , en m'invitant à le suivre. Je le suivis , et lui demandai la cause de cette brusque sortie ; n'entendez-vous pas , me dit-il , le cailleman ? J'entendis , en effet , un mouvement assez considérable dans l'eau , qui même n'était pas très-éloigné de nous , mais je ne vis rien. Le cailleman , ou le crocodile , c'est la même chose. J'ai appris depuis lors , qu'il était très-commun dans ces rivières , et qu'il y en avait de monstrueux. J'ai vu ensuite plusieurs de ces dangereux amphibies ; mais le plus grand de ceux qui se sont offerts à ma vue , n'avait guères plus de dix pieds. Un autre jour , me trouvant en canot avec un habitant de mon voisinage , je plongeais mon bras dans l'eau pour tempérer l'excessive chaleur dont j'étais pénétré. Vous faites là , me dit-il , une imprudence , retirez votre bras. Les requins montent quelquefois dans ces rivières , ils suivent les canots , et si le hasard faisait qu'il s'en trouvât un près de nous , il vous couperait le bras ; je profitai de son avis.

Le 17 fructidor, deux mois après que je fus sur l'habitation, j'entendis tirer, vers les six heures du soir, vingt-deux coups de canon, le lendemain autant, à six heures du matin, à midi, et à six heures du soir. Je me doutai bientôt du sujet de cette canonnade. Les nègres, qui ne savaient que penser, furent fort agités; car toutes les fois qu'on tire le canon, ils ont des inquiétudes fort vives. Deux d'entr'eux prirent un canot et furent aux informations. Eh bien! de quoi s'agit-il, leur dis-je à leur retour. Ah! monsieur, ce n'est rien, me répondirent-ils dans leur langage, c'est du canon que l'on tire *pour la fête des déportés*. Je souris de l'expression.

Le 15 brumaire suivant, autre canonnade très-vive; pour celle-là, j'en ignorais absolument la cause. Voilà les nègres en course, et j'apprends, à leur retour, qu'il vient d'arriver deux frégates de France, dans lesquelles se trouve le nouvel agent de la colonie, qui doit remplacer Jeannet. Cette nouvelle me donna des espérances et des craintes. J'eus d'abord l'espoir de recevoir des lettres de ma femme et de mes amis; j'eus ensuite la crainte que ma condition, à laquelle je commençais un peu à m'accoutumer, ne fût empirée, et  
qu'on

qu'on ne m'envoyât au dépôt. Je me trompai sur les deux points. Je ne reçus point de lettre, et l'agent me fit l'honneur de ne pas s'occuper de moi.

Cet agent était un aventurier, nommé Burnel, fils d'un fourbisseur de Rennes. Echappé dans sa jeunesse de la maison paternelle, il s'était rendu, je ne sais trop comment, à l'Ile-de-France. Il y forma le projet de mettre cette île à la hauteur où depuis on a mis Saint-Domingue. Les colons qui s'aperçurent de bonne heure de ses intentions, le firent partir. On sent bien qu'il ne manqua pas de vanter, auprès des gouvernans, et ses grandes connaissances sur la colonie, et son grand patriotisme, et ses grandes persécutions. Il en obtint la place d'agent de l'Ile-de-France même. Rien n'était plus mal réfléchi qu'un pareil choix, à moins qu'on eût résolu la perte de la colonie. Mais quel triomphe pour Burnel, de retourner dans un pays d'où il avait été renvoyé, d'y retourner en maître, et de voir les colons à ses pieds! Quels projets ne devait-il pas former! Il arrive. A peine cette désastreuse nouvelle se répand, que l'épouvante s'empare de tous les habitans. Ils le connaissaient bien, et savaient

de quoi il était capable. Revenus de leur consternation, ils forment la résolution de n'être pas ses victimes, et le forcent à se embarquer. Nouvelle doléance de sa part auprès du directoire, nouvelle agence. Pour le coup, ce fut celle de Cayenne. Il part, rencontre par hasard son père dans un café; par hasard aussi, ils se reconnaissent. Il l'emmène à Cayenne, avec un tas d'autres fourbisseurs de la révolution, qu'il avait ramassés dans les fameux comités. C'étaient presque tous gens affamés, qui se jetèrent sur cette pauvre colonie, comme sur une proie, et qu'ils ont travaillée en conséquence.

Il eût été difficile de choisir un plus mauvais administrateur que Burnel. Cet homme est violent, ignorant, inconséquent, orgueilleux et cupide. N'ayant point de plan, il se déterminait toujours par les idées du moment, contredisait et réformait, assez ordinairement, le lendemain ce qu'il avait fait la veille. Au lieu d'annoncer une administration douce et paternelle, il annonça la plus grande sévérité. Sa proclamation du 25 brumaire, contenait ces mots en lettres majuscules, *le travail ou la mort*. Qu'arriva-t-il? on travailla moins, il ne fit périr personne, et les nègres le mé-

prisèrent. Mieux vaudrait , sans doute , des peines plus proportionnées , et les faire subir. Un mulâtre , nommé *Ferrère* , qu'il avait amené avec lui , s'apercevant que l'exploitation régulière de la colonie ne le mènerait qu'à une fortune trop lente , voulut brusquer les événemens. Il ourdit , avec ses camarades , une conspiration pour égorger les blancs , s'emparer de leurs biens et de l'autorité. Burnel , qui ne se souciait pas qu'elle allât si loin , l'arrêta. Il fit une proclamation , le 11 frimaire , pour rassurer les colons. *Un nouveau projet de troubler la colonie* , disait-il , *vient d'être heureusement découvert. Il ne tendait à rien moins qu'à détruire toutes les sources de la prospérité publique.* L'on sent ce que ces mots signifient. Il nomma une commission pour juger les coupables qu'il avait fait arrêter. L'instruction se fit , les preuves furent complètes. L'accusateur public conclut , contre plusieurs , à la peine de mort. Alors il cassa la commission , et s'éri-geant lui-même en juge , ce que le directoire , qui s'est permis beaucoup de choses , n'eût jamais osé faire , il prononça , de sa propre autorité , différentes peines , qui sont à-peu-près devenues illusoires. Les uns furent con-

damnés à la déportation, les autres à la maison de correction de la Franchise, pour un temps déterminé; il leur fit grâce ensuite, et quelques-uns de ces condamnés furent nommés électeurs à la prochaine assemblée qui choisit Jeannet pour membre du corps législatif. Il a empêché l'effet du recours au tribunal de cassation, et a déporté, de fait, les employés et fonctionnaires qui voulaient s'y pourvoir. Il a fait beaucoup de destitutions pour placer les créatures qu'il avait amenées. Il a ordonné des hostilités contre les Américains, et a fait ensuite une proclamation pour leur annoncer la paix. Son but était de les attirer dans le port de Cayenne, pour s'en emparer. Ils n'ont pas donné dans ce piège grossier. Il a fait saisir, violemment, des cargaisons qui n'ont pas été payées. Il a dilapidé le trésor public. Il a mis la colonie en état de siège, et toutes les denrées en réquisition. Enfin, il a tellement vexé les habitans, qu'ils l'ont obligé de partir. Tous ces faits, et bien d'autres, se trouvent dans un mémoire justificatif, imprimé, que les habitans de Cayenne ont fait parvenir au corps législatif et au directoire.

Quoique Burnel ne doive entrer dans mon

sujet que sous les rapports de sa conduite avec les déportés , on me pardonnera , j'espère , l'esquisse que je viens de donner de son administration , et d'y ajouter les deux traits suivans.

Il avait nommé son père membre du tribunal de justice , mais ce père était un maître ivrogne , qui , dans certains momens , s'avisa de manquer de respect à son fils. Celui-ci le mit aux arrêts. Probablement il fit quelques fautes plus graves , le fils le suspendit de ses fonctions. Le tribunal , qui était sans doute bien aise de s'amuser , fit une grande députation , en grand costume , au citoyen agent. L'orateur peignit toute la profondeur de la plaie que faisait à la sensibilité des juges , la punition d'un de leurs plus estimables collègues , il représenta le vide immense que son absence faisait au tribunal. — Rendez-nous-le , nous vous en conjurons ; ne nous privez pas ; ne privez pas plus long-temps le public du secours de ses lumières. L'agent se laissa toucher , et le fourbisseur fut rendu à ses augustes fonctions.

Il avait épousé , en partant , une jeune parente , fille d'un apothicaire , qui devint grosse , et eut de grandes inquiétudes sur la légitimité

de son état. « Je ne suis mariée, lui disoit-elle, « que par la municipalité. Ce mariage ne vaut « rien, il faut que je le sois par un prêtre. « Jusqu'alors, je ne me regarderai que comme « votre maîtresse, et mon enfant ne sera à « mes yeux qu'un bâtard ». D'abord, Burnel invoqua les grands principes, étala la doctrine moderne, et voulut traiter la chose en plaisantant. Mais il vit bientôt que la plaisanterie n'était pas de saison. La jeune femme tint ferme; elle était si vivement pénétrée qu'elle pleurait sans cesse, et qu'elle lui inspira des craintes, et pour elle et pour son enfant. « Eh « bien! dit-il, puisque tu le veux absolument, « il faut te satisfaire. Je vais faire appeler le « curé de Cayenne, et il nous mariera. — Non, « non, je ne veux pas de celui-là, il m'en « faut un qui n'ait pas juré, il n'en manque « pas ici, et vous pouvez les faire venir. — « Mais, mon enfant, y penses-tu, un homme « en place! un agent! qu'en dirait le public? « qu'en penserait le directoire? Cela pourrait « me faire tort. — Je n'entre pas dans ces dé- « tails, je ne pense qu'à ma conscience, toutes « les religions sont permises, et la mienne est « pour les prêtres insermentés ». — Il n'y eut pas moyen de répliquer; tout ce que put ob-

tenir l'agent, ce fut un peu de mystère. André Parizot, chanoine d'Auxerre, non assermenté, vint secrètement bénir le mariage, et Burnel eut la douleur de se mettre à genoux devant un déporté.

Cependant il n'y avait pas toujours de quoi rire dans ce que faisait ou disait l'agent, surtout lorsqu'il s'agissait des déportés. Il les avait bien fait transporter de Conanama à Sina-mary, mais leur état n'était guère amélioré, et l'on a vu, par la lettre du commandant du poste, la manière horrible dont ils étaient traités. Il se fit présenter le catalogue sur lequel nous étions inscrits. En le parcourant, deux noms fixèrent principalement son attention, ce furent ceux de Gibert-Desmolières et de Perlet. Le premier de ces messieurs, dit-il, est cause que je n'ai pas été payé de mon traitement d'agent de l'Île-de-France, depuis mon retour à Paris; le second s'est égayé à mes dépens dans son journal; j'aurai soin de m'en souvenir.

Gibert-Desmolières était tranquillement sur son habitation, avec deux autres déportés. Il supportait courageusement son état, flottant, comme nous tous, entre l'espérance et la crainte. Il venait d'écrire à Barbé-Mar-

bois une lettre, dans laquelle se trouve ce paragraphe : « Il vient un temps où..... l'on  
« met un terme aux proscriptions. La grande  
« difficulté, pour nous autres déportés, c'est  
« de vivre. Notre temps se consume en espé-  
« rances trompeuses, en vains desirs. Les  
« miens se bornent présentement à ne pas  
« mourir, et à passer mes derniers jours au-  
« près de ma famille. Mais si j'y parviens,  
« j'aurai plus de raison que jamais d'être atta-  
« ché à la vie. C'est ainsi qu'après avoir ob-  
« tenu un répi de la mort, on trouve de nou-  
« velles causes pour lui en demander un autre.  
« Il faut pourtant finir, et quand le moment  
« sera venu, je ne me ferai pas prier. » Ce  
fut à cette époque qu'on eut l'imprudenc de  
rapporter à Gibert-Desmolières le propos de  
Burnel. Par une cruelle fatalité, il apprit en  
même temps que Couturier, son ami, son bien-  
faiteur, devait passer en France. Il crut se  
voir abandonné de la nature entière, et livré  
à la vengeance d'un ennemi puissant. Cette  
pensée l'affecta vivement, et produisit sur lui  
un effet mortel. « J'ouvre ma lettre, ajouta-  
« t-il à Marbois, pour vous dire que j'ai perdu  
« connaissance, peu de momens après l'avoir  
« écrite. Je ne me porte pas du tout bien »

» mais si j'ai toujours été prêt à mourir à l'ordre des tyrans, je ne serai ni moins docile à la loi universelle, ni moins obéissant quand la nature m'appellera. » Son état ne fit depuis lors qu'empirer. On dépêcha un exprès à Couturier, qui vint sur-le-champ, et qui prit sur lui de le faire transporter à Cayenne. En entrant dans le canot, il cessa de parler; en arrivant, il cessa de vivre. C'est ainsi qu'a péri victime de la barbarie de ses bourreaux, de la pureté et de la fermeté de ses principes, un des hommes les plus estimables que j'aie connus. Il avait des connaissances très-étendues en finances, dont il s'était occupé toute sa vie, un grand attachement pour la véritable liberté, un ardent amour pour son pays, et une grande tendresse pour sa mère. Sa mémoire me sera toujours chère; elle doit l'être à tous les gens de bien.

Perlet avait eu la jambe brûlée dans la traversée. Il avait été mal pansé sur le bâtiment. En arrivant, il fut porté à l'hôpital, où il resta six semaines; mais, obligé par Jeannet de sortir de Cayenne, malgré son fâcheux état, il se fit transporter sur une habitation qu'il s'était procurée. Abandonné à lui-même, sa plaie augmenta, la fièvre s'ensuivit, et

son état devint très-dangereux. Il allait périr, lorsqu'un habitant charitable lui donna d'abord quelques secours ; mais sentant leur insuffisance, et la gangrène commençant à se manifester, cet habitant le fit transporter secrètement à Cayenne, et le mit entre les mains des gens de l'art, à qui l'on recommanda le secret. Ce secret ne fut pas bien gardé. Burnel, informé de cette transgression à ses ordres, dit aux gendarmes de chercher Perlet, de le saisir, et de le conduire en prison. Perlet, prévenu, écrivit à Burnel la lettre la plus touchante. La seule réponse de Burnel fut : « Qu'on le fasse partir à l'instant, « que m'importe sa plaie, sa fièvre et sa gan-  
« grène ! » Les gendarmes l'embarquèrent mourant, malgré la contre-marée, une nuit très-obscur, et la plus forte pluie. Obligé de s'arrêter sur la première habitation, il dut aux soins qu'on lui prodigua, et à la bonté de son tempérament, d'échapper à cette crise. Qui croirait que Burnel, qui n'avait besoin, pour être cruel, que d'un acte de sa volonté, inventa, je ne sais quelle calomnie, pour justifier sa cruauté. Voici ce qu'il écrivit à ce sujet, le 17 frimaire, au ministre de la marine : « Un des déportés, Perlet, m'a-t-on assuré,

« a poussé l'audace jusqu'à endosser l'uni-  
« forme de chef de brigade. J'ai donné l'ordre  
« à tout soldat qui le trouverait ainsi décoré ,  
« de le conduire à la geole. Je lui ai fait dire  
« que si cela lui arrivait , je lui ferais , à la  
« garde montante , arracher son épaulette par  
« le bourreau , qui lui en battrait les joues , et  
« je le ferais en vérité. » Tu le ferais , en vérité !  
oh ! je n'ai pas de peine à le croire ; quand tu  
aurais ajouté que tu serais toi-même le bour-  
reau , je n'en serais pas plus surpris. Comment  
se contenir à la lecture de pareilles indignités.

Burnel n'aimait pas Jeannet , qui , en effet ,  
ne devait pas lui paraître très-aimable , car il  
avait emporté tout ce qui s'était trouvé sous  
sa main , et ne lui avait laissé que quelques  
épis à glaner , au lieu de la riche moisson à  
laquelle il s'était attendu. Le nouvel agent se  
plaisait à faire tout le contraire de ce que fai-  
sait l'ancien. Lorsqu'on sut la calomnie qu'il  
avait imaginée contre Perlet , les gens honnêtes  
qui l'approchaient , en profitèrent très-adroi-  
tement en faveur des déportés. — La conduite  
de ce Perlet , lui dirent-ils , est inexcusable ,  
et vous avez très-bien fait de le renvoyer sur  
son habitation ; mais nous sommes bien per-  
suadés que , sans son insolence , vous l'auriez

laissé tranquille jusqu'à sa guérison. Vous n'auriez pas fait comme Jeannet, qui était à cet égard d'une barbarie révoltante. Il causa la mort à ce malheureux Tronçon-Ducoudray, en lui refusant de venir à Cayenne, pour se faire traiter. — Oh ! votre Jeannet ne m'en parlez pas, cet homme ne sera jamais mon modèle ; si quelque déporté tombe malade sur les habitations, il n'a qu'à me présenter pétition, et je le laisserai venir. — Ce mot ne fut pas plutôt lâché que, pour le lier par le fait, une pétition fut bientôt présentée, et répondue comme il l'avait annoncé.

Bertollon avait vendu son habitation à Germain, dont j'ai eu beaucoup à me louer. Je profitai d'une occasion qui se présenta pour l'informer d'un érysipele que j'avais sur la jambe, et de la fièvre qui en était la suite. Je l'invitai à communiquer ma lettre à un officier de santé, et à m'envoyer son avis par écrit : c'était dans le moment où Burnel avait annoncé qu'il laisserait venir les déportés malades. Au lieu de remplir ma commission, Germain fut porter ma lettre à l'agent ; il lui présenta pétition pour me faire venir à Cayenne, et obtint une permission de vingt

Elle me fut très-agréable par mon rapprochement de Bertollon, de Barbé-Marbois et de Lafond-Ladebat , qui se trouvaient aussi à Cayenne. Le bruit s'était répandu que des Anglais avaient paru dans les environs de Sinamary , et qu'ils avaient des projets sur la colonie. Burnel feignit de croire que Marbois et Lafond étaient gens à les favoriser ; il les fit emmener par la force armée à Cayenne , et placer à l'hôpital. Il semble que ce ne soit rien qu'une pareille mesure ; mais quand on réfléchit qu'il s'agit de deux hommes âgés de plus de cinquante ans , dont l'un est extrêmement délicat , et qui sont tous les deux exténués par la maladie ; que le trajet est de vingt-cinq lieues sur le bord de la mer ; que cet espace est alternativement rempli de marais ou de sables ; qu'il faut le faire à pied , au milieu des torrens de pluie dont on est inondé , ou des coups de soleil dont , par intervalles, on se trouve brûlé ; qu'il n'y a pas un seul arbre pour se garantir dans les trois quarts du chemin ; et dans toute la route , pas un seul gîte pour se retirer , sauf celui que l'humanité de quelques habitans vous fait volontairement accorder ; qu'on est conduit , comme des criminels , par des hommes , la

baïonnette au bout du fusil , on sent tout ce que l'on doit souffrir. Voici ce qu'écrivait Barbé-Marbois à sa femme à ce sujet : « Sur  
« un bruit mal-fondé et vraiment ridicule, que  
« les Anglais allaient venir à Sinamary, j'ai été  
« conduit malade à Cayenne par la force armée,  
« gardé à vue par un caporal et quatre fusi-  
« liers. Je m'y suis traîné douloureusement à  
« travers les sables, tantôt percé par la pluie,  
« tantôt brûlé par le soleil : j'ai cru expirer ;  
« mais les soins qu'on a pris de moi à l'hôpital  
« m'ont un peu rétabli. »

Barbé-Marbois et Lafond-Ladebats s'étaient conformés à l'ordre de Jeannet , pour éviter le dépôt de Conanama ; ils avaient fait ce qu'on appelle des établissemens. On peut juger , par la lettre de cachet de Burnel qui les faisait transporter à Sinamary , combien ces établissemens étoient respectés, et combien , quand même il y aurait eu possibilité pour les déportés , de se livrer à la culture ou au commerce , il y aurait eu de la folie à l'entreprendre sous un tel despotisme. C'est donc bien dérisoirement qu'on leur en accordait la faculté, et l'on peut juger par ce seul trait, qui s'est depuis répété, quelle étoit à la Guyane la solidité de ces établissemens

que l'on faisait sonner si haut en Europe. Au surplus , mes deux collègues furent en détention à l'hôpital , avec la permission de sortir quelquefois. Ils profitèrent de leur séjour à Cayenne , pour chercher à se placer dans les environs. L'habitation qui leur convenait le mieux était dans l'île de Cayenne ; ils demandèrent l'autorisation de l'agent , et lui écrivirent la lettre suivante :

Hôpital de Cayenne , le 14 ventose an 7.

*LAFOND-LADEBAT et BARBÉ-MARBOIS,*

*AU Citoyen Agent particulier du  
Directoire exécutif, dans la Guyane  
française.*

Citoyen agent , si votre intention est de faire cesser la détention où nous sommes depuis le 25 nivose, nous vous prions de nous autoriser à nous établir sur l'habitation de l'Armorique. Nous avons vu périr tous nos compagnons de malheur restés à la Guyane, et nous desirons de n'être pas séparés. Les maladies que nous avons éprouvées , la faiblesse de Marbois , augmentée par le voyage imprévu de Sinamary à Cayenne, la crainte des rechûtes , toujours dangereuses dans ce

climat , exigent que nous soyons à portée de Cayenne, et des secours qui y sont réunis. Le citoyen P\*\*\* voudra bien répondre de nous , si notre intérêt et notre caractère ne vous paraissent pas une responsabilité suffisante ; nous vous demandons aussi , citoyen agent , que cette autorisation ne date que du premier germinal prochain : ce délai nous est indispensable pour faire venir nos effets de Sinamary.

Nous avons l'honneur de vous saluer.

LAFOND-LADEBAT , BARBÉ-MARBOIS.

Assurément, on ne peut pas écrire avec plus de réserve et d'honnêteté. Cependant l'orgueilleux Burnel fut fort affecté de voir cette lettre terminée sans le mot *respect* ; et sur-le-champ il donna ordre qu'on fît partir Barbé - Marbois et Lafond - Ladebat , à la minute même , pour Sinamary. J'arrivai chez eux au moment où l'ordre venait de leur être intimé. L'officier Morsy , qui l'avait apporté , pressait vivement ; il disait que le retard d'un quart d'heure le compromettait ; que l'agent l'attendait pour apprendre leur départ ; ils étaient occupés à faire leur paquet en grande hâte ; et je les aidais, quand un

commissaire

commissaire survint, et demanda, de la part de l'agent, 552 fr. pour leur dépense à l'hôpital, à raison de 6 fr. par jour pour chacun. La somme fut aussitôt comptée. Les bonnes sœurs de l'hôpital, très-affligées de cet événement, étant survenues dans le même moment pour faire leurs adieux à mes collègues, une d'elles, instruite de la cause de ce départ précipité, dit à Marbois : — Vous deviez mettre *salut et respect*, l'agent y tient beaucoup. — Non, je ne puis respecter cet homme-là. Qu'on m'embarque pour Sina-mary. — Mais vous risquez votre vie pour une parole! — Il ne s'agit pas ici d'une parole, mais d'un acte de faiblesse; et si je le commettais aujourd'hui, Burnel exigerait demain un acte de lâcheté. J'embrassai mes deux amis, et ils partirent dans une pirogue découverte. « Les lames, ajoutait Marbois dans « la lettre à sa femme, les lames m'ont cou-  
« vert à plusieurs reprises. Le canot, dans  
« lequel il n'y avait point de banc, était  
« rempli d'eau au quart de sa hauteur. J'ai  
« passé la nuit dans un bain froid, exposé au  
« vent, et j'ai cruellement souffert. La fièvre  
« m'a repris, et depuis le 16, jour de mon  
« arrivée, j'ai eu sept accès violens. »

Il faut maintenant connaître la manière dont Burnel rendit compte de cet incident au ministre. « Lors de l'arrivée des frégates « espagnoles, qu'on avait d'abord prises pour « une division anglaise, j'avais donné ordre « d'amener à Cayenne, pour m'assurer de « leurs personnes, Barbé-Marbois et Lafond- « Ladebat, etc. Arrivés à Cayenne, je les fis « mettre à l'hôpital. Ils y furent traités aussi « bien que je desirerais l'être *en pareil cas*. « Je leur donnai permission de sortir soir et « matin : ils me demandèrent celle d'aller « passer deux décades sur une habitation « voisine de Cayenne, je leur accordai d'y « rester trois mois. Peu de jours après, ces « messieurs me présentèrent une pétition fort « indécente dans le style et dans la forme. « ( On peut en juger, c'est la lettre que je « viens de transcrire. ) Je leur fis dire que le « représentant du directoire exécutif ne ré- « pondait qu'à des pétitions écrites avec le « style du *respect* qu'on devait à son carac- « tère. J'ai su qu'ils avaient dit qu'il n'y avait « plus de directoire depuis le 18 fructidor : « son agent particulier ne les a pas moins fait « partir *sur-le-champ* pour Sinamary, où ils « sont *surveillés*. M. Lafond est d'une im-

« pudence , etc. Dans sa démente , il se re-  
« garde toujours comme président du conseil  
« des anciens , etc. »

Peut-on voir plus de petitesse , de dureté , d'insolence et de mensonge ! Quel est l'homme en place qui serait assez petit et assez vain pour s'offenser de ce qu'une lettre est terminée par ces mots , *nous avons l'honneur de vous saluer* ? Quel est l'homme en place qui serait assez dur , pour , sur ce léger prétexte , faire précipitamment embarquer ceux qui l'ont écrite , sans leur donner le temps de pourvoir à mille besoins indispensables , et les faire transporter la nuit , sur une pirogue découverte , à vingt-cinq lieues , au travers des dangers et des incommodités de la mer ? Et cet homme joint encore l'insolence à la barbarie ! Il traite d'impudence la noble fierté de Lafond-Ladebat ; il le taxe de démente. Lafond-Ladebat , accusé d'impudence et de démente par Burnel ! Quel renversement de rôle ! Mais ne dirait-on pas , à entendre l'agent , que pendant que Lafond et Marbois étaient placés à l'hôpital , ils ont été passer , ou trois mois , ou deux décades , sur une habitation voisine de Cayenne ? Le fait est qu'ils ne sont jamais sortis de l'hôpital que

pour aller se promener le soir et le matin , au moyen de la permission que leur en avait donnée l'agent. Je ne releverai pas l'erreur commise au sujet des frégates espagnoles ; je me bornerai à dire qu'elles furent étrangères à l'ordre de faire venir mes collègues de Sinamary , puisqu'elles ne parurent que pendant qu'ils étaient à Cayenne. Quelque temps après, il plut à l'agent de faire faire une descente chez eux , à Sinamary , pour leur enlever leurs papiers. Le commandant du poste et un sergent , le sabre à la main , leur demandèrent de les leur livrer. Vainement voulurent-ils en faire faire l'inventaire et s'en faire donner un reçu ; tout cela leur fut refusé , et les papiers furent enlevés de force.

Dans la lettre de Burnel au ministre, se trouve un paragraphe trop curieux pour être passé sous silence. Burnel, après avoir annoncé qu'il avait fait venir de Sinamary Barbé-Marbois et Lafond-Ladebat, ajoute : « J'abandon-  
« nai à la garde du poste toute la *valetaille*  
« qui y pullule. Ces messieurs ont pris la noble  
« habitude de se voler entr'eux. Parmi ceux  
« des voleurs que j'ai fait arrêter ces jours der-  
« niers , il s'est trouvé un vieux serviteur de la  
« maison de Bourbon , qui , sans doute , par

« attachement pour elle , en garde le souvenir  
« sur l'épaule. Ce monsieur est marqué d'une  
« fleur-de-lys. »

Misérable ! qui te joues ainsi des malheureux , sais-tu ce que c'était , en général , que ces hommes que tu appelles de la *valetaille* ? C'étaient des prêtres respectables par leur âge , par leur caractère , par leurs vertus , et sur-tout par leur malheur. Et quant à ces voleurs sur lesquels tu fais des plaisanteries de laquais , comment as-tu l'indignité de généraliser tes remarques ? Tu savais bien que ces dignes prêtres étaient incapables des bassesses dont tu parles ; tu savais bien qu'ils ne se volaient point entr'eux , et qu'au contraire , ils étaient constamment volés par ces hommes condamnés pour vol , par ces chauffeurs que le directoire avait eu l'infamie de nous associer. Sais-tu ce que tu devais écrire au ministre , puisque tu te proposais de l'égayer ? Il fallait lui faire part de l'anecdote suivante , connue de tous les déportés , et que tu n'ignorais pas toi-même ; il fallait lui mander que les cinq voleurs , qui étaient venus avec moi sur la *Décade* , s'intitulèrent eux-mêmes le directoire ; qu'ils prirent chacun le nom d'un des cinq directeurs ; qu'ils ne s'appelaient ja-

mais différemment entr'eux ; qu'ils élisaient alternativement un président, et que , pour que rien ne manquât à la ressemblance , ils étaient devenus le fléau de tout ce qui les environnait.

Les déportés qui se trouvaient au dépôt de Sinamary , avaient très-peu de communication avec les nègres cultivateurs. Les déportés placés sur des habitations particulières , en avaient davantage ; et comme dans cette dernière classe les uns étaient gratuitement sur ces habitations , et les autres éprouvaient beaucoup de bienfaits de la part des propriétaires , on sent que le peu d'influence qu'ils pouvaient avoir sur les nègres , ils l'employaient au profit du colon. Elle se bornait à des exhortations au travail. Qui croirait cependant qu'il prit fantaisie à Burnel d'accuser les déportés de détourner les nègres du travail , et de chercher à jeter le trouble dans la colonie ? Voici ce qu'on lit dans la proclamation du 4 floréal :

« Ennemis de la république, qui a été obli-  
 « gée de vous vomir de son sein, vous tous  
 « royalistes déportés, dont l'esprit remuant  
 « et les intrigues ont ( je n'en puis douter )  
 « provoqué toutes les crises qui ont pensé

« perdre la colonie , vous ne deviez pas vous  
« attendre à trouver place dans une procla-  
« mation adressée à des citoyens français ;  
« que votre surprise cesse ; je n'ai qu'un mot  
« à vous dire : il sera dur , mais clair , puisque  
« tout ce que l'*humanité* , conciliée avec mon  
« devoir , m'a porté à faire pour vous , n'a  
« pas suffi pour obtenir du plus grand nombre  
« la tranquillité qui convient seule à votre  
« position , je vous prévient que le premier  
« qui sera convaincu d'avoir fomenté une sé-  
« dition parmi les cultivateurs , porté ces  
« hommes crédules à l'abandon des travaux  
« qui seuls peuvent réparer les maux de la  
« colonie , sera jugé comme perturbateur ,  
« comme ennemi irréconciliable de la co-  
« lonie. »

On ne reviendrait pas de sa surprise , en trouvant le mot *humanité* dans des actes aussi inhumains , si depuis long-temps on n'était accoutumé à voir le langage sans cesse en contradiction avec les actions. Dans les temps les plus malheureux de cette révolution , toutes les administrations , tous les bureaux , tous les murs étaient tapissés d'écriteaux , portant : LA VERTU , LA PROBITÉ , SONT A L'ORDRE DU JOUR. Qu'on lise les séances du

corps législatif , sur notre déportation et sur l'assimilation des déportés aux émigrés ; qu'on lise les messages , les proclamations , les arrêtés du directoire ; qu'on lise la correspondance du ministre et des agens , on ne trouvera que clémence et humanité. C'est par humanité qu'on nous déporte sans nous juger ; c'est par humanité qu'on condamne ensuite quelques-uns de nous à la mort , avec confiscation des biens ; c'est par humanité qu'on nous transporte dans le climat le plus mal-sain de la nature ; c'est par humanité qu'on place les déportés dans le lieu le plus mal-sain de ce climat ; c'est par humanité qu'on les laisse manquer de tout , etc. Une autre remarque qui tient beaucoup à celle-ci , c'est que ces terribles humains , en ordonnant la mort , se gardent bien d'en prononcer le mot ; ils ont toujours des expressions ménagées. S'agit-il des déportés qui avaient été mis dans les cages de fer , on ne dit pas qu'en cas d'attaque ou d'insulte de la part de quelque individu , le commandant les fera fusiller , ce qui paraîtrait révoltant , mais simplement qu'il agira militairement sur eux , ce qui est plus doux à l'oreille , et conduit néanmoins au même résultat. S'agit-il des déportés qui se

sont soustraits à la déportation , on ne dit pas qu'ils seront mis à mort, leurs femmes et leurs enfans livrés aux horreurs de l'indigence , ce qui paraîtrait excessivement cruel , on dit simplement qu'ils seront assimilés aux émigrés ; ce qui ne présente point d'image sanglante , et conduit toujours au même résultat. Enfin, s'agit-il des déportés de la Guyane, contre lesquels on prémédite quelque atrocité , on ne dit pas que dans le cas prévu ils seront punis de mort, mais simplement jugés comme perturbateurs , comme ennemis irrconciliables de la colonie ! Qu'on dise , après cela, que les hommes qui nous ont gouvernés ne sont pas les plus humains et les plus doux de la nature !

La proclamation de Burnel ne nous aurait pas beaucoup inquiétés, si nous avions pu croire qu'elle serait littéralement exécutée , car nous savions bien que nous ne serions jamais convaincus , ni de fomenter la sédition parmi les cultivateurs , ni de les porter à l'abandon des travaux ; nous étions , certes , bien éloignés de nous rendre coupables de ces délits. Mais j'étais bien éloigné de conspirer , le 18 fructidor , et je n'en étais pas moins puni comme conspirateur. Je craignais que Bur-

nel, qui commençait par nous calomnier, ne finît par nous rendre victimes de ses calomnies. Cependant il se borna à faire partir, capricieusement, deux prêtres pour Sina-mary. L'un d'eux était le chanoine insermenté qui l'avait marié à Cayenne. Par un autre caprice, il les fit revenir quelques jours après sur leurs habitations. Ce voyage faillit à les faire périr.

Il y avait dans cette proclamation un article concernant les habitans de Cayenne, qui me fit beaucoup de peine. Le bon accueil que nous en recevions donnait de l'humeur à l'agent; il avait été vivement affecté de la mauvaise réception qu'ils avaient faite à une vingtaine de ses amis, que les colons de l'île de France avaient renvoyés pour n'être pas révolutionnés. Ces déportés d'un autre genre, abordèrent à Cayenne, et n'y furent pas vus avec plaisir. Burnel força les habitans à les loger et à les nourrir. Tout cela fut fait à contre-cœur et de fort mauvaise grace. Pour s'en venger, il ajouta dans sa proclamation :

« Que les insensés qui osent protéger avec  
« jactance les ennemis de la république, ap-  
« prennent que je les connais tous, et que je  
« les rends personnellement responsables de

« toutes les menées , faits et gestes de leurs  
« protégés. Sous un gouvernement juste , les  
« bons citoyens doivent seuls vivre tran-  
« quilles ; les autres doivent toujours voir  
« suspendu le glaive de la loi. »

Ces menaces n'opérèrent aucun change-  
ment chez les bons habitans de Cayenne. Plus  
ils nous avaient vus , plus ils avaient appris à  
nous connaître , et plus ils s'étaient fortifiés  
dans le desir d'adoucir le sort des déportés.  
La tyrannie peut bien commander la circons-  
pection : elle comprime , mais elle n'anéantit  
pas les affections de l'ame ; souvent même  
elle leur donne plus d'activité.

Douze prêtres belges , et un laïc du dépôt  
de Sinamary , s'évadèrent à-peu-près de la  
même manière que l'avaient fait , un an au-  
paravant , Pichegru et ses camarades. Ils se  
procurèrent une pirogue et un pilote , et se  
confièrent aux hasards de la mer , qu'ils re-  
doutaient moins que le climat de Cayenne et  
le régime de l'agent. J'ai ouï dire qu'ils  
avaient évité Surinam , où ils craignaient  
les effets des mesures si fortement recom-  
mandées par Jeannet , et qu'ils s'étaient ren-  
dus directement à Demerari , colonie an-  
glaise , où ils avaient été parfaitement ac-

cueillis. J'ignore ce qu'ils sont devenus. Cette évasion n'eut aucune suite fâcheuse pour nous.

Jeannet a été très-cruel pour les déportés : il ouvrait les lettres qu'ils écrivaient, et celles qui leur étaient adressées ; mais au moins il faisait partir les unes et rendre les autres ; et beaucoup d'entre nous ont , de son temps , reçu plusieurs lettres de France. Du moment que Burnel fut à la tête de la colonie , notre correspondance fut entièrement interceptée et supprimée , et il n'exista plus de relation entre nous , nos femmes , nos enfans , nos amis ; nous fûmes morts les uns pour les autres. Nous ne fûmes pas mieux informés des événemens de l'Europe ; non-seulement il voulut se donner le plaisir barbare de nous laisser ignorer jusqu'à l'existence des plus chers objets de nos affections , mais de plus , il ne laissa plus rien transpirer de ce qui se passait dans cet hémisphère. Aux souffrances que nous éprouvions , il joignit la plus cruelle de toutes , le tourment de l'incertitude sur ce qu'il nous importait le plus de savoir. Il eût été au désespoir que des époux et des pères eussent appris que leur femme et leurs enfans étaient encore en vie.

Aussitôt qu'un bâtiment était mouillé en rade ou dans le port, des détachemens étaient commandés pour conduire les arrivans, sans leur permettre de parler à qui que ce fût, auprès de l'agent qui demandait que tous les papiers, tant publics que particuliers, lui fussent remis; défendait d'en remettre d'autres, sous les peines les plus graves; commandait le silence le plus absolu, ou suggérait les fausses nouvelles qu'il voulait faire répandre. Lorsqu'un bâtiment partait de la colonie, il prévenait le capitaine, que, s'il se chargeait seulement d'une lettre à son insçu, et qu'il vînt à le découvrir, il ne le laisserait pas partir. Quand tout était embarqué, il envoyait ensuite à bord faire les plus minutieuses recherches. Cependant les tyrans ont beau faire, il se trouve toujours des personnes assez courageuses pour entreprendre de les tromper, et assez adroites pour y réussir. Quelques-unes, partant pour l'Europe, se sont chargées de nos lettres, et sont parvenues à les soustraire à l'inquisition de l'agent.

Il est plus aisé d'enlever des lettres particulières, et de priver les malheureux, à qui elles étaient adressées, de la consolation qu'elles leur auraient apportée, que d'empêcher la

circulation des nouvelles publiques ; on peut bien faire taire un capitaine , mais non pas tout son équipage ; aussi fûmes-nous informés , quoique d'une manière très-imparfaite , de la journée du 30 prairial ; nous sûmes que trois directeurs s'étaient vus forcés de donner leur démission , et , comme l'on aime à se flatter , nous ne doutâmes pas que cet événement n'eût pour nous d'heureux résultats. L'agent n'était pas tranquille , la chute de ses protecteurs lui donnait de l'inquiétude. Il savait aussi que les gazettes américaines avaient peint , d'une manière très-vive , le sort affreux des déportés , et fait des réflexions très-justes , mais très-fortes , sur la barbarie de Jeannet. La crainte l'humanisa : il annonça que les déportés , même ceux du dépôt de Sinamary , qui pour raison de santé , ou même pour leurs affaires , voudraient venir passer quelque temps à Cayenne , en obtiendraient la permission , à la charge de pourvoir eux-mêmes à leurs besoins , de se présenter , en arrivant , au commandant de la place , et de déclarer la maison qu'ils habiteraient. Un très-petit nombre fut en état de profiter de cet avis.

Dans le même temps , le correspondant de

Lafond-Ladebat , à Surinam , informé qu'on ne rendait aucune lettre aux déportés , prit si bien ses mesures , qu'il lui fit parvenir , à Sinamary , un paquet venu d'Hambourg , dans lequel se trouvait l'arrêté qui autorisait nos collègues soustraits à la déportation , à se rendre à l'île d'Oléron. On donnait à Lafond le nom de ceux qui s'étaient conformés à cet arrêté , et on lui observait qu'on ne doutait pas qu'il ne fût applicable aux déportés restans à Cayenne. Il s'empessa de m'informer de cette importante nouvelle , en m'observant qu'il partageait l'opinion qu'on lui témoignait à notre égard , et qu'il croyait que le premier bâtiment de l'état , qui arriverait de France , serait chargé de notre translation à Oléron. On croit si aisément ce qui flatte , lorsqu'on a pour soi les probabilités , que je ne balançai pas à être du même avis. On répandit que c'était sur la nouvelle qu'on avait reçue de la mortalité des déportés à Cayenne , que le directoire substituait Oléron. Comment ne pas croire que ceux qui avaient le plus souffert , seraient compris dans une mesure qui semblait suggérée par l'humanité. Cependant la vérité était , comme je l'ai sçu depuis mon retour , que nous n'étions pour rien dans cet

arrêté. Le directoire ayant compté que tout ce qu'il avait envoyé à la Guyane y serait enterré, ne crut pas devoir nous y comprendre. D'ailleurs, nous étions mal informés sur les motifs. Ce n'était pas pour rester définitivement à Oléron, qu'on y attirait nos collègues; on ne les y plaçait que provisoirement; ils craignirent long-temps d'y être embarqués pour la Guyane, et il est infiniment probable que, sans les journées de prairial et de brumaire, ils auraient partagé notre destinée, et que la moitié d'entr'eux n'existerait pas aujourd'hui.

Dans l'opinion de mon prochain rappel à Oléron, je demandai et j'obtins la permission de venir à Cayenne, pour y faire les arrangemens nécessaires à mon départ. Je ne manquai pas de mettre, au bas de ma pétition, salut et respect en très-gros caractères, et j'étais si fermement persuadé que je ne tarderais pas à partir pour France, que j'emportai tout ce que j'avais sur l'habitation, à laquelle je fis mes derniers adieux. On pense bien qu'ils ne furent pas trop tristes. Bertollon m'attendait avec impatience. Il me reçut chez lui, et me fit presque oublier les misères et les ennuis que j'avais supportés pendant

pendant plus d'un an , dans mon affreuse solitude. Je pressai Barbé-Marbois et Lafond-Ladebat, de venir me joindre. Ils écrivirent à l'agent avec civilité , mais sans *respect*. L'agent ne leur répondit pas. Il leur fit dire, par le commandant du poste , qu'ils pouvaient venir pour trois mois. Ils vinrent en effet , et emportèrent tout ce qu'ils avaient à Sina-mary , bien persuadés qu'avant l'expiration de ce délai , on serait venu nous prendre pour nous emmener à Oléron.

Il est plus facile d'imaginer que de décrire toutes les sensations que me fit éprouver ma nouvelle position , dans la fausse opinion que j'avais conçue. Depuis le 18 fructidor , pour ne pas remonter plus haut , je m'étais vu proscrit , enfermé pendant un mois dans la prison du Temple , traîné de cachot en cachot de Paris à Rochefort , engouffré , pendant quatre-vingt-seize jours , avec cent quatre-vingt-douze individus dans l'entrepont d'une frégate , en proie à toutes les horreurs de la plus pénible traversée , mis dans une maison de réclusion , relégué , pendant plus d'une année , sur une habitation isolée au milieu des bois , n'ayant pour compagnie que des noirs , des monstres , des reptiles , des insectes , etc.

ne recevant aucune nouvelle de ma famille , apprenant chaque jour la mort de mes compagnons d'infortune , et m'attendant à chaque instant à les suivre dans le tombeau. J'étais dans cet état affreux où l'homme , accablé sous le poids du malheur , ne conserve pas même l'espérance , lorsque , tout-à-coup , je me trouve transporté dans un pays habité par des hommes honnêtes , qui m'accueillent avec empressement , et cherchent à me prouver , par les procédés les plus délicats , que mes honorables persécutions sont pour eux un nouveau titre d'estime et de bienveillance. Je me vois au moment de quitter la terre fatale qui a dévoré tant de victimes , et à laquelle je ne pouvais guère plus long-temps échapper ; je touche au bonheur de me rapprocher de ma patrie , de ma femme , de mes enfans , de mes amis. C'était une seconde résurrection aussi inattendue que celle que j'éprouvai à la mort de Robespierre ; et cependant elle n'était pas la dernière. Je devais encore passer par de plus cruelles épreuves , et il fallait un événement , qui n'existait point encore , pour réaliser mes espérances.

Je vis , le plus souvent qu'il me fut possible , Barbé-Marbois et Lafond-Ladebat , et je

m'honorai de l'amitié qu'ils me témoignèrent. Lumières, pureté de principes, courage, honnêteté, amabilité, je trouvai tout cela chez ces deux hommes rares, ils m'ont fait passer des momens bien doux. Je logeais dans ce qu'on appelle *la ville de Cayenne*, qui ne vaut pas, pour la population et les bâtimens, beaucoup de nos villages. Ils logeaient, eux, dans ce qu'on appelle la Savane, qui en est comme le faubourg. J'allais régulièrement, tous les jours, leur faire ma visite avant six heures jusqu'à huit, et depuis quatre jusqu'à la nuit. Nous nous promenions sur le bord de la mer, jetant nos regards en avant, du côté d'où les bâtimens arrivent d'Europe. Apercevions-nous, dans le lointain, une goëlette, quelquefois même une simple pirogue, nos cœurs battaient, et nous la prenions pour un vaisseau de ligne. Cette erreur n'était pas longue, et la lunette de Lafond détruisait bientôt cette illusion : d'abord ce fut entre nous un sujet d'amusement ; mais le temps se prolongeant sans que nous vissions rien paraître, l'inquiétude s'en mêla, je la témoignais quelquefois avec vivacité. Lafond la partageait assez ; l'imperceptible sérénité de Barbé-Marbois calmait mon effervescence.

Cependant beaucoup de causes se réunissaient pour augmenter cette inquiétude. Les Anglais s'étaient emparés de Surinam , et venaient d'enlever aux îlets qui sont entre Cayenne et Sinamary , un poste que l'agent avait eu l'imprudence d'y placer. Sur-le-champ il déclara la colonie en état de siège , et mit tout en réquisition ( 1 ). Il fit venir la majeure partie des noirs qui étaient sur les habitations , en forma un bataillon de tirailleurs , et prit de telles mesures , qu'il jeta la consternation dans l'ame des habitans et parmi le bataillon des blancs, reste du régiment d'Alsace. On lui supposait les plus sinistres projets ; et pour les prévenir , on le força à dissoudre ce bataillon de tirailleurs , à renvoyer le dangereux commandant qu'il leur avait

---

(1) Proclamation du 9 vendémiaire an 8.

A R T I C L E P R E M I E R.

La colonie est déclarée en état de siège.

A R T I C L E I I.

*Toutes les propriétés publiques et particulières , tous les individus qui habitent la Guyane française , tous les moyens de toute espèce qu'elle fournit , sont en réquisition pour sa défense , et y restent assujettis jusqu'à un nouvel arrêté.*

donné, et à faire cesser l'état de siège et de réquisition. Il céda en enrageant, et en se promettant bien de se venger. On ne lui en a pas laissé le temps. J'ai sçu qu'on l'avait embarqué; mais je craignais alors quelque grande catastrophe pour la colonie; et il me paraissait évident que les déportés seraient les premières victimes, eux qu'on avait constamment représentés aux noirs comme les ennemis de leur liberté, et que l'agent avait signalés, dans sa proclamation, comme les principales causes de tous les troubles.

Depuis long-temps la femme de Bertollon était atteinte d'une phtisie pulmonaire, qui avait résisté à tous les remèdes. Les médecins l'avaient condamnée, en déclarant, néanmoins, que sa seule espérance était dans le changement de climat, et que, peut-être, l'air d'Europe lui serait plus favorable. Bertollon avait résolu d'y passer. L'agitation de la colonie le détermina à presser son départ. Il prit des arrangemens pour lui, sa femme et leur enfant, qui était une petite fille de 30 mois, avec un capitaine d'origine américaine, qui devait partir sous peu de jours pour Gothembourg en Suède. Il n'y avait pas à choisir, c'était le seul bâtiment dont

il pût profiter ; il pensa que de là il trouverait aisément les moyens de se rendre en France. Ce départ m'affligeait beaucoup , je me voyais privé d'un ami dont l'absence me serait bien pénible , si je devais rester longtemps encore à la Guyane.

Enfin , j'étais pris par la maladie. J'avais déjà eu la fièvre sur l'habitation , elle me reprit à Cayenne. Je fis différens remèdes qui n'opérèrent pas ma guérison ; on craignit qu'elle ne dégénérait en fièvre lente , je n'étais pas tranquille là-dessus , et la mortalité fréquente des déportés dont les tombeaux m'environnaient , n'était pas faite pour me rassurer.

Pénétré des dangers de ma mauvaise santé et des agitations de la colonie , inquiet du départ de Bertollon , et de ne point voir arriver de bâtiment d'Europe , persuadé que j'étais autorisé à me rendre à Oléron , et craignant de succomber avant de partir , je formai la résolution de voir le capitaine américain , nommé *Gardner* , et de lui proposer de me prendre sur son bord. Il y consentit ; il donna ensuite le même consentement pour Perlet , qui se trouvait également à Cayenne , et pour le chanoine Parizot. Nous réglâmes le prix du passage , et convînmes des moyens

d'exécution. J'aurais bien désiré pouvoir faire comprendre Barbé-Marbois et Lafond-Ladebat dans ce projet , mais je connaissais là-dessus la résolution qu'ils avaient l'un et l'autre formée , de ne jamais fuir , résolution dans laquelle ils paraissaient persister plus fortement encore , depuis qu'ils se flattaient d'être rappelés à Oléron. Je crus donc inutile de leur en parler.

Pendant que je m'occupais des préparatifs nécessaires , il prit subitement fantaisie à l'agent de me faire partir de Cayenne pour l'habitation. Le commandant de la place me fit appeler , et , sur un prétexte frivole , m'ordonna de m'embarquer à la minute. Je lui dis que mes arrangemens avec Germain n'existaient plus , que j'avais définitivement quitté son habitation , et que je ne savais où aller. Il fut prendre les ordres de l'agent. Dans vingt-quatre heures , me dit-il , à son retour , vous vous procurerez une habitation , ou vous partirez pour Sinamary , en attendant , vous resterez aux arrêts , gardé par un gendarme. Un ami de Bertollon , nommé *Dubois* , que j'avais vu souvent , et dont j'ai eu beaucoup à me louer , m'offrit à l'instant un asile. Je l'acceptai , et me disposais à m'y

rendre , lorsque l'agent me fit appeler, et me confirma lui-même l'ordre du départ, déterminé, dit-il, par les circonstances où se trouvait la colonie. Je n'ai jamais bien pu savoir la raison de ce caprice, qui me surprenait d'autant plus qu'il ne s'agissait que de moi ; j'ai toujours soupçonné quelque faux rapport. Barbé-Marbois et Lafond-Ladebat, vinrent me voir malgré mes arrêts, et je partis le lendemain, après avoir fait mes combinaisons pour que cette circonstance ne s'opposât point à mon évasion. Je vis bientôt qu'elle n'était propre qu'à la favoriser, car en restant chez Bertollon, l'attention se serait fixée sur moi au moment où il se serait embarqué, et ma disparition aurait pu donner des soupçons, tandis qu'étant hors de Cayenne, j'étais bien sûr qu'on ne penserait plus à moi, et que j'exécuterais plus facilement mon projet.

Au lieu d'aller chez Dubois, je m'arrêtai sur l'habitation de madame Daudiffredy ; je ne l'ai connue que dans les derniers temps de mon séjour à la Guyane, et j'en ai reçu les plus grandes honnêtetés. Nous étions en correspondance liée. J'ai peu vu de personnes écrire avec autant de grace et de facilité.

J'en fus parfaitement accueilli , et ne crus pas néanmoins devoir la mettre dans mon secret , que j'avais résolu de ne dire à personne. Ce fut chez elle-même , et en causant avec sa famille , que je lui écrivis , ainsi qu'à Dubois , pour leur faire part de mon évasion. Jecraignais qu'elle ne les compromît l'une et l'autre vis-à-vis de l'agent. Je tournai mes lettres de manière qu'elles fussent ostensibles , et qu'elles pussent l'adoucir. J'écrivis aussi à Barbé-Marbois et à Lafond-Ladebat , et je pris des mesures pour que toutes ces lettres ne fussent rendues qu'après mon départ.

Lorsque le moment fut arrivé , Perlet vint me prendre dans un canot conduit par deux nègres , dont nous achetâmes le silence. Nous fûmes chercher Parizot dans le voisinage , et nous arrivâmes contre la marée , et en ramant de toutes nos forces à bord du navire le *Phaeton* , brick de deux cents tonneaux , qui était dans le port de Cayenne. C'était dans la nuit du 3 au 4 brumaire. Nous y fûmes reçus par le maître d'équipage que le capitaine avait prévenu. Il nous indiqua la cachette où nous devons nous tenir jusqu'à ce que nous eussions gagné le large. C'était un endroit fort peu spacieux , encombré de

bagages , mis à dessein pour nous couvrir. Nous étions là à-peu-près comme dans l'entrepont de *la Décade* ; mais nous espérions que nous n'y serions pas si long-temps , et l'espoir d'un meilleur sort nous faisait supporter le mal-aise de notre position.

Bertollon avait embarqué nos malles et nos paquets , comme lui appartenant. Il s'embarqua lui-même avec sa femme et son enfant , dans la matinée du 4 brumaire. Un marin des Sables-d'Olonne , nommé *Baradeau* , s'embarqua également. On amena un ancien soldat du régiment d'Alsace , accusé d'avoir tenu quelques propos contre l'agent du gouvernement ; et enfin , un nègre et une nègresse qui se trouvaient en jugement pour assassinat , mais que Burnel aimait mieux dépayser que faire juger , pour les soustraire au glaive de la loi. Les nombreux amis de Bertollon vinrent le voir , et dînèrent à bord , ils visitèrent à diverses reprises les différens endroits du bâtiment où sa femme , son enfant et lui devaient coucher , où il avait placé son bagage , etc. Le maire et le commissaire du directoire près l'administration centrale , y restèrent aussi une grande partie de la journée , et y firent les mêmes visites , donnant chacun leur avis ,

soit pour approuver les dispositions faites , soit pour y apporter des changemens. Baradeau sur-tout , qui voulait ranger ses effets , les plaçait et déplaçait sans cesse ; tout cela se passait à côté de notre cachette , et nous faisait craindre à chaque instant d'être découverts. Perlet eut un violent accès de fièvre , et vomit plusieurs fois avec des efforts beaucoup trop bruyans pour notre position. Heureusement nous ne fûmes ni vus ni entendus. Nous échappâmes aussi aux regards des officiers qui vinrent faire la visite d'usage au moment du départ des navires. A trois heures après dîner , tous les visitans s'en furent et on leva la dernière ancre ; mais le vent manquant tout-à-coup , on fut obligé de la jeter à cinquante toises du lieu du départ. Qu'on juge de la peine que nous causa ce contre-temps.

Sur le soir , on annonça un canot venant à bord , dans lequel se trouvait un gendarme. Nous nous crûmes découverts , et nous ne doutâmes pas qu'il ne vînt signifier l'ordre de surseoir le départ. Par bonheur, nous n'étions pour rien dans sa mission ; et passant de la crainte à l'espérance , nous nous flattâmes que nous partirions le lendemain , 5 brum. , ( 27 oct. )

au commencement du perdant, qui devait avoir lieu entre trois et quatre heures du matin ; mais point de vent, et il fallut attendre la marée du soir.

Dans le courant de la journée, encore nouvelles visites très-multipliées, et par conséquent nouvelles inquiétudes. A midi, vint un pilote, chargé de nous sortir de la rade. Enfin, à quatre heures, la marée bonne, le vent assez fort, nous levons l'ancre, nous sortons, et nous disons, de grand cœur, un dernier adieu à cette terre de malédiction. A six heures, le pilote revint à terre, et demi-heure après, le capitaine, qui n'avait pu refuser de se charger du nègre et de la négresse assassins, mais qui avait bien résolu de ne pas les emmener, fit le sacrifice d'une petite chaloupe, dans laquelle ils s'embarquèrent à leur grande satisfaction et à la nôtre. Ils durent aborder dans la nuit sur la côte de Macouria, où ils étaient portés par les courans. Nous sortîmes de notre retraite, trempés de sueur, et nous respirâmes le grand air, qui nous rendit nos forces. Pour peu que notre séjour y eût été prolongé, je doute que nous eussions pu y résister.

Après avoir rendu nos actions de grâces à

L'Être suprême, nous nous embrassâmes Parizot, Perlet et moi, comme des hommes qui viennent d'échapper miraculeusement à la mort. Nous n'avions plus rien à craindre de l'agent, et nous voyions la Guyane fuir loin de nous, avec un sentiment bien différent de celui que nous avions éprouvé lorsque nous nous éloignâmes des côtes de France. Une réflexion triste vint cependant tempérer notre allégresse. Elle fut occasionnée par un retour sur le sort de nos compagnons d'infortune, que nous laissions derrière nous. Je regrettais surtout bien vivement Barbé-Marbois et Lafond-Ladebat, que je connaissais plus particulièrement. Nous ne pûmes que faire des vœux pour eux. Oh! combien ils étaient sincères et ardents! ils ont été exaucés pour mes deux estimables collègues; ils le seront, je n'en doute pas, pour les autres infortunés. Il est impossible qu'un gouvernement humain consacre les actes de barbarie qui ont été commis par un gouvernement atroce, et ce serait véritablement les consacrer, que de laisser plus longtemps le peu qui reste de ces malheureux, sur cette terre dévorante.

Le 6, à la pointe du jour, nous ne la vîmes plus, et nous continuâmes notre navigation

par des vents assez favorables ; chacun s'arrangea pour être le moins mal possible. Quelle différence de situation entre celle-ci et celle de *la Décade* ! avec quel plaisir nous nous plaisions à la comparer ! D'abord, et c'était ce qui nous touchait le plus , au lieu d'aller en exil dans le Nouveau - Monde , nous nous rapprochions de l'ancien, où était toute notre existence. Nous ne disions plus, comme à notre départ de France : *Nos patriam fugimus , et dulcia linquimus arva*. Ensuite nous étions ici à notre aise , et assez bien nourris ; car , lorsque le projet fut arrêté , Bertollon se chargea de faire les provisions nécessaires. Enfin , ce qu'il y avait de très-agréable , personne ne nous tyrannisait ; on ne chantait plus à nos oreilles : *Tyrans , descendez au cercueil*, etc. Tous les bons procédés qu'on peut recevoir sur un bâtiment, nous les éprouvions de la manière la plus obligeante. Nous étions en tout vingt-une personnes ; savoir , Bertollon , sa femme et leur enfant , Baradau , Parizot , Perlet , et moi ; le capitaine , jeune homme de vingt-cinq ans , employé par une maison de commerce de Gothembourg , et treize hommes d'équipage , en y comprenant le soldat d'Alsace , qui s'aidait de tous ses moyens. C'était

un ramassis de toutes les nations. Il y avait des Anglo-Américains, un Espagnol, un Danois, des Ecossais, des Anglais, trois nègres, et néanmoins tout cela vivait de la meilleure intelligence.

Pendant mon séjour à Cayenne, j'avais quelquefois dit à des hommes dont j'étais sûr, et qui gémissaient, ainsi que moi, de la tyrannie de Burnel, que si jamais j'arrivais en France, je ferais connaître la manière barbare dont on avait traité les déportés. Ils offrirent de me procurer la correspondance des agens; je ne crus pas devoir la refuser. Elle me fut fournie en effet, et je l'emportai comme une chose extrêmement précieuse. Je la confiai ensuite au capitaine, afin que, si j'étais découvert et arrêté dans ma fuite, elle ne compromît personne, et pût servir à d'autres, pour composer l'histoire de notre déportation. On verra par la suite que cette précaution, prise pour un cas qui n'arriva point, me servit pour celui que j'avais le moins prévu.

Le 19 brumaire, nous passâmes le tropique, et fûmes pris ce jour-là par le calme; il faisait très-beau. Deux événemens fixèrent notre attention, et nous tirèrent, pendant la matinée, de l'ennui de la navigation.

C'est un usage reçu dans tous les navires, de donner ce qu'on appelle le *baptême du tropique*, à ceux qui ne l'ont point encore passé; ce baptême est une abondante immersion, plus désagréable que dangereuse dans une douce température. Les passagers ne s'en rachètent que par un petit sacrifice pécuniaire, mais les gens de l'équipage y sont très-exactement soumis, et d'une manière beaucoup plus rigoureuse que les passagers. Voici comme je l'ai vu pratiquer à l'égard de trois matelots: ils furent d'abord enfermés dans la cale, d'où on les tira l'un après l'autre, les yeux bandés. On les attacha fortement à des cordages; on leur fit des questions que je ne pus entendre, parce qu'elles étaient en anglais. Sur leurs réponses, on leur barbouilla la figure avec quelque chose de fort sale; ensuite on les enleva par le moyen des poulies par-dessus le bord, et on les plongea à diverses reprises dans la mer. Les deux premiers furent très-affectés de la cérémonie, ils ne sortaient de l'eau qu'en jetant les cris du désespoir; le dernier, qui était un nègre, la prit très-gaîment; on avait beau le plonger dans la mer, il sortait toujours en riant; mais il ne tarda pas d'avoir une frayeur mieux fondée que celle de ses camarades de tabpeêm.

J'ai

J'ai dit que la mer était calme ; elle ressemblait à de l'huile, les voiles étaient plaquées contre les mâts, le bâtiment paraissait immobile. La journée était très-belle, et le temps très-chaud. Le plaisir qu'avait sans doute éprouvé le nègre d'être dans l'eau, lui suggéra l'idée de prendre un bain beaucoup plus prolongé, et il se jeta à la mer. Il nageait fort bien ; mais à peine y eut-il resté une minute, qu'il s'aperçut que le bâtiment, qui n'avait pas l'apparence de faire le moindre mouvement, marchait cependant assez pour le laisser en arrière. Il fit d'incroyables efforts pour le joindre, ce fut inutilement. Alors il poussa des cris qui nous firent apercevoir son danger. On s'empressa de le secourir, on lui jeta des pièces de bois, auxquelles il se raccrocha ; on mit en travers, et deux de ses camarades s'étant jetés à l'eau, porteurs d'une petite corde, ils s'en servirent tous les trois pour revenir. Il y avait déjà près d'une demi-heure qu'il était dans cet état, et il se trouvait à près de cent toises du navire. Le service qu'on lui rendit ne lui a pas long-temps profité ; on verra bientôt que sa destinée était de périr.

Le lendemain, 20, le vent reprit, et nous

aperçûmes , dans le courant de la journée trois navires qui nous donnèrent de l'inquiétude ; nous craignions d'être pillés , ou tout au moins reconduits en Amérique. Peut-être eurent-ils à notre sujet la première de ces craintes. Quoi qu'il en soit , nous ne cherchâmes point à nous approcher les uns des autres ; et sur le soir , nous nous perdîmes entièrement de vue. Je me rappelle que cette nuit , ne pouvant dormir , je montai sur le pont , où je jouis d'un superbe spectacle. Le firmament me parut tout en feu , depuis minuit jusques vers les quatre heures du matin. Il semblait à l'œil que toutes les étoiles s'en détachaient , pour le parcourir en divers sens , se poursuivant , se croisant à toutes les secondes , ou , pour mieux dire , continuellement , et laissant après elles une longue traînée de lumière , qui répandait une très - grande clarté. Le moment où l'on vient de tirer le bouquet d'un grand feu d'artifice , et lancer une immense quantité de fusées , peut donner une juste idée de l'état du ciel pendant cette belle nuit (1). Je remontai sur le pont les

---

(1) Le même phénomène a été observé à Cayenne. Voici l'extrait qu'on vient de me communiquer , d'un journal tenu dans cette colonie.

nuits suivantes; mais je n'aperçus plus rien de semblable.

Le 6 frimaire, nous rencontrâmes un autre bâtiment qui nous accosta. Il était Américain,

---

« Dans la nuit du 20 au 21 brumaire ( 11 , 12 novembre ), vers trois heures et demie du matin , le ciel  
« a paru éclairé des feux les plus brillans. Quelques  
« personnes assurent même que ce phénomène a commencé vers minuit. Les feux avaient l'apparence de  
« ce qu'on appelle *étoiles tombantes* ; mais ils laissaient  
« une trace plus vive. Ils se croisaient dans tous les  
« sens. Il s'en élevait de l'horison , sur-tout dans les  
« parties du nord et de l'ouest. Lorsque , par instans ,  
« la lune , qui éclairait alors , était voilée par quelques  
« nuages , la scène devenait plus magnifique et plus  
« imposante. Elle n'a cessé qu'aux premiers rayons du  
« jour. On n'a entendu aucun éclat. C'est un des plus  
« beaux phénomènes qu'on ait observés ; et il est à des-  
« sirer qu'on puisse constater quelles sont les parties  
« du globe où il a paru. L'imagination ardente et la  
« superstition des noirs leur a fait voir les choses les  
« plus étranges. Les uns ont vu un trou dans la lune ;  
« d'autres , un grand homme entouré d'enfans à ses  
« genoux ; d'autres , une couronne. Quelques-uns sont  
« très-alarmés. »

Quelque puérides que soient ces remarques des nègres , je n'ai pas de peine à croire ce qu'on en raconte dans ce journal. Ils sont , je l'ai déjà dit , extrêmement superstitieux.

et faisait voile pour les Etats-Unis. Il nous dit venir de Copenhague, d'où il était parti depuis quarante-sept jours. Nous étions par le quarantième degré de latitude, aux approches des bancs de Terre-Neuve. Les deux capitaines s'étant rendu compte de leur estime sur la longitude, se trouvèrent différer de douze degrés. Nous avons eu lieu de croire, par la suite, que l'erreur venait de notre côté, et que nous étions beaucoup plus à l'ouest que nous le pensions.

Le 15, nous nous trouvâmes par le soixantième degré, en face du passage au nord des îles Orcades. Le capitaine nous assura qu'avec un bon vent, il nous rendrait dans cinq jours à Gothembourg. Cette nouvelle nous fit grand plaisir; mais bientôt après, le vent d'est s'étant fait sentir, il ne fut plus possible de tenter ce passage. Le capitaine s'éleva beaucoup vers le nord, et, pendant environ douze jours, il ne fit que courir des bordées du soixante au soixante-troisième degré, à la hauteur des îles Fero et Schetland. Le vent étant revenu à l'ouest, il dirigea sa route vers le même passage; mais comme il s'était trompé sur son estime en longitude, nous fûmes plusieurs jours sans l'atteindre. Ce fut enfin le 5 nivose,

que la terre fut reconnue, aux acclamations de l'équipage. Le lendemain, nous la perdîmes de vue; le surlendemain, nous la retrouvâmes; nous doublâmes les Orcades, et entrâmes dans le nord de l'Océan germanique. Nous découvriâmes, le 10, les côtes de Norwège, couvertes de neige. Jen'oublierai pas, cependant, que le vent étant tombé et le soleil sans nuages, la température était si douce que nous nous fîmes raser et coiffer sur le pont, la plupart de nous en corps de chemise. Deux jours après, tout était gelé sur le bâtiment, et nous craignîmes d'être pris par les glaces. Quel changement pour des hommes qui sortaient d'un climat brûlant, et qui, partis de l'équateur, se trouvaient, au milieu de l'hiver, transportés près du pôle!

J'ai remarqué que nous avions eu très-chaud jusqu'au trentième degré, que la chaleur était tempérée jusqu'au quarantième, que le froid s'était fait sentir depuis lors, qu'il était devenu excessif du cinquante au soixantième, qu'il était beaucoup plus supportable au-delà, chose bien étonnante, et qu'il reprit toute son âpreté, lorsque nous parcourûmes les côtes de la Norwège, de la Suède, du Danemarck et de l'Ecosse. Au surplus, dans toute la

traversée je n'ai rien vu , outre les bâtimens dont j'ai parlé , que des poissons volans au-delà du tropique , quelques troupes de marsouins sur différens parages , une baleine vers le cinquante-troisième degré , beaucoup d'oiseaux de mer depuis le banc de Terre-Neuve , et enfin , une très-grande quantité de cette plante marine , appelée *raisin du tropique* , et que nous avons rencontrée depuis le vingtième jusqu'au quarantième degré.

Malgré le calme du 10 nivose , les courans nous faisaient faire un peu de route , et nous poussaient vers les rochers de la Norvège. Le 11 , nous n'en étions qu'à une très-petite distance , non sans crainte d'y échouer , ce qui nous perdait sans ressource , la côte étant déserte et inabordable dans cette partie. Heureusement l'on parvint , à force de manœuvre , à gagner le *Katlegat* , pour y courir de nouveaux dangers , car le 13 , à la naissance du jour , nous n'étions pas à trois longueurs de navire de la pointe du cap *Schagen* ; à peine eut-on le temps de virer de bord , et le vent nous étant devenu contraire , lorsque nous n'étions qu'à environ douze lieues de Gothenbourg où nous croyons entrer dans la journée , le capitaine tenta de relâcher

à Christiana. Nous approchâmes de très-près cette ville, qui nous fut cachée par les brumes, et comme le vent s'était renforcé, la crainte d'être brisés sur la côte hérissée de rochers dans ce canal très-étroit, déterminâ le capitaine à regagner la mer Germanique, et à se réfugier dans quelque port de l'Ecosse, où il était porté par les vents.

Nous venions d'échapper deux fois, coup sur coup, aux dangers les plus imminens, nous nous trouvions à cent lieues du refuge que nous cherchions. Il faisait un temps affreux. Nous étions presque continuellement dans les ténèbres, n'ayant pas plus de six heures de jour, et pour comble de misère, nous manquions à-peu-près de tout. Le capitaine avait assuré que la traversée serait d'environ un mois et demi, les provisions avaient été faites pour trois mois par Bertolon, pour lui, sa femme, son enfant, Parizot, Perlet et moi. Baradeau avait fait les siennes; mais le capitaine en avait fort peu; il avait compté sur celles des passagers, et c'était à nos dépens qu'il nourrissait encore son domestique et son maître d'équipage. Pendant les quarante premiers jours, le capitaine n'avait cessé de nous flatter d'une

courte traversée , et l'on ne se faisait faute de rien. L'eau n'était pas plus ménagée. Il arriva de là , qu'au bout de deux mois nous en eûmes très-peu , que nous n'eûmes plus de viande fraîche , très-peu de vin et de tafia que nous conservions pour fortifier les matelots dans les manœuvres , et qu'enfin nous fûmes réduits à la ration d'un biscuit , d'un morceau de lard , et d'un verre d'eau. C'est dans cet état de détresse , qui dura une quinzaine de jours , que nous courions , au milieu de la plus horrible tempête , vers les côtes d'Ecosse , que personne ne connaissait , n'ayant en quelque sorte devant nous que la perspective affreuse de périr d'inanition ou d'être jetés à la côte. Le 18 au matin , on reconnut la terre , et comme on y était porté par un vent très-violent , on mit le cap au nord , pour la longer en l'évitant jusqu'à ce qu'on pût découvrir quelque port. Chemin faisant nous aperçûmes , à la distance d'une lieue , un bâtiment qui venait d'échouer et que nous avons su ensuite avoir entièrement péri avec son équipage. Nous continuâmes notre route , et découvrîmes devant nous un second bâtiment remorqué par quatre chaloupes qui le dirigeaient vers un lieu que le capitaine

prit pour le port de Montrosse , et qui était celui de Fraserburg. Il fit tirer plusieurs coups de canon, et mit un signal pour appeler un pilote côtier , mais personne n'ayant paru , et la nuit s'avancant , il se jeta dans un bassin , sur la gauche , qui formait une espèce de baie dans laquelle il se croyait en sûreté. Nous n'étions pas à un quart de lieue de terre, il n'y avait que trente pieds d'eau , on jeta l'ancre , dans l'espoir d'entrer au port le lendemain dans la matinée.

Cependant la mer continuait à être orageuse , et le vaisseau était presque aussi agité qu'auparavant. Le capitaine fit jeter une autre ancre , sur les deux heures du matin du 19 nivose (9 janvier), journée dont je conserverai long-temps le souvenir , la vague venait avec tant de force contre le bâtiment , que l'eau tombait en abondance sur le pont, et entraît souvent par l'écouille dans l'entrepont. Cet accident n'avait d'abord lieu que de quart d'heure en quart d'heure ; mais vers les quatre heures il devint si fréquent , que le capitaine , craignant d'être englouti , fit couper les cables qui retenaient les ancres , s'approcha à une portée de fusil de la côte , et jeta l'ancre de miséricorde , la seule qui lui

restait. Cette manœuvre n'améliora pas beaucoup notre sort. Les vagues furent aussi fréquentes, et devinrent tellement violentes que, vers les sept heures, le cable de cette dernière ancre cassa, et nous fûmes jetés sur la côte. Nous touchâmes à diverses reprises, et chaque fois nous crûmes que le bâtiment allait être brisé. Heureusement cela n'arriva pas, car, quoique très-près de terre, aucun de nous ne fût échappé; mais le navire s'étant ouvert en plusieurs endroits, et l'eau y entrant de toutes parts, nous fûmes obligés de monter sur le pont, d'où nous découvrîmes à cinquante pas de nous, à mesure que le jour paraissait, les habitans de Fraserburgh, qui semblaient très-touchés de notre situation alarmante, mais dont aucun n'osait tenter de nous secourir. Nous en étions plus affligés que surpris. Il paraissait en effet impossible de traverser cet espace rempli de rochers, contre lesquels la vague se brisait avec la plus grande violence. Aucun des matelots n'eut le courage de s'y exposer.

La mer était affreuse, elle était blanche d'écume; les lames qui se succédaient sans intervalle, s'élevaient à une hauteur prodigieuse, et toutes celles qui étaient retenues

par le bâtiment, finissaient par y tomber avec un fracas épouvantable. Nous fûmes bientôt couverts d'eau, quelques précautions que nous prissions pour nous en garantir. Vers les dix heures, on essaya de mettre la chaloupe à la mer; mais, soit qu'elle y eût été mal lancée par des hommes engourdis par le froid, soit que la lame ne permît pas de la maîtriser, elle fut submergée. On tenta inutilement de jeter l'eau qui la remplissait; il fallut l'abandonner. L'impulsion de la vague la jeta sur les rochers qui bordaient le rivage, elle s'y brisa.

Les lames qui frappaient continuellement à tribord, avaient insensiblement penché le bâtiment, et nous avaient obligé de nous réfugier du côté le plus élevé, pour n'être pas entièrement dans l'eau. Tant que la pente n'eut qu'une faible inclinaison, nous pouvions, sans beaucoup d'efforts, tenir en place; mais de nouvelles vagues ayant entièrement couché le bâtiment vers midi, au point que le grand mât était horizontalement sur l'eau, et aurait pu servir de planche pour arriver très-près de terre, s'il n'eût été continuellement couvert par les lames, notre position devint horrible. Nous étions tous

accrochés aux cordages ou aux anneaux de tribord, et ce ne fut qu'avec des peines et des efforts incroyables que nous évitâmes de tomber dans la partie submergée.

Le hasard m'avait d'abord placé en face du dôme. Je me tenais à un cordage, mais j'étais tout près d'un sabord ouvert; les lames passant par cette ouverture, me couvraient à chaque instant de la tête aux pieds. J'étais aussi trempé que si j'eusse été entièrement dans la mer. Pour éviter cette incommodité insupportable dans cette saison et dans ce climat, je crus pouvoir profiter du court intervalle de la cessation des lames, pour dépasser ce sabord, et me mettre un peu plus loin, dans un endroit où le parapet, qui formait une espèce de toit, pourrait un peu me garantir : le trajet n'était pas d'une toise; il me fut impossible de le faire; et si je n'eusse rencontré le cabestan où je me retins, je tombais dans la partie inférieure, et je me serais infailliblement noyé.

A peine eus-je resté un moment dans cette place, qu'un matelot, qui peut-être y était venu par le même motif et de la même manière, m'y gêna extraordinairement. Me plaindre eût été aussi injuste qu'inutile. Je

tentai de nouveau de gagner le tribord , par le moyen des cordages qui étaient sur le pont ; ce fut tout aussi inutilement que la première fois. J'étais entraîné par la pente , et j'eus le bonheur de me raccrocher à la pompe , qui me servit quelque temps de point d'appui ; mais la tige de cette pompe sortait déjà de près de trois pieds , le poids de mon corps aidait encore à presser sa sortie. Je quittai ce poste périlleux pour en prendre un qui ne l'était guères moins. Je m'appuyai contre le grand mât qui était tout auprès , et qui , par son poids et sa position , faisait à chaque instant craquer les planches sur lesquelles j'étais couché.

Tel fut mon dernier asile , où , n'étant plus garanti par le parapet , je reçus toutes les lames qui assaillirent le bâtiment. Vingt fois dans la matinée , j'avais fait écouler l'eau dont mes bottes étaient remplies ; mais là , j'en avais jusqu'aux genoux , et la partie supérieure de mon corps était aussi mouillée que mes jambes. Je ne comprends pas comment elles ne furent pas brisées par le choc des malles , des barriques , et d'autres corps fort lourds qui flottaient dans le bâtiment , ni comment je ne fus pas écrasé par le poids des

lames qui tombaient sur moi, sans intervalle, en forme de trombes. Les matelots qui parlaient anglais, ne cessaient d'implorer le secours de nos nombreux spectateurs. Ceux-ci leur faisaient des réponses que je ne comprenais pas ; mais je jugeais bien , à leurs gestes , qu'ils étaient désespérés de ne pouvoir nous secourir. Je vis ensuite arriver sur le rivage , une vingtaine d'hommes portant à dos une chaloupe. J'ai su qu'ils l'avaient prise au port éloigné de plus d'un mille. Cette vue me donna quelque espérance.

Cependant je me sentais épuisé de fatigue, de mal-aise et d'inanition , mes forces m'abandonnaient. Je jetai un coup-d'œil autour de moi. Quel spectacle s'offrit à ma vue ! Je vis d'abord deux matelots nègres flottans à mes pieds ; ils étaient morts : l'un d'eux était celui qui avait manqué de périr au passage du tropique. Je détournai mes regards à gauche, j'aperçus la femme et l'enfant de Bertollon ; ils étaient morts. Je les tournai à droite, je vis Parizot, la tête renversée, recevant toutes les lames sans faire de mouvement ; il était mort. J'enviai leur sort , et je crus, pendant une demi-heure, que mes vœux allaient être exaucés. Déjà le froid , qui m'a-

vait glacé , me causait des agitations convulsives qui m'annonçaient une fin très-prochaine. Déjà des fréquens bâillemens , que je pris pour des signes précurseurs du trépas , me persuadaient que je touchais à mon terme , lorsque vers les trois heures , et dans un moment où je n'attendais ni ne desirais de secours , j'aperçus , sur le rivage , un jeune homme nu , qui se lançait à la mer devenue un peu plus tranquille. En peu de temps il fut au milieu de nous.

Il portait une corde attachée à cette chaloupe qu'on venait d'apporter. Par le moyen de cette corde , les matelots amenèrent la chaloupe , où l'on embarqua plusieurs personnes. Une autre corde , fixée au rivage , servit à y ramener diagonalement la chaloupe et à l'empêcher de dériver dans les rochers qui étaient en face. Elle fit un second voyage , dans lequel je fus compris ; je n'eus jamais la force de quitter ma place , deux matelots m'en retirèrent et m'embarquèrent à demi mort. J'arrive à terre sans connaissance ; six hommes me portent , comme un cadavre , dans une auberge ; on m'ouvre les dents avec effort , pour me faire prendre des cordiaux ; on coupe tous mes vêtemens , qui

étaient collés sur mon corps ; on me met dans un lit bien chaud ; deux hommes nus se placent à mes côtés pour me réchauffer , et par tous les secours que l'humanité peut donner , on me rappelle à la vie.

Recevez mes actions de grâces, généreux George Milne, qui avez bravé le froid glacial de la mer , et la fureur des vagues , et les représentations de vos parens pour nous sauver ! Nous avons sçu que son père et sa mère firent tous leurs efforts pour le retenir , par la crainte du danger qu'il allait courir. « Oui , leur  
« dit-il, je sais qu'il est possible que je pé-  
« risse , mais je sais aussi qu'il est certain que  
« ces gens-là, que nous voyons mourir , péri-  
« ront tous , s'ils ne sont bientôt secourus. » Il s'arracha de leurs mains et se précipita dans les flots. Recevez-les aussi, bons et humains habitans de Fraserburg , qui avez pris tant de part à nos maux , et nous avez prodigués , à l'envi , les soins les plus hospitaliers ! Recevez-les enfin , vous , respectable lord Inveruri , qui , par toutes les attentions qu'exigeait notre situation , n'avez rien négligé pour adoucir notre infortune ! votre ame noble et généreuse est au - dessus des préjugés nationaux. Il suffit d'être mal-  
heureux

heureux pour avoir droit à sa bienfaisance,

Vers leshuit heures , j'avais repris connaissance, et je sentais renaître mes forces, je trouvaice lord au chevet de mon lit. Il parlait très-bien français , et me dit tout ce qu'il est possible d'imaginer de plus obligeant dans ma position. Il me donna des nouvelles de quelques-uns de mes compagnons de naufrage , qui, se trouvant moins exposés aux lames , avaient un peu moins souffert que moi : m'assura qu'il me verrait le lendemain, et me recommanda fortement à mes hôtes. Sa recommandation était d'autant plus précieuse , qu'il était la principale autorité de Fraserburg , comme délégué du duc de Gordon , lord lieutenant du canton d'Aberdeen.

Le lord Inveruri fut la première personne que je vis le lendemain à mon réveil. J'avais passé une assez bonne nuit , mais j'avais les jambes ensanglantées et très-enflées, les mains engourdiés , au point de craindre qu'elles ne fussent gelées , et le corps tout brisé. Je desirais cependant de quitter mon auberge , où personne ne m'entendait , et de me réunir à mes compagnons d'infortune , qui avaient été recueillis par M. Dalrymple. Aussitôt que mes forces me permirent de me lever , ce lord eut

la bonté de me procurer des habits , de me soutenir pendant la marche , et de me conduire auprès de Bertollon , Perlet et Baradeau , que je trouvai extrêmement fatigués. Le premier était plongé dans la plus profonde douleur. Il avait perdu sa femme et son enfant , et quoiqu'il ne sentît alors que cette perte , elle était aggravée par celle d'une partie de sa fortune qui avait péri dans ce naufrage. Il était digne d'un meilleur sort.

Le même jour , 20 nivose , le bâtiment que nous avions vu le 8 , remorqué par des chaloupes , et qui n'avait pu entrer au port , fit naufrage à côté du nôtre. Il y périt un matelot. Le capitaine mourut des suites des fatigues et des maux qu'il avait éprouvés , nous avons su que toute la côte d'Ecosse était couverte des débris des vaisseaux naufragés pendant cette tempête , qui dura près de quinze jours. Le nôtre était entièrement brisé.

Nous perdîmes presque tous nos effets , le peu qui fut sauvé était extrêmement avarié. Le capitaine sauva un baril dans lequel il avait placé son argent , ses papiers et les miens , que je lui avais remis en partant , et où j'ai retrouvé les matériaux employés dans cet écrit. J'ai vu , depuis lors , les restes de ma

malle qui avait été brisée , je ne trouvai qu'une chemise et un mouchoir. Voilà tout ce qui me restait. J'appris que j'avais été sur le point de faire une perte qui m'aurait plus embarrassé. Toute ma ressource était dans une ceinture que je portais sur moi pour la soustraire aux corsaires que nous avions craint de rencontrer. Lorsqu'on me dépouilla dans l'auberge , on jeta cette ceinture sur mes vêtemens. Il se trouva là un malhonnête homme qui s'en empara et se sauva. Heureusement, on s'en aperçut à temps, on courut après , et on la lui fit rendre. Elle me fut ensuite fidèlement restituée.

C'est à Fraserburg que nous apprîmes, par le lord Inveruri, la révolution du 18 brumaire. Cette nouvelle versa sur nos maux un baume bien salutaire. Avec quelle joie ne vîmes-nous pas notre patrie échappée aux nouveaux déchiremens dont elle était menacée. Quels vœux ne fîmes-nous pas pour les succès et pour la gloire de l'homme étonnant qui venait de la délivrer de ses plus cruels ennemis. C'est à toi , Bonaparte , que la nation doit de respirer , c'est sur toi qu'elle fonde ses espérances. Ton génie et ta fortune t'ont placé dans la plus heureuse position. Conse-

l'ide la tranquillité dont tu nous fais jouir ,  
donne-nous la paix , remplis les vœux de tous  
les bons Français.

Je ne doutai plus , dès ce moment , de la  
cessation de ma proscription. J'étais parti de  
Cayenne dans l'intention de me rendre à  
l'île d'Oléron. Je conçus alors l'espérance  
d'une pleine liberté. Pendant que je me nour-  
rissais de cette idée , le lord Inveruri entre  
tout joyeux , un journal à la main. Votre  
nom , me dit-il , est dans ce papier , vous êtes  
rappelé à Dijon avec M. Pastoret , et il me  
lut l'arrêté du 5 nivose. Rien ne pouvait  
m'être plus agréable qu'une pareille nouvelle.  
Je vis cependant avec douleur , que la justice  
partielle qui nous était rendue ne portait pas  
sur toutes les victimes. J'espérai que les con-  
sidérations politiques qui avaient pu com-  
mander quelques exceptions , ne seraient pas  
de longue durée , et je conserverai cet espoir  
tant que je ne renoncerai pas aux idées de  
grandeur , et sur-tout de justice , que je me  
plais à concevoir dans celui qui peut les faire  
cesser.

Le lord Inveruri nous fit les offres les plus  
généreuses. Mes compagnons de naufrage  
avaient , ainsi que moi , sauvé leur argent ,

et nous nous trouvâmes tous dans l'heureuse situation de ne pas profiter de ses offres. Alors il voulut au moins nous garantir de l'avidité qu'excitent par-tout les étrangers auxquels on suppose quelque aisance. Il fit lui-même le prix de nos vêtemens , de nos logemens et nourritures , et ne dédaigna pas d'entrer dans les plus petits détails. Obligé de nous quitter pour aller voir un de ses amis, blessé à la campagne de Hollande, il fit prier M. Caruthers , Ecossais, prêtre catholique , de venir nous faire compagnie. Ce bon et digne ecclésiastique , qui demeurait à trois lieues de là , se rendit sur-le-champ à l'invitation du lord. Il avait fait sa théologie à Douai , et parlait très-bien français. Il nous fut d'un grand secours dans un pays où nous ne pouvions pas nous faire entendre , et prit à nous le plus grand intérêt. Nous lui dûmes la connaissance des demoiselles Farqharson, Ecossaises catholiques, qui nous comblèrent d'honnêtetés. Il fut sur-tout l'interprète de notre reconnaissance auprès de notre libérateur Milne , que nous avons souvent pressé sur notre sein , et auquel nos cœurs parlaient le plus éloquent des langages ; mais il nous était bien doux , après des scènes

muettes, de pouvoir nous entretenir avec lui. Enfin, aussitôt que nous fûmes en état de nous mettre en marche, nous quittâmes ce pays hospitalier, en le comblant de nos bénédictions. Bons habitans de Fraserburg, puissiez-vous être toujours heureux ! mais si votre destinée réservait quelqu'un de vous à des malheurs semblables à ceux que nous avons éprouvés sur vos côtes, puissiez-vous trouver des hommes qui vous ressemblent !

Nous étions déterminés à revenir en France par l'Ecosse et l'Angleterre, c'était la route la plus courte. Nous nous rendîmes d'abord à Aberdeen. Le lord Inveruri nous avait donné des lettres pour cette ville. M. Caruthers voulut nous y accompagner. Nous fîmes ensemble cette route, qui est de cinquante milles. La nouvelle de notre naufrage nous y avait précédés, nous y fûmes bien accueillis. Le commandant nous invita à dîner, il y eut très-bonne chère, et après le dîner, il fallut boire jusqu'à la nuit ; on porta les toasts les plus philanthropiques, au bonheur de secourir les malheureux, à la fraternité universelle, etc. On sent bien que nous ripostâmes de notre mieux, et que nous n'oubliâmes ni la bienfaisance des Ecossois, ni les vertus

hospitalières, etc.—On nous mena au concert; nos yeux furent plus satisfaits que nos oreilles: les musiciens étaient moins que médiocres, les femmes étaient plus que jolies; les Ecos-saises sont grandes, bien faites et ont le sang très-beau: quelle impression ne devait pas faire la fraîcheur de leur teint, la vivacité de leur coloris, sur des personnes qui avaient encore l'imagination salie des teints jaunes, livides, cuivrés, basanés et noirs de Cayenne; mais elles n'avaient pas besoin de ces objets de comparaison pour nous paraître belles.

Je vis à Aberdeen quelques montagnards écossais, qui ont à-peu-près conservé le costume romain: ils portent un petit jupon qui tombe jusqu'à mi-cuisse, ils ont une chaussure qui va jusqu'à mi-jambe, l'intermédiaire est entièrement nu. Je crus d'abord qu'ils avaient des pantalons de peau, je m'aperçus qu'ils n'avaient rien; assurément il est bien étrange qu'un pareil usage, tout au plus supportable dans les pays chauds, se soit établi dans des pays aussi froids; ce qu'il y a de certain, c'est que les montagnards écossais y tiennent beaucoup; on n'a jamais pu parvenir à le leur faire perdre.

Aberdeen peut avoir une population de

vingt-cinq mille ames; c'est un port de mer très-commerçant; les manufactures y fleurissent, la ville s'agrandit et s'embellit tous les jours; on nous assura que, depuis dix ans, elle était augmentée d'un tiers: les quartiers neufs sont agréablement bâtis.

Nous nous séparâmes de notre bon ami M. Caruthers, qui se chargea de nos derniers adieux pour Georges Milne, et de nos lettres pour le lord Inveruri, et nous nous rendîmes à Edimbourg, distant de cent vingt milles. Nous fîmes cette route en vingt-quatre heures. Nous ne nous proposons pas d'y séjourner; mais l'avocat du roi nous déclara qu'il ne pouvait pas nous donner des passe-ports, sans l'autorisation du duc de Portland. Il lui écrivit, je lui écrivis aussi, et il fallut attendre.

Je profitai de mon séjour pour visiter la capitale de l'Ecosse. Sa population est d'environ quatre-vingt mille ames; elle est dominée par un château, dans lequel se trouvaient des prisonniers Français, que je ne pus pas voir. Le palais des rois d'Ecosse n'a pas de magnificence, mais il a de la grandeur dans sa simplicité. Les portraits des rois et des reines de ce pays, jusqu'à une époque

très-reculée, sont placés dans une vaste galerie. L'ancienne ville n'a rien de remarquable, elle n'a point de monumens publics dignes d'attention. Son palais de justice, ses bibliothèques, ses temples, ses salles de spectacles sont très-médiocres; mais la nouvelle ville est réellement très-belle. On ne peut y bâtir qu'en se conformant, pour la construction extérieure, au plan donné par l'administration, pour son embellissement. Le genre est simple, mais de bon goût; tout est en pierres de taille, d'un gris tirant sur l'ardoise. Les rues sont très-spacieuses et garnies de larges trottoirs; les portes sont en bois de couleur, très-recherché, quelques-unes même, en acajou; les fenêtres sont à grands carreaux, et garnies de rideaux de taffetas. Presque tous les rez-de-chaussées sont en magasins, tenus avec la plus grande propreté. La partie qui donne sur le port a le plus superbe coup-d'œil. Ce port est très-grand et très-fréquenté. Il était plein de bâtimens marchands. Les bâtimens de guerre n'y peuvent entrer. Ils restent en rade, où j'en ai vu plusieurs.

Ses habitans sont très-appliqués au commerce, qui est considérable à Edimbourg;

ils sont humains , bienfaisans , mais un peu froids. Leurs mœurs m'ont paru pures ; la plus grande décence règne dans la société des femmes ; les équivoques en sont sévèrement bannies. Les Ecossais sont très-religieux , ils observent rigoureusement le dimanche. Ce jour-là , il n'est permis ni de chanter , ni de danser , ni de jouer , non-seulement en public , mais même dans l'intérieur des maisons , et l'on n'enfreint point cette défense.

Nous reçûmes , courier par courier , une réponse favorable du duc de Portland , et nous partîmes pour Londres. Perlet et Bertollon prirent la voiture publique , chargée des lettres ; elle va très-vîte et court jour et nuit. Nous nous donnâmes rendez-vous à Londres , d'où ils étaient partis lorsque j'y arrivai. Je les accompagnai jusqu'à leur voiture , et je me rappelle que la maîtresse du bureau où ils payèrent leurs places , nous supposant une grande importance , nous dit , dans son langage , qui nous fut à l'instant traduit : « Eh , « messieurs , puisque vous allez en France , « faites-moi le plaisir , quand vous y serez , de « nous donner la paix ! » Ce vœu pour la paix , nous l'avons trouvé dans toute la partie de l'Ecosse et de l'Angleterre que nous avons

parcourue. Baradeau et moi nous nous embarquâmes à Edimbourg. J'avoue que je ne me déterminai pas à prendre ce parti sans beaucoup de répugnance. Le souvenir très-récent de mon naufrage me faisait encore frissonner; mais je trouvais dans la route par mer une économie de dix guinées; et les pertes immenses que j'ai faites, et le peu de fortune qui me reste, ne me permettaient pas de la négliger. Je me confiai donc de nouveau à cet orageux élément. Le voyage fut d'environ dix jours; quelle immense quantité de navires ne vis-je pas dans ce trajet! Mais en entrant dans la Tamise, ce ne fut plus qu'une forêt.

En débarquant, j'allai chez le duc de Portland, chargé de la partie du ministère qui regarde les étrangers. Il était à la campagne; M. Flint, qui le suppléait, me reçut avec la plus grande honnêteté. Il avait été informé de mon naufrage, et m'en demanda les détails. Après les avoir écoutés avec le plus grand intérêt, il me fit des offres, sur lesquelles j'eus le bonheur de n'avoir qu'à le remercier. Vous pouvez séjourner à Londres, me dit-il, tant que vous voudrez; lorsque vous serez disposé à partir, je vous délivrerai un passe-port. On n'en accorde pas pour

Douvres , mais vous trouverez à vous embarquer sur des neutres , par la Tamise. Je m'occupai du soin de trouver un passage pour Calais ; je n'y réussis qu'au bout de quinze jours. J'employai ce temps à visiter Londres ; cette superbe ville est trop connue pour que je me permette d'en parler.

J'y vis beaucoup d'émigrés , et j'en ai peu rencontrés qui n'eussent le desir de retourner en France, pour y vivre tranquilles et ignorés. Les deux hommes dont je me suis le plus rapproché , sont Malouet et Lally-Tolendal. Ils réunissent , à de grands talens, un grand amour pour la patrie et pour la véritable liberté. J'ai très-peu quitté Malouet ; Lally-Tolendal, qui habite Richemont , m'invita à aller le voir : j'y fus , et je passai une journée bien agréable avec lui. Richemont est un des plus beaux sites de l'Angleterre, et Lally-Tolendal un des hommes les plus aimables que j'aie jamais connus.

Aussitôt que je pus trouver un passage, j'obtins un passe-port de l'honnête M. Flint, et je pris congé de lui. Je fus à Gravesend , attendre l'arrivée du bâtiment sur lequel je devais passer ; je m'embarquai sur la Tamise, et j'arrivai à Calais le 29 vent. (20 mars) Il me

# L I S T E A L P

DES DÉPORTÉS en exécution de la Loi  
corvette *la Vaillante*, le 1<sup>er</sup>. Vend. an VI.

N O M S E T P R É N O M S.	AGE.	QUALITÉS.
AUBRI. François	49	Député au conseil des anciens.
BARBÉ-MARBOIS. François	53	Député au conseil des anciens.
BARTHELEMI. François	50	Directeur.
BERTHELOT-LA-VILLEHEURNOIS. Ch.-Hon.	48	M. des requêtes.
BOURDON-DE-L'OISE. François-Louis	57	Député au conseil des cinq-cents.
BROTTIER. André-Charles	46	Aumon. de Monsieur.
DELARUE. Jean-Etienne	53	Député au conseil des cinq-cents.
DOSSONVILLE. Jean-Etienne	45	Inspect. de police
LAFOND-LADEBAT. André-Daniel	50	Député au conseil des anciens.
LETELLIER-MARAIS.	40	Attaché à M. Barthelemi.
MURINAIS. Antoine-Auguste-Victor.	66	Député au conseil des anciens.
PICHEGRU. Charles	56	Député au conseil des cinq-cents.
RAMEL. Philippe-Jacques-Pierre	50	Commandant de la garde de l'assemblée.
ROVÈRE. Joseph-Stanislas.	49	Député au conseil des anciens.
TRONÇON-DU-COUDRAY. Guillaume-Alexand.	45	Député au conseil des anciens.
WILLOTE. Amédée.	50	Député au conseil des cinq-cents.

# H A B É T I Q U E

du 19 Fructidor an V , embarqués sur la  
Les Ages au jour de l'embarquement.

DOMICILES.	DEPARTEMENS.	MORTS ou ÉVASIONS.
Paris.	Seine.	Évadé le 15 prairial an 6, mort à Dénérari.
Metz.	Moselle.	Rappelé à Paris.
Aubagnes.	Bouches-du-Rhône.	Évadé le 15 prairial an 6.
Toulon.	Var.	Mort le 10 therm. an 6.
Petit-Rouï.	Somme.	Mort le 4 messidor an 6.
Taunoy.	La Nièvre.	Mort le 26 fructidor an 6.
Lozon.	La Creuze.	Évadé le 15 prairial an 6.
Honay.	Eure et Loire.	Évadé le 15 prairial an 6.
Bordeaux.	La Gironde.	Rappelé à Paris.
Fresnoi-le-Bâtard.	Orne.	Évadé le 15 prairial an 6.
Murinais.	Isère.	Mort le 27 frimaire an 6.
Arbois.	Jura.	Évadé le 15 prairial an 6.
Fontaine.	Lot.	Évadé le 15 prairial an 6.
Bonieux.	Vaucluse.	Mort le 25 fructidor an 6.
Rheims.	Marne.	Mort le 4 messidor an 6.
Béfort.	Haut-Rhin.	Évadé le 15 prairial an 6.

# LISTE ALP

Des Déportés embarqués, 1<sup>o</sup>. sur *la Charente*, le 12 mars  
à Cayenne les 13, 14 et

NOMS ET PRÉNOMS.	AGE	QUALITÉS.
ABAILARD. Pierre Joseph	40	Vic. de Noire-Terre.
ADAM. Jean-Nicolas	50	Bernardin.
AGAISSE. Henri	25	Clerc tonsuré.
AYMÉ. Jean-Jacques	46	Dep. au cons. des 500.
BAILLI. Jean-Baptiste	37	Bénédictin.
BASSIÈRES. Louis-Raphaël	32	Cocher.
BEAUVAIS. ( DANIEL DE ) Louis-Marie	47	Militaire.
BECHEREL. Augustin	45	Vic. de Villepot.
BELOUET. Jean-Baptiste	48	Curé de Chancei.
BERNARD. Cazimir	26	Laïc.
BERNARD. Modeste	56	Prêtre de Saint-Jean-de Dieu.
BERTRAND. HENRI ( Malachie )	42	Bernardin.
BILLARD. Etienne	49	Curé de Guyancourt.
BODIN. Mathurin	52	Curé de Voide.
BONNERY. Pierre-Vincent	50	Curé de S. Barthelemi.
BOSSU. Louis-Augustin	39	Graveur.
BOTTERF. Marc	40	Vicaire de La Roche-Bernard.
BOUCHARD. Pierre-André	46	Curé de Lisle.
BOUCHÉ. Jean	48	Curé de Saar-Albe.
BOUGEARD. Jean-Baptiste	55	Vicaire d'Effendi.
BOURDOIS. Marie-Edme-Éloi	45	Vicaire de Fleuri.
BRODIN. Pierre-Julien	34	Vicaire de Pyré.
BRÉMON. Antoine	53	Curé de Surey.
BRETAULT. René-Pierre	56	Curé de Coësmc.

# HABÉTIQUE

1798, ensuite sur *la Décade*, le 25 avril suivant; débarqués  
15 juin 1798.

DOMICILES.	DÉPARTEMENTS.	MORTS ou ÉVASIONS.
La Rochelle.	Deux-Sèvres.	
Paris.	Seine.	Mort.
Nantes.	Loire-Inférieure.	Mort le fructidor an 7.
Montelimard.	Drôme.	Évadé le 5 brumaire an 8.
Strasbourg.	Vosges.	Mort le 2 complém. an 6.
Neuville.	L'Orne.	
Le Mans.	Sarthe.	
Rennes.	Isle et Vilaine.	Mort.
Langres.	Côte-d'Or.	Mort.
Chartres.	Eure et Loire.	
Poitiers.	Vienne.	Mort le 19 vendém. an 7.
Trèves.	Forêts.	Mort le 3 vendém. an 7.
Laon.	Aisne.	Mort le 7 nivose an 7.
La Rochelle.	Maine et Loir.	
Beziers.	L'Hérault.	
Paris.	Seine.	Mort le 16 nivose an 7.
Nantes.	Morbihan.	Mort le 26 fructidor an 7.
Tournay.	Jemmapes.	Mort le 21 brumaire an 7.
Metz.	Mozelle.	
Saint-Malo.	Isle et Vilaine.	Mort le 5 complém. an 6.
Sens.	Yonne.	Mort le 28 vendém. an 7.
Rennes.	Isle et Vilaine.	
Bourges.	Cher.	Mort.
Angers.	Maine et Loir.	Mort le 14 brumaire an 7.

NOMS ET PRÉNOMS.	AGE.	QUALITÉS	DOMICILES.	DÉPARTEMENTS.	MORTS ou ÉVASIONS.
ERIDAUT. Jean-Baptiste	49	Cocher.	Paris.	Seine.	
BROLI. François-Joseph	58	Curé de Montfeinhe	Strasbourg.	Haut-Rhin.	Mort le 20 vendém. an 7.
BROCHIER. Hugues-Joseph	20	Domestique.	Grenoble.	Isère.	
BRUNEGAT. Pierre	50	Vicaire de Bazoches	Luçon.	Vendée.	Mort le 22 fruct. an 6.
BRUS. Jacques	50	Curé de Pichaudiers	Lavaur.	Tarn.	
CAILLAT. Calixte	30	Prêtre de Lauzerthe	Cahors.	Lot.	Mort.
CAPON. Michel	26	Menuisier.	Paris.	Seine.	
CARDINE.	42	Curé de Vilaine.	Paris.	Seine.	Mort.
CAREL. Jean-Charles	48	Dominicain.	Metz.	Moselle.	Mort le 7 frimaire an 7.
CARVAL. Jean	45	V. de Planchant.	Quimper.	Finistère.	
CHACHAI. Laurent	54	Chanoine régulier.	Saint-Diez.	Vosges.	
CLAUDON. Jean-Claude	63	Capucin.	Toul.	Vosges.	
CLAVIER. Xavier	52	Frère de 7 Fonts.	Autun.	Allier.	
COLAS. Louis	57	Cultivateur.	Dol.	Isle et Vilaine.	Mort le 27 pluviose an 7.
COLLENOT. Jean-Louis	48	Prêtre de	Vannes.	Morbihan	
COLLOQUIN. Pierre	57	V. de Vienne-le-Cl.	Rheims.	Marne.	
COLNÉ. Joseph-Dieudonné.	45	V. du chapitre.	Saint-Diez.	Vosges.	
COLUS. Jean-Nicolas	47	C. de Vamécourt.	Nanci.	Vosges.	Mort.
COMBAUT. Jean	44	V. de St. Paul.	St.-Pol-de-Léon.	Finistère.	Mort le 18 vendém. an 7.
CORMIER. Jean-Baptiste.	40	Bénédictin.	Chartres.	Eure et Loire.	
CUSTER. Nicolas	50	Récollet.	Namur.	Forêts.	
DARGENT. Christophe	41	Ouvrier.	Paris.	Seine.	
DAVI. Jean-Alexandre	52	V. de Ville-l'Evêque.	Angers.	Maine et Loire.	
DAVIOT. Denis	50	Capucin.	Besançon.	Haute-Saône.	
DAVIOT. Jean-François	48	Bernardin.	Besançon.	Haute-Saône.	Mort.
DAVIOT. Nicolas	52	Bénédictin.	Besançon.	Haute-Saône.	
DEBRUYNE. Jean-Baptiste	52	Curé de St. Quentin de Louvain.	Malines.	Dyle.	Mort le 5 complém. an 6.
DELACROIX. Julien	57	Principal du collège.	Dol.	Isle et Vilaine.	
DELAITRE.	57	Principal du collège de Neufchâteau.	Rouen.	Seine Inférieure.	Mort.

NOMS ET PRÉNOMS.	AGE.	QUALITÉS.	DOMICILES.	DÉPARTEMENTS.	MORTS ou ÉVASIONS.
DÉLUEN. Jean-François	60	Prêtre.	Nantes.	Loire-Inférieure.	Mort.
DEMAZURES. J. Gaspard M.	56	Curé de Rohaire.	Chartres.	Eure et Loire.	Mort le 5 vendém. an 7.
DENOINVILLE. Albert	45	Curé de Vincy.	Laon.	Aisne.	Mort.
DENOUIL. Vincent	57	Prêtre.	Vannes.	Morbihan.	Mort le 1 <sup>er</sup> nivose an 7.
DEMIER. Jean-François	42	Vicaire de Tracq.	Albi.	Tarn.	
DEPRÉS. François	45	Chan. de Dun-le-Roy	Bourges.	Cher.	Mort le 11 vendém. an 7.
DESROLAND. (RABAUD)	56	Chanoine régulier.	Poitiers.	Vienne.	Mort.
DOAZAN. François	55	Curé de Marcai.	Poitiers.	Vienne.	Mort le 24 pluviôse an 7.
DORU.	66	Chan. de Châteaudun.	Chartres.	Eure et Loire.	
DROUET. Pierre-François	38	Vicaire de Landrou.	Luçon.	Vendée.	
DUBOIS. Jean	60	Curé de Pierrefitte.	La Rochelle.	Deux Sèvres.	Mort le 1 <sup>er</sup> novem. 1799.
DUJARIER. Jean-Julien	45	Curé de Javron.	Le Mans.	Mayenne.	
DULAURENT. Jean-Jacques	55	Homme de loi.	Quimper.	Finistère.	
DUMONT.	45	Curé de Berseac.	Périgueux.	Dordogne.	
DUPUIS. Jacques	46	Oratorien.	Beauvais.	Aisne.	
DUVAL. Guillaume	40	V. de Ste. Pazane.	Nantes.	Loire-Inférieure.	
DUVAL Jean-Claude	49	Chan. de St. Pierre.	Soissons.	Aisne.	Mort.
EVARD. Jacques	40	Chanoine de	Chartres.	Eure et Loire.	Mort.
FEUTRAL. Jean	42	Trinitaire.	Paris.	Seine.	
FLEURANCE. Joseph	44	Capucin.	Saint-Diez.	Vosges.	Mort le 22 nivose an 7.
FOURNIER. Hugues	42	Chartreux.	Clermont.	Puy-de-Dôme.	Mort.
FRANCILLEU (PINCILLON) Mathieu	67	Vigneron.	Besançon.	Jura.	Mort le 26 fructidor an 6.
FRÈRE. Jean-François	42	Chanoine de Ste. Bardegonde.	Poitiers.	Vienne.	Mort en septembre 1798.
FRIQUET. Alexandre	54	Tailleur.	Arras.	Pas-de-Calais.	Mort le 6 vendém. an 7.
GAILLARD. Julien	30	Eudiste.	Coutances.	Manche.	Mort.
GARNESON.	45	Curé de Conautré.	Châlons-sur-Marne.	Marne.	Mort le 16 frimaire an 7.
GARNIER. Jacques-François	55	Prêtre.	Chartres.	Loir et Cher.	
GÉRAN. Jean-Nicolas	42	Bénédictin.	Metz.	Moselle.	Mort.
GERMON. Jean-Mathias	40	Vicaire de Talmou.	Luçon.	Vendée.	

NOMS ET PRÉNOMS.	AGE.	QUALITÉS	DOMICILES.	DÉPARTEMENTS.	MORTS ou ÉVASIONS.
GIBERT DESMOLIÈRES.	52	Dép. au con. des anc.	Paris.	Seine.	Mort.
GIVRI. (DESTOURNELLES DE) Jean	28	Chevalier.	Laon.	Aisne.	
GODET. Charles-Louis	32	Vicaire du Coin.	Laon.	Aisne.	
GRANDEMANCHE. Hyacinthe	40	Chaplain de Gignac.	Saint-Diez.	Vosges.	
GUERI DE LAVERGNE. Gabriel-Marie-François	52	Ancien gendarme. la gendarm. du roi	Luçon.	Vendée.	
GUIN. Claude-François	45	Lazariste.	Besançon.	Haute-Saône.	Mort le 15 nivose an 7.
GUYOT. Ignace	33	V. de Tinnecourt.	Toul.	Vosges.	Mort le 28 brumaire an 7.
HAVELANGE. Jean-Joseph	45	Recteur de l'univer- sité de Louvain.	Malines.	Dyle.	Mort le 20 fructidor an 6.
HAYES. (DE LA) Julien	49	C. de Pont-l'Evêque	Lisieux.	Calvados.	
HUMBERT. Jean-Baptiste	40	Trinitaire.	Toul.	Vosges.	Mort le 18 nivose an 7.
HUON. Aimé	25	Militaire.	Quimper.	Finistère.	Mort.
HURACHE. Louis-François	61	Curé de St. Marc- commune.	Soissons.	Aisne.	Mort.
HUREL.	36	Perruquier.	Versailles.	Seine et Oise.	Mort.
HUYBRECHT. Pierre-François.	49	Curé de la Cathédrale	Gand.	Escaut.	Mort le 18 fructidor an 6.
JARDIN. François	40	Vic. de Ste Solange.	Bourges.	Cher.	
JUMILLAC. (CHAPELLE DE)	47	Chanoine de	Toul.	Meurthe.	
KERAUTEM. Jean-Louis	50	Militaire.	Quimper.	Finistère.	Mort le sept. 1799.
KÉRICUF.	47	Chan. de St. Denis.	Paris.	Seine.	Mort.
KERCKOF.	40	V. de Montaigu.	Malines.	Dyle.	Mort.
LAINÉ. Jean	50	Curé de St. Julien- Vouvante.	Nantes.	Loire-Inférieure.	
LAPANOUZE.	40	Vic. de Rabastein.	Albi.	Tarn.	Mort le prairial an 7.
LAPOTRE MANSUI.	39	Prémontré.	Toul.	Vosges.	Mort le 22 frimaire an 7.
LAUDIER. Pierre		Coiffeur.	Paris.	Seine.	Mort.
LAY.	35	V. de Turagnes.	Comminges.	Hautes-Pyrénées.	
LEBAIL. Alexis	45	Vicaire de Sulnac.	Vannes.	Morbihan.	Mort le 8 frimaire an 7.
LEBOURSICAUT. Pierre	36	Vicaire de Sazzaul.	Vannes.	Morbihan.	Mort le 22 frimaire an 7.
LECLERC. Nicolas	29	Cordonnier.	Chambéri.	Mont-Blanc.	

NOMS ET PRÉNOMS.	AGE.	QUALITÉS.	DOMICILES.	DÉPARTEMENTS.	MORTS ou ÉVASIONS.
LECLERC-VAUDONE.	50	Bernardin.	Langres.	Haute-Marne.	Mort.
LECORRE. Alexis.	51	Diacre.	Rennes.	Isle et Vilaine.	Mort le 23 pluviöse an 7.
LE DIFFON. Charles	38	Prêtre.	Vannes.	Morbihan.	
LEDIVELECK. Louis	52	Archiprêtre.	Vannes.	Morbihan.	Mort le 22 vendém. an 7.
LEGER. Jean-François	54	Curé de Villerbieu.	Orléans.	Loir et Cher.	Mort le 30 brumaire an 7.
LEGUEULT. Thomas	47	Vicaire de Dourdan.	Chartres.	Eure et Loire.	
LEJOLI.	52	Curé de Plimei.	Saint-Brieux.	Côtes-du-Nord.	
LEMAITRE. Jean	42	Bernardin.	Nantes.	Loire-Inférieure.	Mort le 26 fructidor an 6.
LEPAPE. André	43	Vic. de S. Tropime.	Quimper.	Finistère.	Mort le 20 vendém. an 7.
LEROUX. François	50	Domestique de M. l'évêque du Mans.			Mort.
LHULLIER.	39	Augustin.	Paris.	Seine.	
LORTEC. Jean-Joseph-Pastal.	50	Prêtre de la Merci.	Toulouse.	Haute-Garonne.	Mort le 25 fructidor an 6.
LOYAL. Charles	66	Apothic. de Bitche.	Metz.	Moselle.	Mort.
MARGARITA. Gaston-Marie	57	Vic. de St. Laurent.	Paris.	Seine.	
MAROLLE. Jean	57	Chartreux.	Limoges.	Creuse.	Mort le oct. 1799.
MATERION. Toussaint-Pierre	49	Curé d'Ignogles.	Bourges.	Cher.	
MATHIEU. Jean-Charles	56	Prêtre.	Saint-Diez.	Vosges.	Mort le 25 fructidor an 6.
MAURI. Gabriel	45	Curé de Montomier.	Bourges.	Cher.	
MAZURIÉ. Jean	59	Officier de marine.	Saint-Pol-de-Léon.	Finistère.	
MICHONNET.	55	Officier d'infanterie.			
MONTAGNON. Grégoire-Joseph	47	Curé de Villerpater.	Besançon.	Haute-Saône.	Mort le 29 brumaire an 7.
MULLER. Nicolas	41	Profes. de Luxemb.	Trèves.	Forêts.	Mort le 21 fructidor an 6.
MUSQUIN. Pierre-Bernard.	43	Curé de Pont-sur-Vannes.	Sens.	Yonnè.	Mort le 6 frimaire an 7.
NAUDAU.	49	C. de Tessonnieres.	La Rochelle.	Deux-Sèvres.	
NERINKS.	22	Novice capucin.	Malines.	Dyle.	Évadé le 12 mai 1799.
NOGUE. René	44	Curé de Blesmois.	Saint-Malo.	Isle et Vilaine.	
NOIRON. Hilaire-Auguste	49	Curé de Mortier.	Laon.	Aisne.	
NOURRY.	19	Cordonnier.	Rennes.	Isle et Vilaine.	

NOMS ET PRÉNOMS	AGE.	QUALITÉS.	DOMICILES.	DEPARTEMENTS.	MORTS ou ÉVASIONS.
NUSSE. Jean-François	47	C. de Chavignon.	Soissons.	Aisne.	Mort.
OUAILLE. François-Augustin	39	C. de Luzarche.	Paris.	Seine.	Mort.
PAIGNÉ. Guillaume-Jean	46	C. de Sauniers.	Rennes.	Isle et Vilaine.	
PARIZOT. André	49	Chantre et chanoine.	Auxerre.	Yonne.	Evadé le 5 brum. an 8, naufragé et mort en Ecosse, le 9 janvier 1800.
PAVEC. Yves.	47	Vic. de Plogonac.	Quimper.	Finistère.	
PAVIE. Jean-Hilaire	32	Vic. de Faye.	Angers.	Maine et Loire.	
PELLETIER. Felix	41	Curé de Prunier.	Orléans.	Loire et Cher.	
PERLET. Charles-Frédéric	40	Journaliste.	Paris.	Seine.	Evadé le 5 brum. an 8.
PICARD. Mathieu	59	Curé de Rupreux.	Sens.	Seine et Marne.	Mort le 15 therm. an 7.
PIERRON. Jean-Pierre	50	C. de Villers-le-Sec.	Châlons sur Marne.	Marne.	
PILLON. René-Pierre	48	Curé de S. Marc-sous-Ballon.	Le Mans.	Mayenne.	Mort.
PILLOT. Adrien-Henri	33	Vic. de S. Christophe.	Poitiers.	Vienne.	
PITOU. Louis-Angé	30	Chanteur.	Paris.	Seine.	
PLANCHAN.	35	Vicaire de S. Salvi.	Albi.	Tarn.	
POIRSIN. Henri	56	Capucin.	Verdun.	Meuse.	Mort le 12 brum. an 7.
PRADAL.	32	Prêtre.	Albi.	Tarn.	Mort.
PRÉVIGNEAU. (TRUDERT)	52	Curé de St. Florent de-Niort.	Saintes.	Charente-Inférieure.	Mort le 20 vendém. an 7.
FRIGEANT. Jean-Guillaume	39	Vicaire de Glomet.	Quimper.	Finistère.	
PRODON. Charles	50	Chan. de la Ste. Chap.	Dijon.	Côte-d'Or.	
RAGUENEAU.	47	Capucin.	La Rochelle.	Deux-Sèvres.	
RAIMBEAU. César-Auguste.	56	Curé de Bruleau.	Blois.	Loir et Cher.	Mort le 29 prairial an 7.
RENARD. Joseph	32	Perruquier.	Saint-Malo.	Isle et Vilaine.	
ROULANDS. Norberts	48	Bernardin.	Anvers.	Deux-Nèthes.	Mort le 15 brum. an 7.
ROMELOT. Jean-Louis	47	Sous-chantre.	Bourges.	Cher.	
ROSSIGNOL.	54	Vicaire de Bassol.	Laon.	Aisne.	Mort.
ROUSSEL. François-Genevieve	57	Génovefain. Curé de St. Frou-de-Neuville.	Soissons.	Aisne.	
ROUX. Jean	48	Chanoine de Léré.	Bourges.	Cher.	Mort.

NOMS ET PRÉNOMS.	AGE.	QUALITÉS.	DOMICILES.	DÉPARTEMENTS.	MORTS ou ÉVASIONS.
ROYER. Nicolas-Joseph	35	Vicaire de Villotte.	Toul.	Vosges.	Mort le 5 pluviôse an 7.
SAINT-AUBERT. Louis	52	Maréchal expert.	Paris.	Seine.	
SAINT-PRIVÉ. Jean-François	45	Curé de Champ.	Saint-Diez.	Vosges.	Mort.
SANTERRE. Jean-Marie	47	V. de Grand-Champ.	Nantes.	Loire-Inférieure.	Mort.
SARTEL. François-Gabriel	50	Bernardin. Curé de N. D. de Gand.	Gand.	Escaut.	Mort le 13 nivôse an 7.
SCHER. Alexandre	63	Prêtre.	Cologne.		Mort le 16 vendém. an 7.
SCHILTZ. Dominique	57	Interprète.	Luxembourg.	Les Forêts.	Mort le 18 fructidor an 6.
SÉGUIN. Nicolas	48	Curé de St. Martin.	Chartres.	Eure et Loire.	Mort le 22 vendém. an 7.
SERGENT. Pierre	29	Laïc.	Lyon.	Rhône.	
SOURZAC. Jean	53	Curé de Sollignat.	Limoges.	Haute-Vienne.	Mort le 28 thermid. an 6.
TAUPIN. Pierre	46	Distillateur.	Tréguier.	Côtes-du-Nord.	Evadé le 12 mai 1799.
TÉNÉBRES. Alexis-Charles-François	55	C. de Croix-de-Vie.	Luçon.	Vendée.	
THEVENET.	48	Chan. de Cuiseaux.	Saint-Claude.	Jura.	
THOMAS.	58	Chan. de Maximien.	Saint-Claude.	Jura.	Mort.
TOUPEAU. Nicolas	24	Domestique.			Mort le 18 vendém. an 7.
TREMAUDAN. François	22	Noble.	Saint-Brieux.	Côtes-du-Nord.	Mort le 12 brumaire an 7.
TROLLÉ. Charles	38	Vicaire de Naucray.	Sens.	Seine et Marne.	
VAILLANT.	46	Curé de Vierzon.	Bourges.	Cher.	
VALLÉE. Alexis-Jean	45	Curé de Plahenel.	Vannes.	Morbihan.	Mort le 24 vendém. an 7.
VAUTROT. Etienne	62	Prieur bénédictin.	Besançon.	Haute-Saône.	
VENATI. Jean	55	Prémontré.	Laon.	Aisne.	Mort le 6 brumaire an 7.
VERMON.	28	Commis marchand.	Paris.	Seine.	
VILLETTE. Jean-Louis	46	Boutonnier.	Lyon.	Rhône.	Mort.
WAGNER. Jean-Michel	32	Prêtre.	Trèves.	Forêts.	
WANDERSLOTEN. Ferdinand-François	43	C. de Tannehout.	Auvers.	Deux-Nèthes.	Mort le 1 <sup>er</sup> frimaire an 7.
WANCANWBERGHE. Jean-Baptiste	50	Curé de St. Jacques de Louvain.	Malines.	Dyle.	Mort le 15 vendém. an 7.
WANHECSERVICH. François.	30	Oratorien.	Malines.	Dyle.	Mort le 10 vendém. an 7.
WATTELLIER.	48	Musicien.	Beauvais.	Oise.	
WLIENER. Arnould-François	47	Oratorien.	Malines.	Dyle.	Mort le 11 vendém. an 7.

# LISTE ALPHABÉTIQUE

Des Déportés embarqués, le premier août 1798, sur la  
le 29 septembre suivant (8

corvette *la Bayonnaise*, arrivés devant la rade de Cayenne,  
vendémiaire an VII.)

NOMS ET PRÉNOMS.	AGE	QUALITÉS.	DOMICILES.	DÉPARTEMENTS.	MORTS ou ÉVASIONS.
ACHART-LAVORT. Jean-Marc	52	C. de la Rochoenoise.	Clermont.	Pui-de-Dôme.	Mort le 15 brumaire an 7.
ANDRÉ. Jean-Nicolas.	36	Chanoine régulier.	Nanci.	Meurthe.	
AUBERT. Pierre	47	C. de Fromentieres.	Châlons-sur-Marne.	Marne.	
AUDIN. Hilaire	31	V. de St. Prix.	Auxerre.	Yonne.	
ASAERT. Pierre-Jacques	51	C. d'Héringhe.	Ypres.	La Lys.	Mort le 29 brumaire an 7.
BOLLERET. Louis	48	V. du Mont.	Besançon.	Doubs.	Mort le 2 frimaire an 7.
BEGUÉ. Jean	31	Prêtre.	Lombés.	Gers.	Évadé le 12 mai 1799.
BERGER. Charles	32	Bénédictin.	Nanci.	Meurthe.	Mort le 20 brumaire an 7.
BERTHOD. Pierre-François	56	Chan. de Sallanche.	Annecki.	Mont-Blanc.	Mort le 27 nivôse an 7.
BONNIER. Claude	29	Fondeur.	Chambéri.	Mont-Blanc.	
BOSCAUT. Jean-Raymond	48	Chanoine.	Albi.	Tarn.	
BOSCAUT. Victor	40	Bernardin.	Albi.	Tarn.	Mort le frimaire an 8.
BOURGEOIS. Jean-François	46	Bénédictin.	Besançon.	Doubs.	Mort le 18 brumaire an 7.
BRUMAUT-DE-BEAUREGARD. Jean-Baptiste.	49	Chan. Vic. général.	Luçon.	Vendée.	
BUFFEVANT. Jean-Aymé	35	V. de Ste. Marguerite.	Paris.	Seine.	
CABEC. Jean-Nicolas	55	Capucin.	Metz.	Moselle.	Mort le 15 brumaire an 7.
CAMPEFORT. Paul	55	Curé de Bussol.	Clermont.	Puy-de-Dôme.	Mort le 19 brumaire an 7.
CABASSOL. Denis-Hugues	48	Curé de Laduz.	Sens.	Yonne.	
CHAPPUIS. Joseph	46	Curé de St. Julien.	Vienne.	Isère.	Mort le 28 brumaire an 7.
CHAVET. Joseph	29	Prêtre d'Orgelet.	Besançon.	Doubs.	
CHOLET. Antoine	45	Chanoine régulier.	Angers.	Maine et Loire.	Mort le 19 frimaire an 7.
CLAIRE. Michel	25	Laïc.	Chambéri.	Mont-Blanc.	
COLARD. Jean	58	C. de Chambornay.	Besançon.	Doubs.	Mort le 30 vendém. an 7.
COLLIN. Claude	56	V. de Vovincourt.	Toul	Meuse.	

NOMS ET PRENOMS.	AGE	QUALITÉS.	DOMICILES.	DÉPARTEMENTS.	MORTS ou ÉVASIONS.
COMPOINT. Jean-Philippe-François	52	Prêtre de Vendôme	Blois.		
COP. Michel.	48	C. de Suendrecht.	Gand.	Escaut.	Evadé le 12 mai 1799.
CORNEVILLE. Jacques	48	C. du Poilay.	Chartres.	Eure et Loire.	
COURCIÈRES. Jean-Baptiste	40	Vic. de Valence e Albigeois.	Albi.	Tarn.	Mort le 28 nivose an 7.
COUBTAUT. Pierre-Alexis	52	Vic. de Luysans.	Besançon.	Doubs.	Evadé le 12 mai 1799.
DARMAND. François	41	Chan. de Samoën.	Annecki.	Mont-Blanc.	Mort le 17 brumaire an 7.
DAVID. Pierre	45	Génovefain.	Angoulême.	H. Charente.	Mort le 3 pluviöse an 7.
DEBAY. Jean	41	Régent de l'école de pauvres.	Bruges.	La Lys.	Evadé le 12 mai 1799.
DEMALS. François	42	Bernardin.	Anvers.	Deux Nèthes.	Mort le 22 brumaire an 7.
DENÉVE. Jacques	52	C. de Nestcapelle.	Bruges.	La Lys.	Evadé le 12 mai 1799.
DENODT. Jacques	52	Oratorien.	Malines.	Dyle.	Evadé le 12 mai 1799.
DEZANNEAUX. Joseph	44	Vic. de Nuel.	La Rochelle.	Deux-Sèvres.	
DORIVAL. Jean	51	Curé de Cohan.	Soissons.	Aisne.	Mort le 20 brumaire an 7.
DUCHEVREUX. (L'EREVISSE) Jean-Adrien.	58	Minime desservant Changi, etc.	Châlons-sur-Marne.	Marne.	
DUMONT. Philippe	46	C. de Mannelhen veert.	Bruges.	La Lys.	Evadé le 12 mai 1799.
ENIS. Louis-Pierre	40	Prêtre.	Besançon.	Doubs.	Mort le novemb. 1799.
EYSKENS. Paul	40	Bernardin.	Anvers.	Deux Nèthes.	Mort le 25 brumaire an 6.
FAYET. Benoît	18	Apothicaire.	Vienne.	Isère.	Mort le 18 frimaire an 7.
FLOTTEAU. Hubert	54	Vic. de Bevren.	Ypres.	La Lys.	Evadé le 12 mai 1799.
GALLEY. Joseph.	58	C. des Onches Ch.	Annecki.	Mont-Blanc.	Mort le 24 brumaire an 7.
GARNIER. Jacques		V. de Bevran.	Langres.	Haute-Marne.	Mort le octobre 1799.
GARRIC. Pierre	56	V. de St. Martin.	Castres.	Tarn.	Mort le 18 brumaire an 7.
GAUDIN. Pierre	42	V. de Chemivai,	Angers.	Maine et Loir.	Mort le 11 pluviöse an 7.
GAYET. Jean-Pierre-Guillaume	51	Prêtre.	Lyon.	Rhône.	
GÉMIN. Pierre-Joseph	56	C. de Ramsberger	Malines.	Dyle.	Mort le décemb. 1799.
GENTET. Jean-Pierre	45	C. de Meyriès.	Vienne.	Isère.	
GERDIL. François	53	V. de Lullin.	Annecki.	Mont-Blanc.	Mort le 17 brumaire an 7.

NOMS ET PRENOMS.	AGE.	QUALITÉS.
VANVOLEXEM. François-Joseph	54	Curé de St. Livin-Hessche.
VEAUZI. François	49	Curé de Busson.
VERGNE. Dominique	41	Vicaire.
VÉRILLOT. Antoine	48	Capucin.
VIEUXMAIRE. Jean-Baptiste	45	Récollet.

NOTA. On doit joindre au présent Tableau le sieur Pierre HOCHARD, âgé de 40 ans, l'un des missionnaires de la Guyane française, traité comme déporté par le gouvernement de Cayenne.

NOMS des DÉPORTÉS morts sur *la Bayonnaise*, pendant la traversée.

ALLAGNON . . . . .	De Cahors.
BEAUGÉ . . . . .	Du Mont-Blanc.
BUCHER le jeune . . . . .	De Besançon.
CHEVALIER . . . . .	De Chambéri.
MARCÉ . . . . .	Du Puy.
MOUTIS . . . . .	D'Auch.
REYPHINS l'ainé . . . . .	D'Ypres.
TRAGNIER . . . . .	De Saintes.

DOMICILES.	DÉPARTEMENTS.	MORTS ou ÉVASIONS.
Malines.	Dyle.	Mort le 28 brumaire an 7.
Clermont.	Puy-de-Dôme.	Mort le 15 frimaire an 7.
Angers.	Maine et Loire.	Mort le 25 frimaire an 7.
Autun.	Saône et Loire.	Mort le 21 ventose an 7.
Besançon.	Doubs.	Mort le 12 frimaire an 7.















